

CTG Du Golfe et des Etangs



CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE



2026 - 2030

Vivre et grandir autour du Golfe et des Etangs :
un plan d'actions partagé pour les familles



ISTRES

FOS SUR MER

PORT SAINT
LOUIS DU RHONE

SAINT-MITRE-LES-
REMPARTS LES
REMPARTS



Accusé de réception en préfecture
013-218 300 938-20251215-DEL2025-11-01-CTG
Date de réception préfecture : 18/12/2025

SOMMAIRE

1.	Contexte territorial.....	6
1.1	Position géographique et rôle économique.....	6
1.2	Densité de population	7
1.3	Population par grandes tranches d'âges Insee 2019.....	9
1.4	SWOT – Contexte territorial du Golfe et des Étangs	10
	Tableau de synthèse – Contexte territorial.....	11
2.	Données sociodémographiques	13
2.1	Population du Territoire	13
2.2	Solde migratoire / solde naturel	15
2.3	Indice de vieillissement de la population (insee 2022)	17
2.4	SWOT Données socio-démographiques	20
	Tableau de synthèse – Données sociodémographiques	21
3.	CTG Golfe & Étangs — Une évolution démographique à corrélérer avec des projets Structurants (2026–2030)	23
3.1	Décarbonation industrielle & BA125.....	23
4.	Ressources.....	27
4.1	Données générales	27
4.2	Données Allocataires.....	31
4.3	Répartition des familles selon leur quotient familial 2023	37
4.4	SWOT – Ressources (revenus, fiscalité, pauvreté, CAF) – CTG Golfe & Étangs.....	40
	Tableau de synthèse – Ressources.....	41
5.	Animation vie sociale	43
5.1	: les quartiers prioritaires de la ville	43
5.2	: les centres sociaux.....	45
5.3	SWOT – Animation de la Vie Sociale (QPV & structures AVS) – CTG Golfe & Étangs	51
	Tableau de synthèse – Animation de la vie sociale (QPV & AVS).....	52
6.	Logement.....	53

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

6.1 Nombre total de logements	53
6.2 Nombre et part de bénéficiaires d'une aide au logement	55
6.3. Analyse	58
6.4. Carte des logements sociaux.....	59
6.5. Analyse complémentaire.....	59
6.6. Synthèse	59
6.6 Répartition territoriale :	Erreur ! Signet non défini.
6.7 SWOT Logement et cadre de vie	63
Tableau de synthèse – Logement et cadre de vie	64
7. Petite enfance	66
7.1 Nombre Equipement d'Accueil du Jeune Enfant et nombre d'inscrits en 2023 :	69
7.2 Naissances domiciliées :	70
7.3 ANALYSE DE L'OFFRE D'ACCUEIL.....	72
7.3.1 L'ACCUEIL COLLECTIF.....	72
7.3.2 L'ACCUEIL INDIVIDUEL.....	75
7.4 Les familles	79
7.5 Analyse	81
7.6 SWOT – Petite Enfance – CTG Golfe & Étangs	83
Tableau de synthèse – Petite enfance	84
8. Enfance Jeunesse.....	87
8.1 Synthèse chiffrée – Population 3–18 ans (CTG Golfe & Étangs)	88
8.2 Structures d'accueil	91
8.3 Synthèse – Enfance-Jeunesse (3–18 ans)	93
8.4 Dispositifs d'aide mobilisés ou mis en place :	94
8.5 Ludothèque d'Istres.....	95
8.6 Les PEDT	97
8.7 SWOT — Axe Enfance / Jeunesse	99
Tableau de synthèse – Enfance / Jeunesse (3–18 ans),	100
9. Soutien à la parentalité	101
.....	101
9.1. Offre en parentalité.....	101
9.2. Contexte territorial.....	103

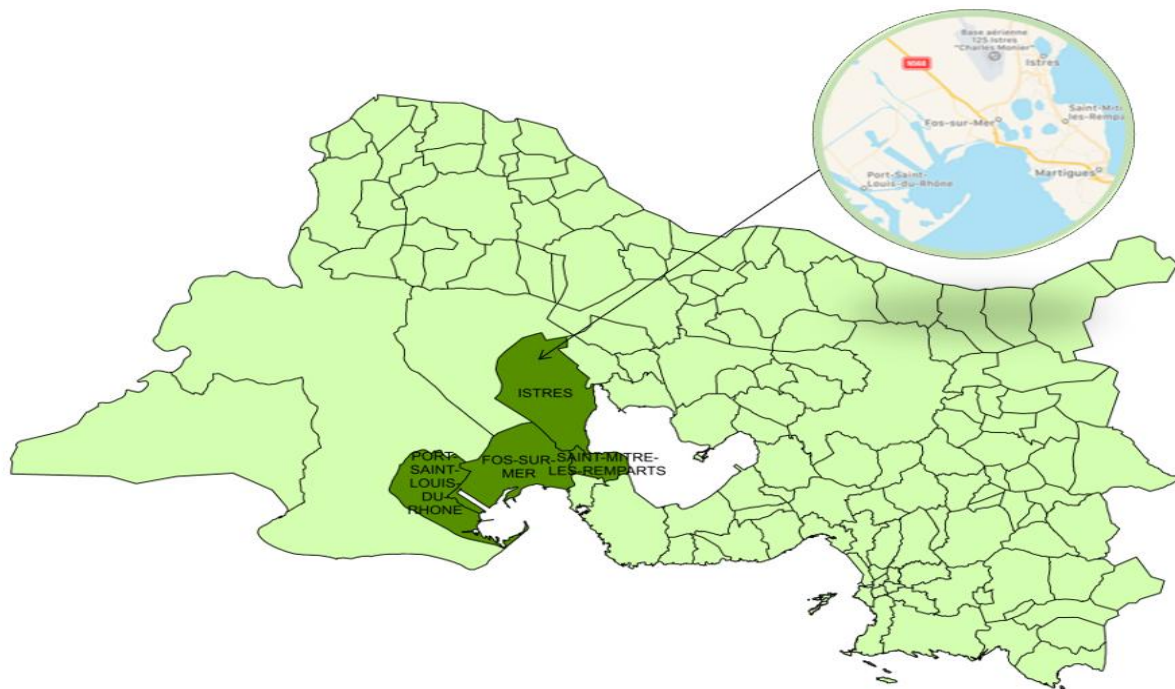
Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

9.3. Vulnérabilités sociales des familles	108
9.4. Dynamiques partenariales et professionnalisation.....	110
9.5. Un exemple d'action mise en place dans le cadre de la CTG Formation "Coéducation" – 2025...	110
9.6. Enjeux pour la parentalité	111
9.7 SWOT — Soutien à la Parentalité (CTG du Golfe et des Étangs)	112
Tableau – Enjeux du soutien à la parentalité :	113
10. Emploi.....	115
10.1 Taux d'activité des 15 à 64 ans.....	115
10.2 Taux de Chômage des 15 à 64 ans	119
10.3 Focus sur les Bénéficiaires du RSA	120
10.4 Taux d'Activité par Sexe (Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2021).....	121
10.5 Niveau de diplômes	126
10.5 premiers éléments de diagnostic en lien avec le SPPE	131
Tableau de synthèse – Emploi.....	135
11. Handicap.....	136
11.1 Définitions des aides	136
11.2 Analyse territoriale.....	136
11.3 Mobilité des personnes en situation de handicap	138
11.4 Disparités territoriales en termes d'accompagnement des personnes en situation de handicap	139
11.5 Actions mises en oeuvre au cours de la CTG 2021-2025	141
11.6 SWOT – Axe Handicap (CTG Golfe & Étangs)	142
Tableau de synthèse – Handicap.....	143
12.SWOT général – CTG du Golfe et des Étangs	144
Tableau de synthèse – Articulation entre les axes de la politique “Famille” de la CAF et les enjeux territoriaux du Golfe & des Étangs (CTG 2026–2030)	145
Tableau récapitulatif global – Articulation entre les axes de la politique “Famille” de la CAF et les enjeux territoriaux CTG du Golfe & des Étangs	147

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

1. Contexte territorial

1.1 Position géographique et rôle économique



Structure urbaine et usage du sol

- Localisation stratégique sur l'axe Marseille–Montpellier, avec proximité immédiate de la métropole Aix-Marseille.
- Présence de zones industrielles et portuaires majeures (Port de Fos, industries pétrochimiques, logistique), qui concentrent des emplois et attirent une population active locale.
- Cependant, ces zones industrielles consomment beaucoup d'espace sans accueillir d'habitants, ce qui limite la densité par rapport à un tissu urbain continu.
- Les communes de la CTG sont structurées autour de noyaux urbains denses (Istres, Fos-sur-Mer, Saint-Mitre-les-Remparts, Port-Saint-Louis) entourés de zones naturelles (étangs, littoral, garrigues) et industrielles.
- Ce mosaïque d'occupation du sol freine la densification

Contraintes naturelles et environnementales

- La présence d'étangs (Berre, Engrenier, etc.), de zones humides protégées et de secteurs classés (Natura 2000) limite fortement la constructibilité et donc la concentration de population.
- Certaines zones industrielles à risque technologique (Seveso) restreignent également le développement résidentiel autour de sites sensibles.

En résumé :

La CTG est un territoire semi-urbain, combinant pôles urbains actifs et vastes espaces non urbanisés. Elle bénéficie d'une localisation attractive et d'un dynamisme économique, mais ses contraintes naturelles, industrielles et réglementaires limitent la densification au niveau d'un cœur métropolitain.

1.2 Densité de population – données actualisées (2022) sources insee et Population Urbaine

Territoire	Superficie (km ²)	Population 2022	Densité (hab/km ²)
Fos-sur-Mer	92,3	15 694	170,0
Istres	113,7	44 044	387,3
Port-Saint-Louis-du-Rhône	73,38	8 510	116,0
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	21,02	5 996	285,3
Ensemble CTG (≈ 4 communes)	300,71	74 244	246,89
Bouches-du-Rhône (dépt)	5 087	2 069 811	406,8
France métropolitaine	543 908,3	65 846 255	121,1

Analyse comparative

► Communes du territoire CTG

- Istres reste la commune la plus dense (387 hab/km²), dépassant légèrement la densité départementale.
- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, avec 285 hab/km², conserve une densité élevée malgré une population modeste.
- Fos-sur-Mer est en légère hausse (170 → 168 → 170), mais reste intermédiaire.
- Port-Saint-Louis-du-Rhône, stable à 116 hab/km², reste la moins dense du territoire CTG.

► Territoire CTG vs département et national

- Densité CTG estimée à 246 hab/km² :
 - Inférieure à celle des Bouches-du-Rhône (406,8 hab/km²), mais nettement supérieure à la France métropolitaine (120 hab/km²).

Cela confirme le caractère semi-urbain de la CTG : densément peuplée comparé à la moyenne nationale, mais moins urbanisée que le département autour de Marseille/Aix.

► Dynamique démographique

- Croissance portée par l'attractivité résidentielle (cadre de vie littoral, proximité des pôles d'emploi, coût du logement plus abordable qu'en cœur de métropole).
- Mais une part de la population travaille à l'extérieur (Marseille, Aix), ce qui maintient une densité intermédiaire : assez forte pour dépasser la moyenne nationale, mais moins que dans les grandes agglomérations.

🔍 Comparatif avec données 2017

- En 2017, la densité de Fos-sur-Mer était de 168, elle atteint **170 hab/km²** en 2022 (+2 pts).
- Istres passait de 378 → 382 hab/km² (+4 pts).
- Saint-Mitre-les-Remparts : 279 → 285 (+6 pts).
- Port-Saint-Louis-du-Rhône reste stable (116 → 116).
- CTG globalement : 243 → 246 (+3 pts).
- Département : 398 → 407 (+9 pts).
- National : 119 → 120 (+1 pt).

1. Une croissance modérée mais continue de la population

La hausse générale des densités dans presque toutes les communes traduit une progression démographique stable. Le territoire attire de nouveaux habitants, sans basculement vers une urbanisation massive.

2. Un renforcement de la pression résidentielle sur certaines communes

Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, malgré sa petite superficie, enregistre une densité croissante. Cela témoigne d'une attractivité résidentielle forte sur un foncier limité, pouvant engendrer des tensions foncières.

3. Une dynamique territoriale cohérente avec une périurbanisation maîtrisée

Le territoire CTG reste modérément dense (246 hab/km²). Cela traduit un équilibre entre développement et cadre de vie, typiques des zones périurbaines en transition.

4. Un écart qui persiste avec le département, mais un net contraste avec le national

Le territoire CTG reste moins dense que les Bouches-du-Rhône (407 hab/km²), mais beaucoup plus dense que la moyenne nationale (120 hab/km²). Il conserve un profil semi-urbain cohérent avec son positionnement entre métropole et ruralité.

En résumé

Les dynamiques sont hétérogènes : Saint-Mitre-les-Remparts connaît la hausse la plus marquée, Istres progresse modérément, Fos reste quasi-stable, Port-Saint-Louis plafonne.

Globalement, l'espace CTG conserve un profil semi-urbain : densité nettement supérieure à la moyenne nationale, mais toujours bien inférieure au reste des Bouches-du-Rhône, dominées par l'aire métropolitaine marseillaise

1.3 Population par grandes tranches d'âges Insée 2019

Commune / Territoire	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans +
Fos-sur-Mer (2021)	18,6 %	17,2 %	18,2 %	22,2 %	16,9 %	6,9 %
Istres (2021)	18 %	17,3 %	18,9 %	20,2 %	17,9 %	7,6 %
Port-Saint-Louis-du-Rhône (2022)	17,5 %	16,7 %	17,3 %	21 %	17,3 %	10,3 %
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts (2021)	15 %	12,5 %	16,2 %	21,3 %	22,2 %	12,8 %
Ensemble CTG	17,28 %	15,93 %	17,65 %	21,18 %	18,58 %	9,4 %
Bouches-du-Rhône (dépt)	17,1 %	17,6 %	18,8 %	19,5 %	16,7 %	10,3 %
France métropolitaine	18 %	17 %	18-19 %	20 %	17 %	9-10 %)

Analyse comparative

Jeunes (0-14 ans)

- Fos-sur-Mer et Istres : alignés ou légèrement au-dessus de la moyenne nationale.
- Saint-Mitre-les-Remparts, bien en-dessous montre un faible renouvellement des jeunes tout comme Port-Saint-Louis.

Jeunes adultes (15-29 ans)

- Port-Saint-Louis et Saint-Mitre-les-Remparts présentent des taux très faibles suggérant un exode des jeunes adultes ou peu d'attractivité pour cette tranche.
- Istres est plus proche des moyennes départementale/nationale

Âge actif intermédiaire (30-44 et 45-59 ans)

- Saint-Mitre-les-Remparts se distingue avec une forte proportion de la tranche 45-59 ans et 60-74 ans des indices d'un public plus mature ou retraité.
- Les autres communes : cohérent avec les moyennes.

Seniors (60-74 ans) & très âgés (75+)

- Port-Saint-Louis et Saint-Mitre-les-Remparts ont des populations seniors sensiblement plus élevées que la moyenne CTG ou départementale.
- Fos et Istres présentent un profil plus jeune que la moyenne départementale.

Synthèse

- Fos-sur-Mer et Istres offrent des profils démographiques équilibrés, jeunes et actifs.
- Port-Saint-Louis montre un vieillissement sensible, avec un déficit de jeunes et une surreprésentation des seniors.

- Saint-Mitre-les-Remparts présente un double impact : une faible part des jeunes et une proportion élevée de seniors, reflet d'un territoire potentiellement en transition démographique.
- À l'échelle du CTG, le profil est globalement équilibré à l'image d'Istres mais reste tiré vers le vieillissement par les spécificités de Saint-Mitre-les-Remparts et Port-Saint-Louis

1.4 SWOT – Contexte territorial du Golfe et des Étangs

Forces	Faiblesses
• Position stratégique sur l'axe Marseille–Montpellier. • Semi-urbanité attractive : densité 246 hab/km² > nationale, < département. • Profils démographiques jeunes à Fos et Istres. • Espaces naturels et littoraux valorisants. • Bassins d'emplois majeurs (ZIP, BA 125).	• Vieillissement marqué à PSL et surtout à Saint-Mitre-les-Remparts. • Exode/faible attractivité des 15–29 ans. • Pression foncière croissante à Saint-Mitre-les-Remparts. • Urbanisation fragmentée par contraintes industrielles/Seveso. • Disparités fortes entre communes.
Opportunités	Menaces
• Croissance démographique maîtrisée et régulière. • Attractivité résidentielle littorale et coût logement compétitif. • Projets structurants (décarbonation ZIP, BA 125). • Cadre naturel = levier d'image familiale. • Rôle de la CTG pour coordonner services enfance/jeunesse.	• Vieillissement accentué si jeunes non retenus. • Risques de tensions logement (Istres, St-Mitre). • Vulnérabilités environnementales et industrielles. • Pression sur services publics (crèches, écoles, périscolaire). • Écarts territoriaux internes pouvant accentuer fractures sociales.

Tableau de synthèse – Contexte territorial -Articulation entre les axes de la politique “Famille” de la CAF, les enjeux territoriaux CTG Golfe & Étangs et les objectifs opérationnels 2026–2030

Axes de la politique “Famille” de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs (contexte urbain / densité / âges)	Objectifs opérationnels CTG 2026–2030 – Contexte territorial & services aux familles
1. Assurer une présence des services CAF dans tous les territoires	• Territoire semi-urbain : densité CTG ~247 hab/km² (>> France, << Bouches-du-Rhône). • Mosaïque de sols : pôles urbains compacts + vastes zones industrielles, portuaires et naturelles non habitées. • Contrainte forte de localisation des services (espaces urbanisés dispersés).	→ Cartographier les “centralités familiales” (centres-bourgs, quartiers denses) pour y concentrer accueils CAF, France Services, centres sociaux, RPE, LAEP. → Développer des services mobiles / itinérants (accès aux droits, parentalité, animations) pour les secteurs excentrés ou peu denses.
2. Garantir l'égalité territoriale d'accès aux services pour les familles	• Densité très contrastée : Istres (~387 hab/km²) et Saint-Mitre-les-Remparts (~285) vs Fos (170) et PSL (116). • Zones naturelles protégées (étangs, Natura 2000) + périmètres à risques (Seveso) limitant la constructibilité. • Urbanisation fragmentée : continuités urbaines incomplètes.	→ Ajuster l'offre de crèches, ACM, AVS, structures jeunesse au regard des densités réelles et des contraintes d'urbanisme. → Utiliser la CTG pour défendre, auprès des partenaires (Métropole, État, Département), le maintien d'une offre de base en communes moins denses (PSL, certains secteurs de Fos).
3. Soutenir les familles dans des territoires soumis à des pressions foncières et de cadre de vie	• Pression foncière croissante à Saint-Mitre-les-Remparts (forte densité sur petite surface, foncier limité). • Concurrence entre logement, zones naturelles et zones d'activités. • Risques de tensions sur le logement familial (coûts, disponibilité) dans les secteurs attractifs.	→ Articuler logement familial et services CAF : accompagner les PLUi/PLH pour garantir des équipements famille (EAJE, AVS, écoles) dans les nouveaux quartiers. → Promouvoir des espaces publics et équipements conviviaux (aires de jeux, médiathèques, lieux familles) comme leviers de qualité de vie dans les zones denses.
4. Adapter l'offre de services aux profils démographiques différenciés des communes	• Fos & Istres : profils plus jeunes (fortes parts 0–14 ans, 15–29 ans) et bassins d'emplois majeurs (ZIP, BA125). • PSL & surtout Saint-Mitre-les-Remparts : vieillesse marqué, moins de jeunes, plus de 60+ et 75+ ; exode ou faible attractivité des 15–29 ans. • Agrégat CTG globalement équilibré mais tiré vers le vieillissement par PSL/Saint-Mitre-les-Remparts.	→ Dans les communes jeunes (Fos, Istres) : renforcer petite enfance, périscolaire, loisirs, insertion jeunes. → Dans les communes vieillissantes (PSL, Saint-Mitre-les-Remparts) : sécuriser le socle enfance-jeunesse (ne pas laisser fermer), développer services intergénérationnels, soutien aux aidants, mobilité. → Mettre en place un tableau de bord

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Axes de la politique "Famille" de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs (contexte urbain / densité / âges)	Objectifs opérationnels CTG 2026–2030 – Contexte territorial & services aux familles
		démographique CTG (par âge/commune) pour piloter l'offre.
5. Prévenir les ruptures territoriales liées aux contraintes industrielles et environnementales	• Zones industrielles/Seveso très consommatrices d'espace, non habitées → densité artificiellement "basse" mais espaces réellement saturés. • Contrastes forts entre secteurs littoraux/naturels attractifs et zones industrielles potentiellement stigmatisées.	→ Intégrer les contraintes de risques et de protection environnementale dans la planification des équipements famille (localisation d'EAJE, écoles, centres sociaux). → Développer des projets famille / environnement (éducation à la nature, sentiers, animations littorales) comme leviers d'appropriation positive du territoire par les habitants.
6. Valoriser le territoire comme espace de vie familial attractif, entre métropole et ruralité	• Position stratégique sur l'axe Marseille–Montpellier, proximité de la métropole Aix-Marseille. • Cadre naturel et littoral fort, image de "semi-urbanité" à taille humaine. • Coût du logement globalement plus abordable qu'en cœur de métropole.	→ Faire de la CTG un argument d'attractivité familiale : communication coordonnée sur les services CAF/communes (crèches, écoles, jeunesse, AVS...). → Soutenir des projets mettant en valeur identité littorale / étangs / nature au service des familles (événements, séjours, pédagogie environnementale).
7. Coordonner l'aménagement du territoire et les politiques famille	• Croissance modérée mais continue des densités, hétérogène selon les communes. • Risque de décalage entre lieux où l'on construit, lieux où l'on travaille et lieux où l'on propose des services aux familles.	→ Inscrire systématiquement la CAF et la CTG dans les instances de planification territoriale (PLUi, PLH, Contrat de ville, projet ZIP/BA125...). → Construire un schéma intercommunal des équipements famille (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, AVS) comme annexe opérationnelle de la CTG.

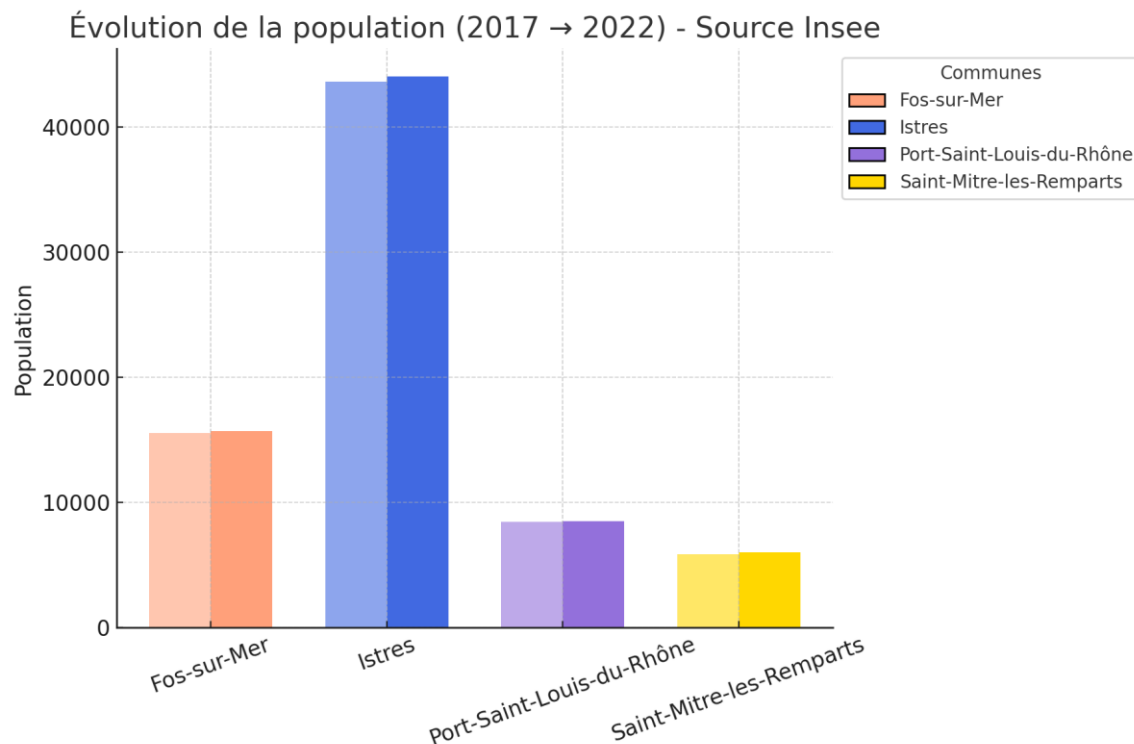
2. Données sociodémographiques

2.1 Population du Territoire

Insee

Territoire	Population 2017	Population 2022	Évolution (nbre)	Évolution (%)
Fos-sur-Mer	15 494	15 694	+200	+1,3 %
Istres	43 133	44 044	+911	+2,1 %)
Port-Saint-Louis-du-Rhône	8 449	8 510	+61	+0,7 %
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	5 837	5 996	+159	+2,7 %
Ensemble CTG	72 913	74 244	+ 1 331	+0,5 %
Bouches-du-Rhône	2 024 162	2 069 811	+ 45 649	+2,3 %
France métropolitaine	64 639 133	65 846 255	+ 1 207 122	+1,9 %

Analyse comparative



Communes de la CTG

- Saint-Mitre-les-Remparts se distingue avec une croissance la plus soutenue (+2,7 %), confirmant son attractivité résidentielle récente.
- Istres progresse notablement (+2,1 %), cohérent avec son rôle de pôle structurant.
- Fos-sur-Mer affiche une croissance modérée (+1,3 %), mais positive, signalant un redressement après une baisse antérieure.
- Port-Saint-Louis, malgré des difficultés antérieures, renoue légèrement avec la croissance (+0,7 %).

Dynamique de la CTG

- L'agréat progresse modestement (+0,5 %) sur cinq ans, une « quasi-stagnation positive » confirmant une lente reprise démographique collective.

En résumé

- La CTG rattrape progressivement sa baisse de population entre 2012 et 2017, amorçant une tendance de reprise faible mais positive, portée par l'essor de Saint-Mitre-les-Remparts et Istres.
- Fos-sur-Mer revient du repli, avec un regain certain.
- Port-Saint-Louis reste en croissance faible, fragile, mais en léger redressement après stagnation.
- Globalement, la croissance du CTG demeure bien inférieure à celle du département ou de la France. L'écart entre sa trajectoire démographique et celle des Bouches-du-Rhône reste marqué.

2.2 Solde migratoire / solde naturel¹

Solde migratoire (définition) :

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde Naturel (définition) :

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

¹ ([Insee, observatoire des territoires](#))

Territoire	Variation pop. 2012–17 (%/an)	Variation pop. 2016–22 (%/an)	Solde naturel	Solde migratoire
Fos-sur-Mer	–0,5 %	+0,1 %	+0,3 %	–0,2 %
Istres	+0,1 %	+0,4 %	+0,4 %	≈ 0,0 %
Port-Saint-Louis-du-Rhône	–0,3 %	≈ 0,0 %	≈ 0,0 %	≈ 0,0 %
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	+0,4 %	+0,3 %	–0,1 %	+0,4 %
Bouches-du-Rhône (dépt)	+0,4 %	+0,4 %	+0,3 %	+0,1 %
France métropolitaine	+0,4 %	+0,4 %*	+0,18 %	+0,12 %

Analyse territoriale (2017–2022)

Fos-sur-Mer : Après une baisse moyenne de –0,5 %/an entre 2012 et 2017, la tendance est stabilisée (+0,1 %/an), principalement grâce à un solde naturel à +0,3 %, malgré un solde migratoire négatif (–0,2 %) indiquant des sorties nettes.

Istres : Affiche une croissance soutenue (+0,4 %/an) portée exclusivement par un solde naturel positif (+0,4 %), avec quasi zéro migration nette — population renouvelée sans flux supplémentaire.

Port-Saint-Louis-du-Rhône : Stabilisation de la population (≈ 0 %/an) après un déclin antérieur. Les deux composantes sont neutres, avec des soldes naturel et migratoire proches de zéro.

Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts

- Bonne croissance annuelle (+0,3 %/an), tirée par un solde migratoire positif (+0,4 %), tandis que le solde naturel est légèrement négatif (–0,1 %) — cela suggère un apport extérieur qui compense un excès de décès ou faibles naissances.

En résumé

- Le territoire CTG révèle une dynamique contrastée au sein de ses communes :
 - Dominance du solde naturel à Fos-sur-Mer et Istres.
 - Stagnation à Port-Saint-Louis.
 - Croissance migratoire nette à Saint-Mitre-les-Remparts.

Ces différences soulignent des trajectoires socio-spatiales variées et invitent à une stratégie ciblée en matière d’attractivité, d’accueil, ou de renouvellement démographique selon les communes.

Naissances	2021	2022	dif	Décès	2021	2022	dif	Solde 2021	Solde 2022
Port st Louis du Rhône	98	96	-2	Port st Louis du Rhône	99	117	18	-1	-21
St Mitre les Remparts	55	63	8	St Mitre les Remparts	52	77	15	+3	-14
Istres	487	510	23	Istres	347	372	25	+140	+138
Fos sur Mer	171	166	- 5	Fos sur mer	142	132	10	+29	+34

- **Dualité territoriale :**
 - Pôles positifs : Istres et Fos assurent l'équilibre démographique avec un solde positif solide.
 - Pôles en déficit : Saint-Mitre-les-Remparts et Port-Saint-Louis basculent en négatif et tirent la dynamique globale vers le bas.
- **Tendance générale :**
 - Les naissances progressent globalement mais la hausse des décès est plus forte.
 - La croissance démographique par le solde naturel s'érode, mais n'est pas encore négative à l'échelle de la CTG.

2.3 Indice de vieillissement de la population [\(insee 2022\)](#)

Indice de vieillissement de la population (définition) :

L'indice de vieillissement de la population est le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important.

Territoire	Indice vieillissement (≥65 / <20)
Fos-sur-Mer	0,79
Istres	0,94
Port-Saint-Louis-du-Rhône	~1,00
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	1,70
Ensemble CTG	~0,9 (moyenne estimée)
Bouches-du-Rhône (dépt)	1.04
France métropolitaine	0,87

Analyse comparée des territoires et enjeux

Fos-sur-Mer (indice < 1)

Territoire encore relativement jeune : présence d'un vivier d'enfants et de jeunes, plus nombreux que les seniors.

→ Enjeu : anticipation de la montée en âge de cette jeunesse, besoins scolaires actuels importants, mais aussi futurs besoins d'emploi et de logement.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Istres (indice ≈ 1)
 Situation de quasi-équilibre entre jeunes et seniors.
 → Enjeu : maintenir une attractivité équilibrée pour les familles et les seniors, avec un effort à la fois sur l'éducation, la petite enfance, mais aussi sur le logement adapté et les services de santé.

Port-Saint-Louis-du-Rhône (indice ≈ 1)
 → Profil intermédiaire entre Fos (plus jeune) et Saint-Mitre-les-Remparts (plus âgée).
 → Enjeu : gestion conjointe des besoins des jeunes (scolarité, insertion professionnelle) et des seniors (soins, mobilité, logement adapté).

Saint-Mitre-les-Remparts (indice > 1 , très élevé)
 Commune à fort vieillissement : plus de seniors que de jeunes, déséquilibre démographique marqué.
 → Enjeu : adaptation rapide des politiques publiques au vieillissement (santé, autonomie, logement, mobilité douce, lutte contre l'isolement). Risque de fragilisation du renouvellement démographique et du tissu scolaire/associatif.

CTG (moyenne agrégée $\approx 0,9 - 1,0$)
 Globalement équilibré, mais fortes disparités internes.
 → Enjeu : nécessité d'une approche différenciée par commune, tout en gardant une stratégie intercommunale cohérente.

Enjeux transversaux pour le territoire

a) Petite enfance et jeunesse

À Fos et Istres : forts besoins d'équipements scolaires, périscolaires, loisirs, structures d'accueil.

À Saint-Mitre-les-Remparts : attention au maintien des effectifs scolaires à moyen terme.

b) Logement

Besoin d'une offre diversifiée : logements familiaux dans les communes jeunes (Fos, Istres), logements adaptés ou intergénérationnels dans les communes vieillissantes (Saint-Mitre-les-Remparts, Port-Saint-Louis).

c) Santé et autonomie

Forte pression future sur les services de santé de proximité, particulièrement à Saint-Mitre-les-Remparts et Port Saint Louis du Rhône.

Développement des structures d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD, résidences autonomie).

d) Économie et emploi

Jeunesse de Fos = opportunité de main-d'œuvre locale, mais besoin d'insertion professionnelle et de formation.

Vieillesse de Saint-Mitre-les-Remparts = risque de contraction de la population active, nécessitant une stratégie d'attractivité pour les actifs.

e) Services publics et aménagement

Accusé de réception en préfecture
 013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
 Date de réception préfecture : 18/12/2025

Nécessité d'un maillage différencié :

Écoles, crèches, équipements jeunesse → à Fos et Istres,

Santé, transport adapté, habitat inclusif → à Saint-Mitre-les-Remparts et Port-Saint-Louis.

f) Cohésion territoriale

L'indice moyen CTG masque des réalités très contrastées.

Enjeu politique : assurer une solidarité intercommunale pour que les communes vieillissantes ne décrochent pas, tout en accompagnant la jeunesse des communes dynamiques.

2.4 SWOT Données socio-démographiques

Forces	Faiblesses
• Croissance démographique positive, même modeste. • Istres moteur démographique avec solde naturel positif. • Fos-sur-Mer : natalité solide, regain après recul. • Saint-Mitre-les-Remparts : attractivité résidentielle (solde migratoire +0,4 %/an). • Agrégat CTG en reprise (+1 331 hab. en 5 ans).	• Croissance CTG faible (+0,5 %) vs département (+2,3 %) et France (+1,9 %). • Vieillissement marqué à PSL et Saint-Mitre-les-Remparts. • Dépendance : dynamique reposant sur Istres et Fos. • Migration nette négative à Fos, stagnation à PSL. • Érosion du solde naturel global (hausse décès, baisse natalité).
Opportunités	Menaces
• Attractivité résidentielle de Saint-Mitre-les-Remparts à consolider. • Reprise positive à Fos renforcée par projets structurants. • Arrivée de nouvelles familles via BA 125 et décarbonation ZIP. • Redynamisation possible de PSL par actions logement/services familles. • Mutualisation CTG pour compenser déséquilibres communaux.	• Décrochage durable face au département. • Vieillissement accentué à PSL et Saint-Mitre-les-Remparts → déficit naturel durable. • Exode résidentiel dans communes peu attractives. • Hausse structurelle de la mortalité liée au vieillissement. • Dualité territoriale persistante freinant la cohésion.

Tableau de synthèse – Données sociodémographiques Articulation entre les axes de la politique

“Famille” de la CAF, les enjeux territoriaux CTG Golfe & Étangs et les objectifs opérationnels 2026–2030

Axes de la politique “Famille” de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs (socio-démographie)	Objectifs opérationnels CTG 2026–2030 – Démographie / structuration de l’offre
1. Accompagner les familles dans les territoires en croissance ou en mutation	• Croissance faible mais positive du CTG (+0,5 %) vs BDR (+2,3 %) et France (+1,9 %). • Istres (+2,1 %) et Saint-Mitre-les-Remparts (+2,7 %) = principaux moteurs démographiques. • Fos en léger redressement, PSL en croissance très limitée (+0,7 %).	→ Adapter l’offre de services aux dynamiques locales : renforcer les équipements familles/EAJE/ACM à Istres et Saint-Mitre-les-Remparts, stabiliser et sécuriser ceux de Fos et PSL. → Intégrer systématiquement les données démographiques dans les programmations CTG (implantation crèches, écoles, centres sociaux...).
2. Soutenir les trajectoires familiales sur des territoires aux profils contrastés	• Solde naturel positif à Istres et Fos (naissances > décès). • Solde naturel négatif ou fragile à Saint-Mitre-les-Remparts et PSL (bascule récente en déficit). • Solde migratoire positif à Saint-Mitre-les-Remparts (attractivité résidentielle), négatif à Fos, neutre à PSL.	→ Consolider l’accueil des jeunes familles à Istres, Fos et Saint-Mitre-les-Remparts (logement familial, petite enfance, écoles, loisirs). → Mettre en place une stratégie spécifique pour les territoires en stagnation/déficit naturel (PSL, Saint-Mitre-les-Remparts) : attractivité pour familles avec enfants, habitat adapté, services de proximité.
3. Prévenir les effets du vieillissement sur les familles et les services	• Indice de vieillissement très élevé à Saint-Mitre-les-Remparts (1,70) et élevé à PSL (~1). • Fos encore relativement jeune (0,79), Istres proche de l’équilibre (0,94). • Risque de fragilisation de la population active et du renouvellement scolaire/associatif.	→ Développer une offre “familles & seniors” dans les communes vieillissantes : soutien aux aidants, intergénérationnel, prévention perte d’autonomie. → Anticiper l’impact sur les écoles et équipements jeunesse (risque de baisse d’effectifs à moyen terme à Saint-Mitre-les-Remparts / PSL). → Promouvoir des habitats intermédiaires et intergénérationnels (logement adapté, proximité services).
4. Garantir l’égalité d’accès aux services pour les familles, malgré les décalages démographiques	• Dualité territoriale : Istres/Fos = pôles jeunes et structurants ; Saint-Mitre-les-Remparts/PSL = vieillissement et/ou stagnation. • Croissance CTG portée par quelques communes, avec risques de “décrochage” de certains secteurs.	→ Mettre en place un schéma d’offre de services à l’échelle CTG (EAJE, RPE, ACM, AVS, Pôle handicap...) tenant compte : – des communes jeunes (Fos, Istres) → besoins en capacités d’accueil, – des communes vieillissantes (Saint-Mitre-les-Remparts, PSL) → maintien de l’offre de base et services de proximité.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Axes de la politique "Famille" de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs (socio-démographie)	Objectifs opérationnels CTG 2026–2030 – Démographie / structuration de l'offre
		→ Utiliser la CTG comme outil de solidarité intercommunale (mutualisations, itinérance, projets partagés).
5. Articuler politiques démographiques, logement et modes d'accueil	• Croissance de Saint-Mitre-les-Remparts portée par le solde migratoire (arrivée de ménages) mais solde naturel négatif : population qui vieillit. • Projets de logements importants (PLUi, PLH, opérations nouvelles) pouvant modifier localement la structure par âge.	→ Croiser systématiquement données démographiques / logement / petite enfance / scolaire dans la planification intercommunale. → Conditionner les projets d'habitat à la création ou à l'adaptation de services CAF/CTG (crèches, RPE, LAEP, centres sociaux...). → Produire une veille annuelle démographique CTG (solde naturel, migratoire, indice de vieillissement) pour ajuster l'offre.
6. Renforcer la cohésion territoriale et limiter les ruptures spatiales	• Croissance du CTG nettement inférieure à celle du département → risque de "décrochage" dans la compétition territoriale. • Contrastes internes forts : commune très vieillissante (Saint-Mitre-les-Remparts), commune en stagnation (PSL), pôles relativement jeunes (Fos, Istres).	→ Inscrire la CTG comme instance de pilotage démographique partagée (communes / CAF / Département / Métropole). → Prioriser les actions de cohésion (mobilité, accès aux services, animation de la vie sociale) dans les territoires les plus fragiles démographiquement. → Intégrer les enjeux démographiques dans les axes transversaux de la CTG : parentalité, AVS, jeunesse, emploi, logement.

3. CTG Golfe & Étangs — Une évolution démographique à corrélérer avec des projets Structurants (2026–2030)

La montée en puissance de la Base aérienne 125 d'Istres (Hub des Armées, flotte MRTT) et les projets de décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer constituent deux dynamiques structurantes pour la CTG. Elles génèrent des impacts croisés sur le logement, la petite enfance, l'enfance scolaire et la jeunesse.

3.1 Décarbonation industrielle & BA125

Décarbonation ZIP de Fos : électrification, hydrogène, captage/stockage (CCUS), modernisation sidérurgie et logistique.

Cycles d'emplois : pic chantier (techniciens/ouvriers/ingénieurs) puis phase exploitation (emplois qualifiés pérennes).

BA125 Istres : continuité capacitaire, sous-traitance, mutations ; servitudes (PEB) et contraintes de bruit qui limitent l'urbanisation localisée.

Corrélations attendues (2026–2030)

Emploi ↔ solde migratoire : phase chantier (2026–2028) = arrivées temporaires et pression locative; phase exploitation (≥ 2028) = ancrage de ménages actifs (30–44 ans) favorable au solde naturel.

Qualité de l'air & image ↔ attractivité : la baisse des émissions améliore la perception et soutient le solde migratoire, notamment à Fos & Port-Saint-Louis.

Importance du calibrage PLU et de l'offre.

Vieillesse : sans apports migratoires jeunes, Saint-Mitre-les-Remparts & PSLdR conserveront un solde naturel négatif (besoins santé/aidants)

Ordres de grandeur & besoins (2026–2030)

CTG $\approx 74\,244$ hab. (2022). Hypothèse de croissance +0,3 à +0,6 %/an : +1,5 à +3,0 % en 5 ans ($\sim +1\,100$ à +2 200 hab.).

À 2,2 pers./ménage : besoin d'absorption $\sim +500$ à +1 000 logements (toutes formes) sur 5 ans.

Enjeux à 5 ans (2026–2030)

1. **Logement** : absorber 300–500 ménages supplémentaires liés à la BA 125, sans évincer les ménages modestes → programmation et outils d'encadrement.
2. **Petite enfance** : créer ou adapter 50–100 places nouvelles (crèches, assistantes maternelles) pour absorber la hausse des naissances et des familles jeunes.
3. **Enfance** : capacité à ouvrir 6–8 classes supplémentaires (cycle maternelle/élémentaire) dans les pôles urbains (Istres + Fos).
4. **Jeunesse** : renforcer l'offre sport/loisirs et prévoir des dispositifs d'accueil « jeunes de passage » (enfants de militaires) pour leur intégration rapide.

Logement

Catégorie	Contenu
Enjeux	Absorber l'arrivée conjointe des ménages liés à la BA125 (+300–500) et aux chantiers/emplois industriels (+500–700), soit un besoin global de ~1 000 à 1 200 logements sur 5 ans. Arrivées de personnels militaires et civils (affectations, sous-traitants, intérimaires pour les chantiers, ingénieurs) ⇒ besoin de logements temporaires (2025–2028) puis logements familiaux (2028–2030).
Risques	Hausse rapide des loyers, éviction des ménages modestes, vacance post-chantier si l'offre n'est pas reconvertie. Risque de pression sur le marché locatif à Istres et dans les communes proches (Fos, Saint-Mitre-les-Remparts), avec Hausse possible des loyers, Saturation du parc HLM et tension pour les ménages modestes.
Leviers d'action	Résidences temporaires (meublés chantier), programmation de logements familiaux, réhabilitation de friches, coordination Défense–Industriels–Collectivités. Intermédiation locative, résidences meublées temporaires, programmation de logements neufs ou réhabilitations ciblées.

Petite enfance (0–3 ans)

Catégorie	Contenu
Enjeux	Profil type des nouveaux arrivants : familles de militaires ou ingénieurs qualifiés avec de jeunes enfants. Hausse des besoins en crèches liée à l'arrivée de jeunes actifs (armée, ingénieurs, techniciens) = 50–150 places nouvelles à créer. : augmenter les capacités ou flexibiliser l'offre
Risques	Saturation des structures existantes, concurrence accrue pour les places CAF.
Leviers d'action	Partenariats Armée/entreprises/CAF, création de micro-crèches intercommunales, financement via clauses sociales des chantiers.

Enfance scolaire (3–11 ans)

Catégorie	Contenu
Enjeux	Anticiper une hausse de la natalité et de la scolarisation primaire (effet familles jeunes), avec 8–10 classes supplémentaires d'ici 2030.
Risques	Pics de scolarisation imprévisibles selon affectations militaires et cycles de chantier = surcharge de certaines écoles. Un besoin accru en écoles élémentaires et maternelles à Istres (et Fos si extension résidentielle), Des pressions sur la restauration scolaire et les accueils périscolaires. Déséquilibre ponctuel des effectifs (surcharge dans certaines écoles, sous-utilisation ailleurs).
Leviers d'action	Tableau de bord intercommunal des effectifs scolaires, modularité des bâtiments scolaires, co-financements industriels et Défense.

Jeunesse (12–25 ans) 3. Enfance scolaire (3–11 ans)

Catégorie	Contenu
Enjeux	Intégrer de jeunes à mobilité forte (séjours courts, mutations fréquentes) → besoin d’accompagnement spécifique (vie scolaire, insertion locale, soutien psychologique).
Risques	Pics de scolarisation imprévisibles Hausse de fréquentation des collèges/lycées, équipements sportifs et culturels, accueils de loisirs. Difficultés d’intégration pour jeunes en mobilité
Leviers d’action	Elargissement de l’offre sportive et associative, possible cofinancement par Défense ou partenariats Armée–communes (centres de loisirs, gymnases, piscines, etc.). Dispositifs d’accueil spécifiques pour jeunes de passage

En résumé

Les effets combinés de la BA 125 et de la décarbonation vont accentuer la pression démographique sur le logement et les services publics locaux. Anticiper l’accueil résidentiel, adapter les capacités de petite enfance et scolaires, et renforcer l’offre jeunesse sont des leviers indispensables pour transformer ces dynamiques en opportunités durables pour la CTG.

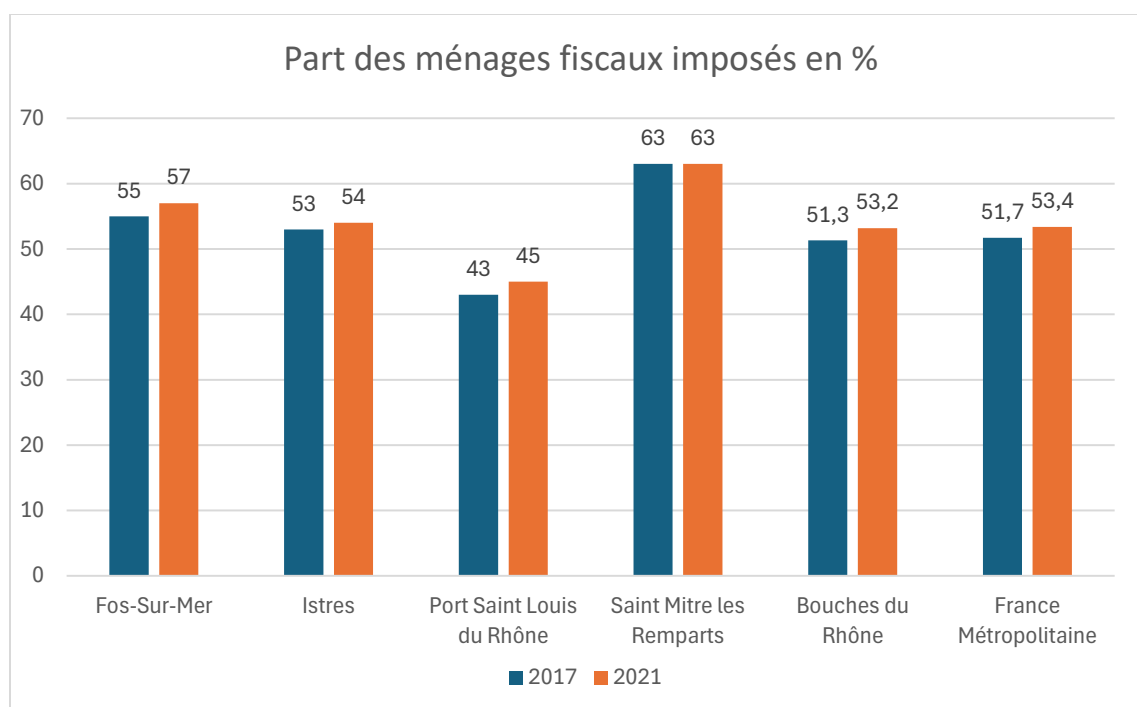
4. Ressources

4.1 Données générales

Part des ménages fiscaux imposés

	Part des ménages fiscaux imposés en % en 2017	Part des ménages fiscaux imposés en % en 2021	Nombre de ménages Fiscaux
Fos-Sur-Mer	55	57	6644
Istres	53	54	18944
Port Saint Louis du Rhône	43	45	3783
Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts	63	63	2619
Ensemble CTG	52,3	53,4	31 990
Bouches du Rhône	51,3	53,20	869 140
France Métropolitaine	51,7	53,40	28 280 168

Source INSEE 2017 / 2021



En 2021, les données de la CTG sont parfaitement alignées avec la moyenne nationale (53,4%) et légèrement au-dessus du département (53,2%).

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Entre 2017 et 2021, la part de ménages imposés a légèrement augmenté dans toutes les zones, y compris dans la CTG.

Il existe des disparités à l'échelle communale :

- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts se distingue nettement avec une part très élevée de ménages imposés (63%), bien au-dessus des moyennes nationale et départementale. Cela confirme un profil socio-économique plus aisé.
- Port-Saint-Louis-du-Rhône est à l'opposé, avec seulement 45% de ménages imposés, ce qui reflète une plus grande précarité fiscale.
- Fos-sur-Mer et Istres sont proches de la moyenne nationale, avec une légère progression entre 2017 et 2021.

Cela peut s'expliquer par :

- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts (63%) : commune résidentielle, souvent perçue comme plus aisée, avec une population plus stable et des revenus moyens plus élevés.
- Port-Saint-Louis-du-Rhône (45%) : commune historiquement marquée par des difficultés économiques, un taux de chômage plus élevé, et une population plus modeste

Revenus Médian par unité de consommation en 2021

	En Euros
Fos-Sur-Mer	23 680
Istres	22 710
Port Saint Louis du Rhône	20 700
Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts	26 910
Bouches du Rhône	22 920
France Métropolitaine	23 380

Revenu disponible médian par unité de consommation (définition) :

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc).
Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), et des impôts directs.

Le revenu médian de la CTG est légèrement inférieur à la moyenne nationale, mais proche de la moyenne départementale. Cela confirme que le territoire est globalement dans la moyenne, mais cache des disparités internes importantes :

- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts se distingue très nettement avec un revenu médian supérieur à la moyenne nationale et départementale, confirmant un niveau de vie plus élevé.
- Port-Saint-Louis-du-Rhône est à l'opposé, avec un revenu médian nettement inférieur, ce qui reflète une situation économique plus fragile.
- Istres et Fos-sur-Mer sont proches de la moyenne, avec Fos légèrement au-dessus

Pour Port Saint Louis, cela peut s'expliquer par :

1. **Tissu économique fragile :**
 - Moins de diversité d'emplois qualifiés.
 - Présence d'emplois précaires ou saisonniers.
 - Moins d'activités tertiaires ou de cadres.
2. **Structure sociale :**
 - Plus forte proportion de familles monoparentales ou de foyers modestes.
 - Taux de chômage plus élevé.
 - Moins de propriétaires, plus de logements sociaux.
3. **Isolement géographique relatif :**
 - Moins bien desservie que d'autres communes du CTG.
 - Moins attractive pour les classes moyennes ou supérieures.

Pour Saint-Mitre-les-Remparts,

1. **Commune résidentielle et attractive :**
 - Population plus stable, souvent propriétaire.
 - Présence de retraités aisés ou de cadres actifs.
2. **Niveau de qualification plus élevé :**
 - Plus de professions intermédiaires ou supérieures.
 - Moins de précarité économique.
3. **Cadre de vie valorisé :**
 - Environnement calme, équipements de qualité.
 - Attire des ménages avec un niveau de vie plus élevé.

Distribution des revenus disponibles de l'année 2021

Rapport inter décile 9eme/1er

	1er décile de niveau de vie	9eme décile de niveau de vie	Rapport Interdécile 9e décile/1er décile	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)
Fos-Sur-Mer	13 560	36 640	2,7	23 680
Istres	12 470	37 230	3,0	22 710
Port Saint Louis du Rhône	11 190	35 460	3,2	20 700
Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts	14 760	43 640	3,0	26 910
Bouches du Rhône	11 010	41 790	3,8	22 920
France Métropolitaine	12 080	41 230	3,4	23 080

Rapport inter décile 9ème/1er (définition)

Le rapport interdécile est le rapport entre le neuvième décile (niveau de vie qui sépare les 90 % qui touchent le moins des 10 % qui touchent le plus) et le premier décile (niveau de vie qui sépare les 10 % les plus pauvres des 90 % restants). Le rapport interdécile mesure combien de « fois » les plus riches reçoivent ce dont les pauvres disposent.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

La CTG a un niveau de vie médian proche de la moyenne nationale, légèrement supérieur à celui du département.

Le rapport interdécile (écart entre les plus pauvres et les plus riches) est plus faible dans le CTG ($\approx 3,0$) que dans le département (3,8) ou la France (3,4), ce qui suggère moins d'inégalités internes

Avec une hétérogénéité au niveau interne :

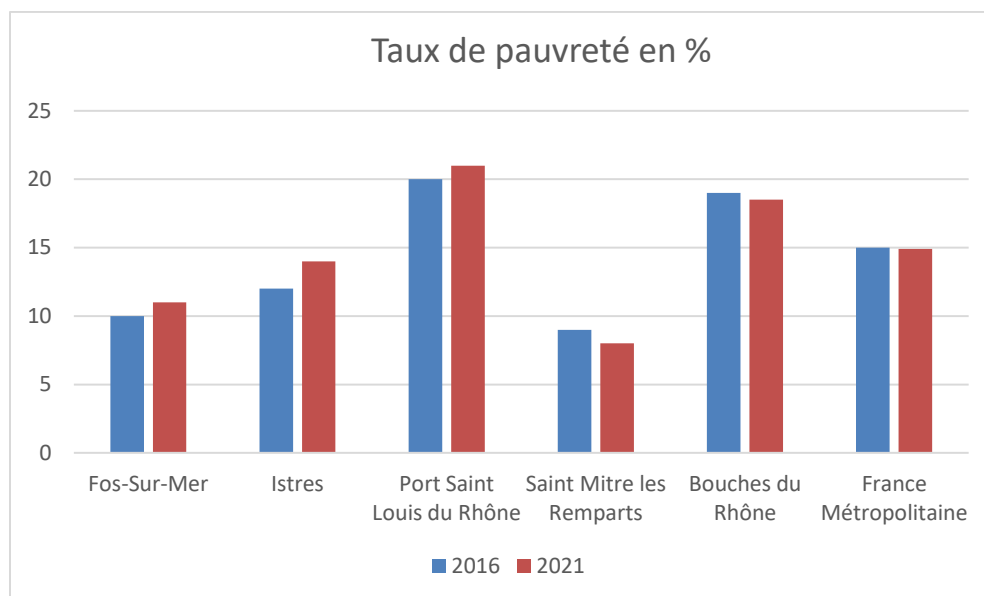
- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts a :
 - Le revenu médian le plus élevé
 - Le 1er décile le plus haut (les plus modestes y vivent mieux qu'ailleurs)
 - Le 9e décile le plus élevé, ce qui reflète une population globalement plus aisée
- Port-Saint-Louis-du-Rhône a :
 - Le 1er décile le plus bas (les plus modestes y vivent avec moins de 11 200 €)
 - Le revenu médian le plus faible
 - Le rapport interdécile le plus élevé du CTG (3,2), ce qui indique plus d'inégalités internes

Taux de pauvreté en %

	2016	2021
Fos-Sur-Mer	10	11
Istres	12	14
Port Saint Louis du Rhône	20	21
Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts	9	8
Bouches du Rhône	19	18,5
France Métropolitaine	15	14,9

Taux de pauvreté (définition) :

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). On privilégie en France et en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian qui s'élevait en 2023 à 1288 euros par mois pour une personne seule.



Légère amélioration des tendances nationales et départementales entre 2016 et 2021. Les chiffres de la CTG, excepté pour Saint-Mitre-les-Remparts les remparts, n'atteignent pas les chiffres départementaux et nationaux.

- Port-Saint-Louis-du-Rhône : Zone prioritaire, taux de pauvreté extrêmement préoccupant (21%), en hausse malgré des efforts potentiels. Justifie un ciblage fort des actions sociales, éducatives, insertion, etc.
- Istres : 2 points de plus en 5 ans, il s'agit d'une dérive à surveiller ; peut indiquer un affaiblissement des filets sociaux ou une montée des vulnérabilités (emploi, logement, familles monoparentales).
- Fos-sur-Mer : Situation stable mais fragilité croissante.
- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts : Taux en baisse, en meilleure position, à analyser pour comprendre les leviers positifs.
- Inégalités territoriales internes : Grand écart entre Saint-Mitre-les-Remparts (8%) et PSLR (21%) → renforce l'intérêt d'une approche différenciée par commune.
- Évolution contrastée par rapport au département : Alors que le 13 et la France métropolitaine voient une baisse, certaines communes du territoire connaissent une hausse → déconnexion des dynamiques nationales.

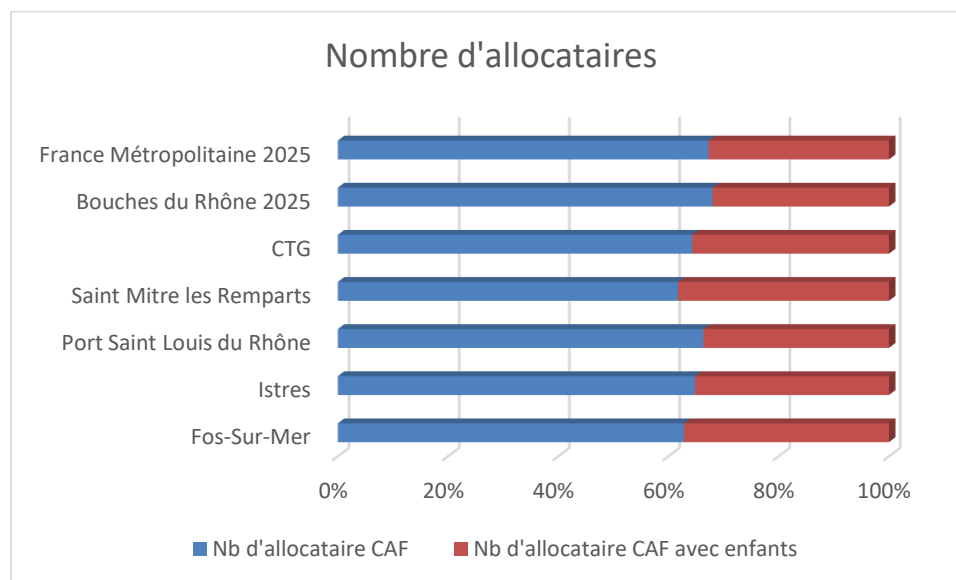
4.2 Données Allocataires

Nombres d'allocataires 2023

	Population en 2023	Nb d'allocataire CAF	Nb d'allocataire CAF avec enfants	Taux d'allocataire CAF avec enfants
Fos-Sur-Mer	15 469	3 055	1 808	59,20%
Istres	44 577	9 248	5 022	54,30%

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Port Saint Louis du Rhône	8 446	1 840	933	50,70%
Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts	5 816	949	588	63%
Ensemble CTG	74 308	15 092	8 361	55,40%
Bouches du Rhône 2025	2 090 225	472 576	222 187	47%
France Métropolitaine 2025	66 352 000	13 179 055	6 405 215	48,60%



L'analyse des données CAF 2023 met en évidence une forte présence de familles allocataires sur l'ensemble du territoire de la CTG du Golfe et des Étangs. Le taux moyen d'allocataires CAF avec enfants y atteint 55,4 %, soit un niveau nettement supérieur à celui observé au niveau départemental (47 % dans les Bouches-du-Rhône) et national (48,6 % en France métropolitaine).

Cette situation traduit à la fois :

- Une forte proportion de familles avec enfants,
- Une forme de dépendance accrue aux prestations sociales, révélatrice de besoins importants en matière de soutien à la parentalité, d'accès aux droits, et de services à destination des familles.
- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts se distingue avec un taux record de 63 %, malgré un taux de pauvreté relativement faible (8 %). Cela peut s'expliquer par la présence importante de familles avec enfants, relativement intégrées, mais bénéficiant néanmoins de prestations CAF (allocations familiales, aides au logement, etc.).
- Fos-sur-Mer affiche également un taux élevé (59,2 %), en lien avec une pauvreté en légère hausse (11 %), soulignant des besoins croissants d'accompagnement socio-éducatif.
- Istres, la commune la plus peuplée du territoire, présente un taux d'allocataires CAF avec enfants de 54,3 %, proche de la moyenne territoriale, mais à mettre en lien avec une hausse préoccupante de la pauvreté (+2 points depuis 2016).
- Enfin, Port-Saint-Louis-du-Rhône, bien que disposant du taux le plus bas du territoire (50,7 %), reste au-dessus des moyennes nationale et départementale. Ce chiffre, croisé avec un taux de

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

pauvreté très élevé (21 %), peut laisser supposer un phénomène de non-recours aux droits, un isolement social marqué ou une fragilité extrême de certaines familles.

Enjeux pour la CTG

- Poursuivre et renforcer les actions d'accès aux droits et d'accompagnement des familles, notamment dans les communes où le recours à la CAF est élevé.
- Porter une attention particulière à Port-Saint-Louis-du-Rhône, où les indicateurs révèlent une pauvreté forte mais un taux d'allocataires CAF plus modéré, laissant penser à un besoin de repérage et de médiation sociale renforcé.
- Adapter l'offre de services aux réalités contrastées du territoire : des familles nombreuses et insérées à Saint-Mitre-les-Remparts, une précarité grandissante à Fos et Istres, et des publics potentiellement éloignés des dispositifs à PSLR.

Evolution des Allocataires fragiles entre 2018 et 2023

	Taux de familles fragiles en 2018	Nb de familles	Nb de familles fragiles en 2023	Taux de familles fragiles	Nb de familles fragiles en 2018	Taux d'évolution
Fos-Sur-Mer	14,10%	4 556	373	8,20%	268	28,15%
Istres	15,90%	13 074	1 303	10%	798	38,76%
Port Saint Louis du Rhône	14,10%	2 393	195	8,10%	130	33,33%
Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts	11,70%	1 897	94	5%	68	27,66%
CTG	15%	21 920	1 965	9%	1264	35,67%
Bouches du Rhône	12,50%	561 700	53 095	9,60%	28051	47,17%
France Métropolitaine	13,60%	18 099 253	1 630 545	9%	891560	45,32%

Allocataires fragiles (définition) :

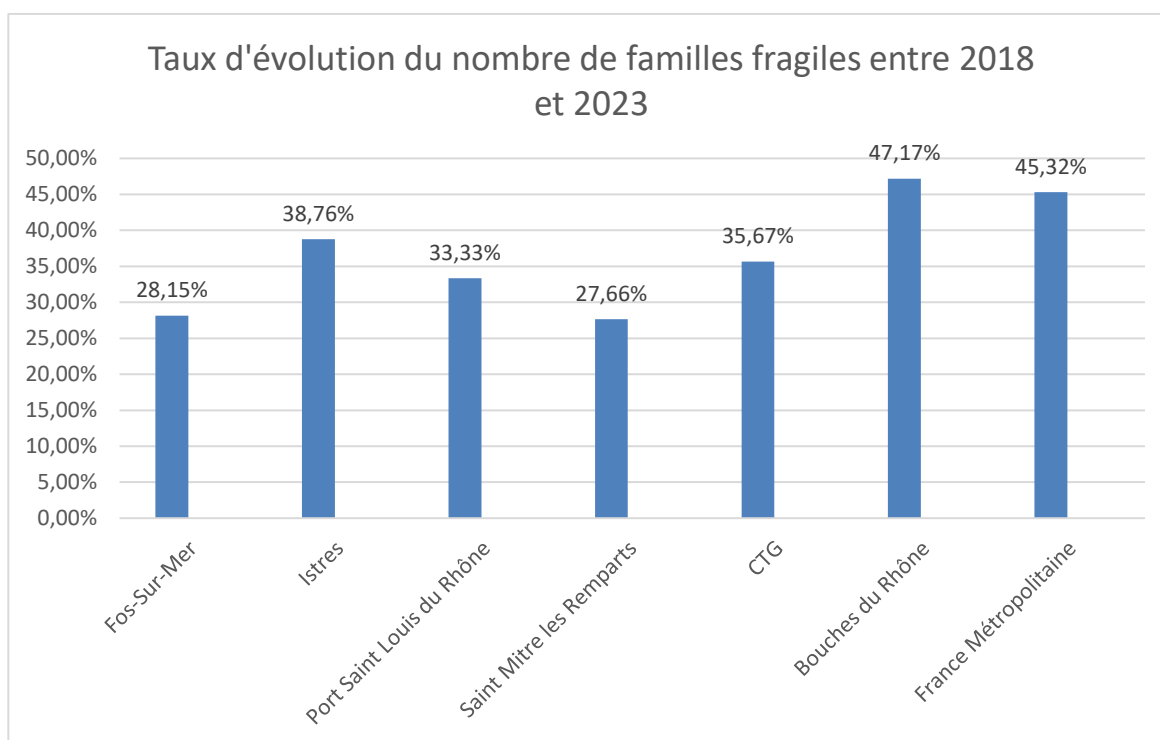
Allocataires au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations, le seuil de bas revenus désignant un RUC fixé à 1071 euros pour l'année 2018.

Entre 2018 et 2023, le territoire de la CTG du Golfe et des Étangs a connu une forte hausse du nombre de familles allocataires considérées comme fragiles (+35,7 %, soit 701 familles supplémentaires), malgré une baisse apparente du taux de familles fragiles (de 15 % à 9 %). Cette tendance reflète une augmentation globale du nombre de familles, qui masque une fragilisation croissante d'une partie de la population.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Les quatre communes suivent cette dynamique, avec une progression du nombre de familles fragiles allant de +27 % à +39 %, la hausse étant particulièrement marquée à Istres (+38,8 %) et Port-Saint-Louis-du-Rhône (+33,3 %). À l'inverse, Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, bien que connaissant une augmentation de 27,6 %, reste le territoire au taux le plus faible (5 % en 2023).

Ces données confirment la montée en puissance de besoins sociaux sur le territoire, notamment en matière d'accès aux droits, de soutien à la parentalité, de logement ou d'insertion, y compris dans des communes où la précarité est moins visible. Elles soulignent également la nécessité de maintenir une lecture fine et territorialisée des fragilités, afin d'ajuster les actions de la CTG aux réalités locales.



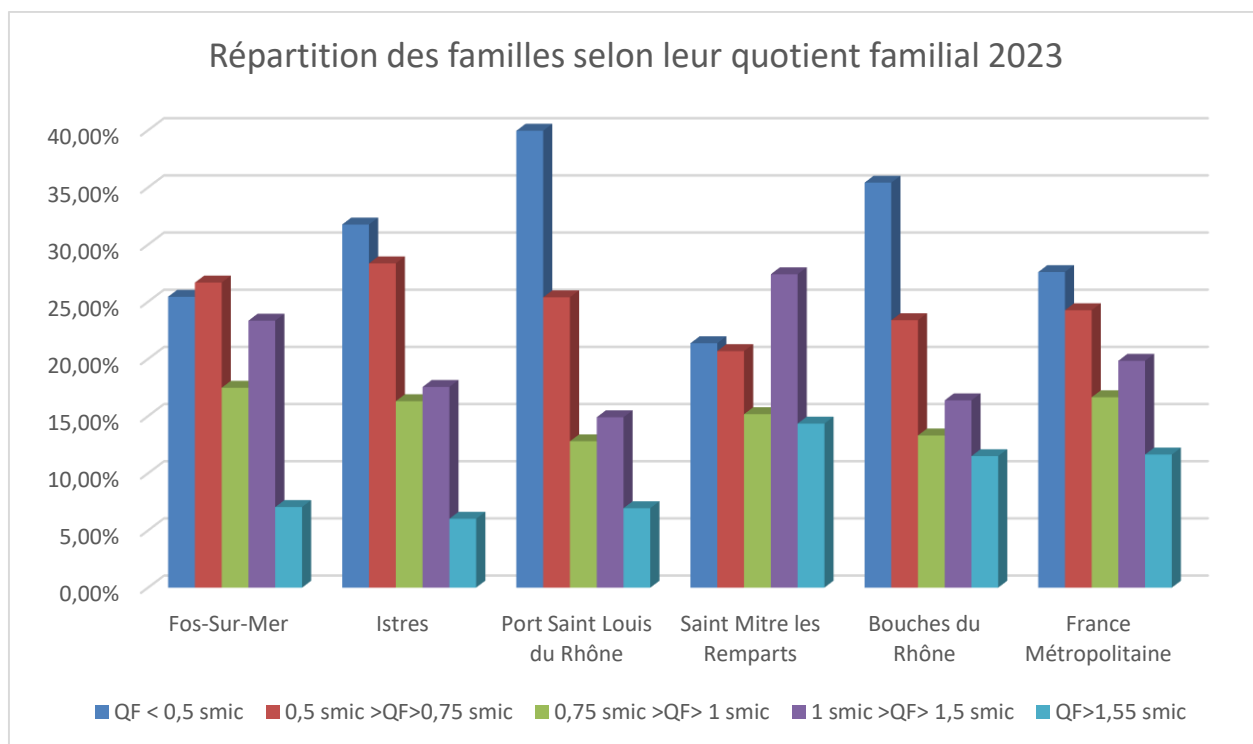
Part des bénéficiaires RSA, Prime d'activité et AAH 2023

	Nombre d'allocataires	dont Nb de bénéficiaires RSA	dont Nb de bénéficiaires AAH	dont Nb de bénéficiaires PA	Part des bénéficiaires RSA	Part de bénéficiaires AAH	Part des bénéficiaires PA
Fos-Sur-Mer	3 055	309	203	1 199	10,10%	6,60%	39,20%
Istres	9 248	1 188	638	3 860	12,80%	6,90%	41,70%
Port Saint Louis du Rhône	1 840	285	120	691	15,50%	6,50%	37,60%
Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts	949	113	59	285	11,90%	6,20%	30,00%
Ensemble CTG	15 092	1 895	1 020	6 035	12,60%	6,80%	40,00%
Bouches du Rhône	472 576	69 979	36 401	158 899	14,80%	7,70%	33,60%

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

France Métropolitaine	13 179 055	1 626 860	1 239 874	4 372 657	12,30%	9,40%	33,20%
-----------------------	------------	-----------	-----------	-----------	--------	-------	--------

En 2023, 12,6 % des allocataires CAF du territoire de la CTG bénéficient du RSA, 6,8 % de l'AAH, et 40 % de la prime d'activité. Ces taux sont globalement proches de la moyenne nationale, à l'exception de la prime d'activité, plus fréquente sur le territoire qu'au niveau départemental (33,6 %) et national (33,2 %), traduisant un recours important aux dispositifs de soutien aux travailleurs modestes.



Au niveau local :

- Port-Saint-Louis-du-Rhône se distingue avec la part la plus élevée de bénéficiaires du RSA (15,5 %), bien au-dessus des moyennes nationale et départementale, soulignant un niveau de précarité particulièrement préoccupant.
- Istres, commune la plus peuplée, affiche également un taux élevé de bénéficiaires du RSA (12,8 %), et la part la plus importante de bénéficiaires de la prime d'activité (41,7 %), signalant une forte présence de ménages en emploi précaire ou à faibles revenus.
- À Fos-sur-Mer, la part de bénéficiaires du RSA reste significative (10,1 %), tandis que la prime d'activité concerne plus d'un tiers des allocataires (39,2 %).
- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, avec des taux plus faibles (RSA à 11,9 %, PA à 30 %), confirme son profil plus résidentiel et socialement stable, bien que le recours au RSA reste non négligeable.

La part des bénéficiaires de l'AAH est globalement homogène sur le territoire (autour de 6–7 %), légèrement inférieure à la moyenne nationale (9,4 %), mais dans les standards départementaux.

Enjeux pour la CTG

- Renforcer les actions d'insertion et d'accompagnement socio-professionnel, en particulier à Port-Saint-Louis et Istres, où la part des bénéficiaires du RSA est la plus importante.
- Développer des services adaptés aux actifs précaires, notamment en matière de garde d'enfants, mobilité, et accès aux droits, pour répondre à la forte proportion de bénéficiaires de la prime d'activité.

- Maintenir une vigilance sur les situations de handicap et d'invalidité, représentées par les bénéficiaires de l'AAH, et intégrer ces publics dans une logique d'inclusion sociale et territoriale

4.3 Répartition des familles selon leur quotient familial 2023

	QF < 0,5 smic	0,5 smic > QF > 0,75 smic	0,75 smic > QF > 1 smic	1 smic > QF > 1,5 smic	QF > 1,55 smic
Fos-Sur-Mer	25,44%	26,68%	17,48%	23,35%	7,05%
Istres	31,76%	28,36%	16,31%	17,55%	6,02%
Port Saint Louis du Rhône	39,96%	25,39%	12,80%	14,90%	6,95%
Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts	21,38%	20,69%	15,17%	27,41%	14,35%
Bouches du Rhône	35,42%	23,39%	13,31%	16,38%	11,50%
France Métropolitaine	27,60%	24,26%	16,65%	19,84%	11,64%

QF (définition) : Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires qui tient compte à la fois de leurs revenus professionnels et/ou de remplacement, des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'Apl) et de leur composition familiale. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle etc.

S'il est calculé à partir des ressources annuelles imposables de l'année civile de référence, il tient compte néanmoins des périodes de cessation d'activité de l'allocataire ou de son conjoint éventuel en neutralisant ou en appliquant un abattement sur les revenus professionnels et/ou de remplacement.

Il est utilisé par la Caf, par exemple pour l'attribution d'aides financières individuelles, mais aussi par les mairies, les CCAS, les associations du secteur périscolaire ou accueil de loisirs pour appliquer des tarifs en fonction de la situation financière de la famille.

29,4 % des familles du territoire (en moyenne) ont un QF inférieur à 0,5 SMIC, contre 27,6 % en France métropolitaine.

Des inégalités territoriales marquées :

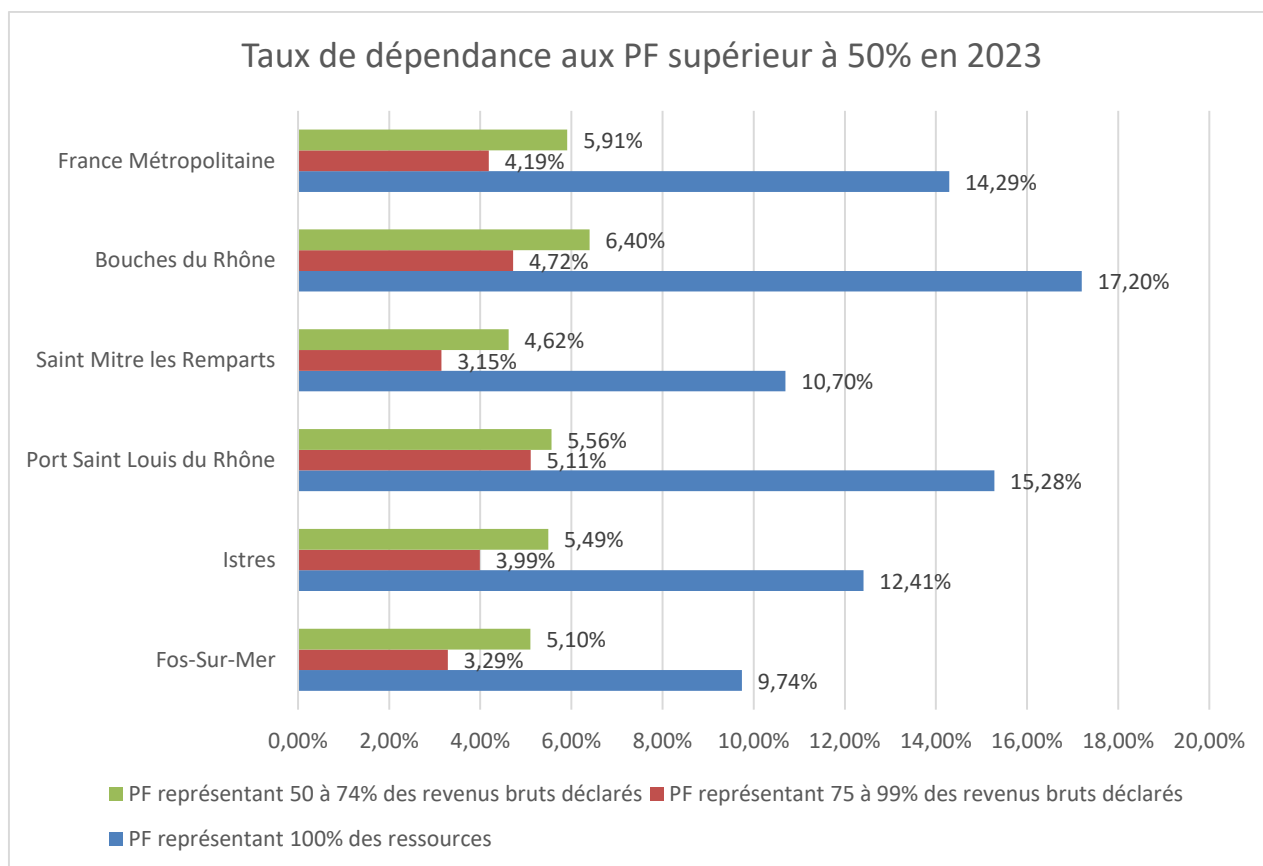
- Port-Saint-Louis-du-Rhône concentre la plus forte proportion de familles très modestes : près de 40 % ont un QF inférieur à 0,5 SMIC, soit un niveau largement supérieur aux moyennes nationale (27,6 %) et départementale (35,4 %). Ce chiffre confirme la situation de grande précarité économique déjà mise en lumière par les indicateurs précédents.
- Istres suit avec 31,8 % de familles sous le seuil de 0,5 SMIC, et une majorité globale (76,4 %) en dessous de 1,5 SMIC, traduisant une forte fragilité sociale et une large population à bas et très bas revenus.
- À Fos-sur-Mer, 25,4 % des familles ont un QF inférieur à 0,5 SMIC, ce qui reste inférieur à la moyenne départementale mais témoigne tout de même d'une base importante de ménages modestes.
- À l'inverse, Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts affiche une répartition plus équilibrée et socialement favorisée : seulement 21,4 % des familles sont sous le seuil de 0,5 SMIC, tandis que 14,4 % dépassent 1,5 SMIC, soit le double des autres communes du territoire.

Enjeux pour la CTG

- Renforcer les politiques en direction des familles à très faibles revenus, particulièrement à Port-Saint-Louis-du-Rhône et Istres, où les niveaux de précarité sont structurels.
- Déployer une offre sociale accessible et différenciée (tarification, accompagnement, accès aux services) pour tenir compte des écarts de revenus très marqués entre les communes.
- À Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, intégrer la dimension préventive et inclusive, sans négliger les besoins spécifiques de certaines franges de la population plus modestes malgré un profil global favorisé.

Taux de dépendance aux PF supérieur à 50% 2023

	PF représentant 100% des ressources	PF représentant 75 à 99% des revenus bruts déclarés	PF représentant 50 à 74% des revenus bruts déclarés	PF représentant 25 à 49% des revenus bruts déclarés	PF<25% des revenus bruts déclarés
Fos-Sur-Mer	9,74%	3,29%	5,10%	13,36%	68,51%
Istres	12,41%	3,99%	5,49%	12,15%	62,99%
Port Saint Louis du Rhône	15,28%	5,11%	5,56%	15,72%	58,33%
Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts	10,70%	3,15%	4,62%	9,80%	71,73%
Bouches du Rhône	17,20%	4,72%	6,40%	14,51%	57,34%
France Métropolitaine	14,29%	4,19%	5,91%	14,24%	61,37%



- Port-Saint-Louis-du-Rhône affiche un niveau de dépendance parmi les plus élevés du territoire (25,95 %), proche des moyennes départementale et nationale, mais préoccupant compte tenu des autres indicateurs de précarité du territoire (taux de pauvreté élevé, forte proportion de QF < 0,5 SMIC). Cela confirme une situation économique structurellement fragile, marquée par une dépendance forte aux aides.
- Istres, bien que plus peuplée, enregistre un taux significatif (21,89 %), indiquant que plus d'un allocataire sur cinq dépend majoritairement des prestations pour vivre, ce qui renforce la nécessité de politiques d'insertion, d'accès à l'emploi et de soutien social.
- Fos-sur-Mer et Saint-Mitre-les-Remparts présentent des taux similaires (autour de 18 %), légèrement inférieurs aux moyennes nationale et départementale. Cela traduit une moindre dépendance directe aux aides, mais ne doit pas occulter des besoins plus diffus ou émergents.

Enjeux pour la CTG

- Renforcer les dispositifs d'insertion socio-professionnelle et d'accompagnement vers l'autonomie, particulièrement à Port-Saint-Louis et Istres, où la dépendance aux aides est la plus forte.
- Mettre en place une veille sur la précarité diffuse, notamment à Fos et Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts, où les ménages dépendent moins des PF, mais peuvent rester vulnérables (revenus modestes, instabilité professionnelle).
- Intégrer la notion de dépendance aux aides dans le ciblage des politiques publiques, au-delà des seuls taux de pauvreté, pour affiner les réponses territorialisées.

4.4 SWOT – Ressources (revenus, fiscalité, pauvreté, CAF) – CTG Golfe & Étangs

Forces	Faiblesses
• Part de ménages imposés CTG alignée sur la France (53,4 %) et au-dessus du département (53,2 %). • Revenu médian global proche des moyennes nationale et départementale (Fos $\geq$ nat., Istres $\approx$ nat.). • Inégalités internes modérées au regard du 13 (rapport interdécile CTG $\approx$ 3,0 vs 3,8 Bouches-du-Rhône). • Saint-Mitre profil aisé : revenu/1er décile/9e décile élevés, 63 % de ménages imposés, QF haut. • Couverture CAF élevée (55,4 % allocataires avec enfants) = levier d'action et de ciblage fin.	• Disparités fortes : PSL profil modeste (45 % imposés, revenu médian 20,7 k€, 1er décile 11,2 k€, interdécile 3,2). • Hausse du taux de pauvreté 2016→2021 à Istres (+2 pts, 14 %) et maintien élevé à PSL (21 %). • Dépendance significative aux prestations (PA $\approx$ 40 % des allocataires, RSA 12,6 % ; pics à PSL et Istres). • Part importante de QF < 0,5 SMIC : PSL 40 %, Istres 31,8 %, CTG moyen 29,4 % (> France 27,6 %). • Progression du nombre de familles fragiles 2018→2023 (+35,7 %, +701 familles) malgré un taux en baisse.
Opportunités	Menaces
• Prime d'activité très mobilisée (40 % CTG > 33 % France/13) : point d'entrée pour sécuriser les travailleurs modestes. • Convergence avec moyennes nationales (imposition, revenus) : image d'attractivité résidentielle à valoriser. • Données CAF fines (QF, PF, RSA/AAH/PA) permettant un ciblage territorialisé par commune/quartier. • Leviers Caf/CTG : tarifs sociaux, accompagnement parentalité, insertion, mobilité/garde d'enfants pour actifs précaires. • Possibilité d'actions de non-recours (PSL) et de prévention (St-Mitre) pour réduire les écarts internes.	• Ancrage de la pauvreté à PSL (21 %) et dérive à Istres : risque de creusement des inégalités intra-CTG. • Dépendance structurelle aux prestations (PF $\geq$ 50 % des revenus : 22–26 % selon communes) = vulnérabilité conjoncturelle. • Inflation, coût du logement/transport : pression sur les bas revenus et ménages travailleurs pauvres. • Fragilisation associative/financière : risque de baisse de capacité d'accompagnement (accès droits, médiation). • Effet ciseaux : hausse des besoins (familles fragiles en nombre) vs ressources publiques contraintes.

Tableau de synthèse – Ressources Articulation entre les axes de la politique “Famille” de la CAF, les enjeux territoriaux CTG Golfe & Étangs et les objectifs opérationnels 2026–2030

Axes de la politique “Famille” de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs (Ressources)	Objectifs opérationnels CTG 2026–2030 – Ressources / lutte contre la pauvreté
1. Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants	• Taux de pauvreté très élevé à Port-Saint-Louis (21 %) et en hausse à Istres (14 %). • QF < 0,5 SMIC très présents : 40 % des familles à PSL, 31,8 % à Istres, 29,4 % en moyenne CTG (> France). • Dépendance importante aux PF (≥ 50 % des revenus) : autour de 22–26 % des allocataires selon les communes.	→ Définir un plan “Pauvreté des familles” ciblant PSL et Istres : accompagnement global (droits, budget, logement, santé). → Renforcer les tarifications sociales CAF/communes (restauration, ACM, petite enfance, culture/sport) pour les QF < 0,5 SMIC. → Développer des aides ciblées enfants (packs scolaires/sportifs, sorties/apprentissages).
2. Garantir l'accès effectif aux droits sociaux (CAF / autres dispositifs)	• Taux d'allocataires CAF avec enfants très élevé (55,4 % CTG > 47 % BDR, 48,6 % France) → fort levier d'action mais aussi forte dépendance. • PSL : pauvreté très forte mais taux d'allocataires CAF avec enfants “seulement” 50,7 % → suspicion de non-recours et/ou isolement. • Hausse du nombre de familles fragiles (+35,7 % entre 2018 et 2023) sur tout le territoire.	→ Mettre en place un programme “Zéro non-recours” dans les communes les plus fragiles, avec repérage proactif (CAF, CCAS, centres sociaux, écoles). → Développer des permanences CAF/accès aux droits dans les quartiers et communes les plus touchés (PSL, QPV Istres). → Suivre et partager un tableau de bord inter-communal (RSA, AAH, PA, QF, PF) pour piloter les actions.
3. Soutenir les travailleurs modestes et sécuriser les parcours professionnels	• 40 % des allocataires CTG perçoivent la prime d'activité (vs 33 % France/BDR) → forte présence de “travailleurs pauvres”. • Istres : 41,7 % des allocataires perçoivent la PA, Fos 39,2 % → emploi présent mais souvent précaire et faiblement rémunéré. • Difficultés de conciliation emploi / garde / mobilité sur certaines communes.	→ Consolider les droits à la prime d'activité via des campagnes d'information ciblées (jeunes, familles, salariés précaires). → Articuler politique ressources ↔ petite enfance / périscolaire : horaires adaptés, AVIP, priorisation des parents en emploi/formation. → Mettre en place des parcours d'accompagnement “travailleurs modestes” (budget, mobilité, accès aux services, montée en qualification).
4. Réduire les écarts territoriaux de niveau de vie au sein de la CTG	• Saint-Mitre-les-Remparts profil favorisé : 63 % de ménages imposés, revenu médian 26 910 €, 1er décile élevé, QF plus haut, pauvreté à 8 %. • PSL profil très modeste : 45 % imposés, revenu médian 20 700 €, 1er décile le plus bas, pauvreté 21 %. • CTG globalement dans la moyenne nationale, mais avec écarts internes très marqués.	→ Territorialiser les moyens CAF/CTG en fonction des besoins (intensifier à PSL, QPV Istres, secteurs modestes de Fos ; garder un volet préventif à St-Mitre). → Intégrer les enjeux ressources dans toutes les autres politiques CTG (logement, petite enfance, parentalité, emploi). → Mettre en place un observatoire intercommunal des inégalités (revenus, pauvreté, QF, PF) pour ajuster en continu.

Axes de la politique "Famille" de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs (Ressources)	Objectifs opérationnels CTG 2026–2030 – Ressources / lutte contre la pauvreté
5. Accompagner les familles allocataires "fragiles" dans une logique de parcours	• Nombre de familles fragiles CAF : +35,7 % entre 2018 et 2023 (de 1 264 à 1 965 familles). • La baisse du taux global masque une augmentation forte en volume, notamment à Istres et PSL. • Fragilité présente aussi dans des communes perçues comme plus aisées (Fos, St-Mitre).	→ Co-construire des parcours familles fragiles : accès aux droits → parentalité → ressources → logement → emploi. → Faire des centres sociaux, CCAS, MFS, ludothèques... des portes d'entrée pour ces familles (repérage, accompagnement global). → Expérimenter des référénts de parcours familles sur les communes les plus concernées (Istres, PSL, Fos).
6. Prendre en compte le handicap, l'AAH et la vulnérabilité durable	• 6,8 % des allocataires CTG bénéficient de l'AAH, taux proche du département mais inférieur au national (9,4 %). • Vulnérabilités de longue durée (handicap, invalidité) parfois moins visibles dans les stats "pauvreté classique".	→ Croiser données ressources et handicap pour repérer les familles AAH à risque de pauvreté durable. → Intégrer les publics AAH dans les dispositifs d'accès aux droits, de soutien aux aidants et d'inclusion (logement, AVS, mobilité). → Développer des actions ciblées d'information CAF/MDPH dans les communes littorales et semi-rurales.
7. Prévenir la reproduction des inégalités sur les enfants et les jeunes	• QF bas, pauvreté forte, dépendance aux PF → impact sur conditions de vie, réussite scolaire, accès aux loisirs. • Différences marquées entre communes : risque d'effets "territoires à double vitesse".	→ Relier politique ressources ↔ réussite éducative / loisirs : aides ciblées pour abonnement sport, culture, vacances, cantine, transports. → Intégrer un indicateur "enfants en pauvreté" dans la programmation CTG (en lien avec CAF et Éducation nationale). → Prioriser les territoires les plus en difficulté (PSL, QPV Istres) dans les dispositifs REAAP, CLAS, vacances apprenantes, ACM.

5. Animation vie sociale

5.1 : les quartiers prioritaires de la ville

Commune	Nom QPV	Population INSEE 2022 vivant dans le QPV	Nombre d'allocataires QPV	Personnes CAF couvertes QPV
Istres	Prépaou	2 894	1 048	2 348
Port St Louis du Rhône	Vauban/stade	1 093	NC	NC

Commune d'Istres :

Sur le Quartier Prioritaire Prépaou est implanté le Centre Social des Quartiers Sud, sur le quartier des Échoppes,

quartier de Veille Active, le Centre Social la Farandole, agréés par la CAF.

Le quartier du Prépaou regroupe 2 894 habitants au sein d'un périmètre réglementaire (Quartier prioritaire de ville), pouvant bénéficier de droit et de façon prioritaire d'interventions au titre du contrat ville du Territoire Istres-Ouest Provence.

Situé en périphérie d'Istres, le quartier présente une trame de voirie interne bien développée, ainsi qu'un raccordement au réseau de transports en commun assurant son intégration au tissu urbain.

Il dispose de nombreux équipements de proximité (écoles maternelles/ primaires/ collèges, Centre Social, aires de jeux, commerces, une maison France Services, une annexe de la police municipale, des centres médicaux).

D'autre part, en accord avec les représentants de l'État, il est reconnu au niveau du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et des communes, que les quartiers sortants de la géographie prioritaire soient identifiés comme Territoires de veille active (TVA) tel que le permet la loi. Le quartier des échoppes regroupe 1 500 habitants en TVA.

Le quartier est juxtaposé au centre-ville d'Istres. Il dispose d'équipements de premières nécessités (commerces, gare routière, poste et télécommunication, centres médicaux) mais également d'équipements plus axés vers la jeunesse (Espace Pluriel Jeunes, Centre Social, lycée, et espaces de loisirs).

- 37 % des habitants du QP sont âgés de moins de 25 ans
- 13 % de la population est de nationalité étrangère dans le QP : proportion moins importante que sur l'ensemble des QP de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- 30 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine contre 13 % de l'ensemble des parents en couple. Les enjeux liés à la monoparentalité sont multiples : difficultés d'accès à l'emploi pour les mères ayant des enfants à charges, modes de garde des enfants en bas âge, offre de prises en charge des enfants sur le temps périscolaire ou pendant les vacances scolaires.

Une part des familles monoparentales parmi les allocataires CAF plus importante dans le QP Prépaou que pour la ville d'Istres.

- En 2020, 27 % des ménages allocataires de la CAF du QP le Prépaou sont des familles monoparentales. Leur part est de 56 % parmi les familles résidant dans ce QP.
- 12% des logements du QP sont de petite taille contre 14% à Istres

Commune de Port Saint Louis du Rhône :

La commune de Port St Louis du Rhône était classée en Territoire de veille active auparavant, elle est entrée à nouveau en géographie prioritaire en janvier 2024. Sur le quartier Vauban est implantée la Maison Pour Tous « l'Envolée » qui tient lieu de Maison de quartier et tend à devenir un espace de Vie Sociale.

Les 2 quartiers QPV de Port St Louis du Rhône sont proches de commerces, d'écoles et du collège de la ville. Ils sont desservis par les transports en commun

Port St Louis du Rhône est également la seule commune du Département à avoir signé une convention « Territoire Educatif Rural » avec l'Education Nationale. Le TER est un programme d'expérimentation qui renforce les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et adolescents avant, pendant et après le cadre scolaire. Il permet de développer des actions en faveur de la réussite éducative.

Au sein du quartier Vauban, le plus dense (437 logements), est implantée la Maison Pour Tous L'Envolée. Fos sur Mer et Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts ne disposent pas de QPV.

La ville de Fos sur Mer a effectué une demande aux services de l'Etat pour être ville pilote REP.

Pour la commune de Port Saint Louis du Rhône signataire du Contrat de Ville Istres Métropolitain (2024-2030) :

Le QPV de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- En 2024, Port-Saint-Louis-du-Rhône compte un unique quartier prioritaire,
- Ce QPV fait partie du périmètre de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans le cadre du contrat de ville 2024

Données clés du quartier

Selon les chiffres 2020 (issus de l'INSEE et du dispositif national):

- Population totale en QPV (2020) : 1 093 habitants
- Surface estimée : 11 hectares
- Taux de pauvreté (au seuil de ≤ 60 % du revenu médian national) : environ 45 %
- Jeunes de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 29,2 %
- Une population plus vieillissante et de personnes isolées sur le quartier du Stade et plus de familles nombreuses sur le Vauban

Contexte et cadre réglementaire

- La géographie prioritaire actualisée des QPV a été adoptée à compter du 1er janvier 2024, sur la base du décret initial du 28 décembre 2023, avec des corrections mineures via le décret du 13 juillet 2024
- Port-Saint-Louis-du-Rhône figure dans cette actualisation sans modification de périmètre depuis l'ancien zonage. Il s'agit donc d'un QP existant en 2015 au contour resté stable (éventuellement signalé par le suffixe « I » dans le code)

Ce que cela signifie concrètement

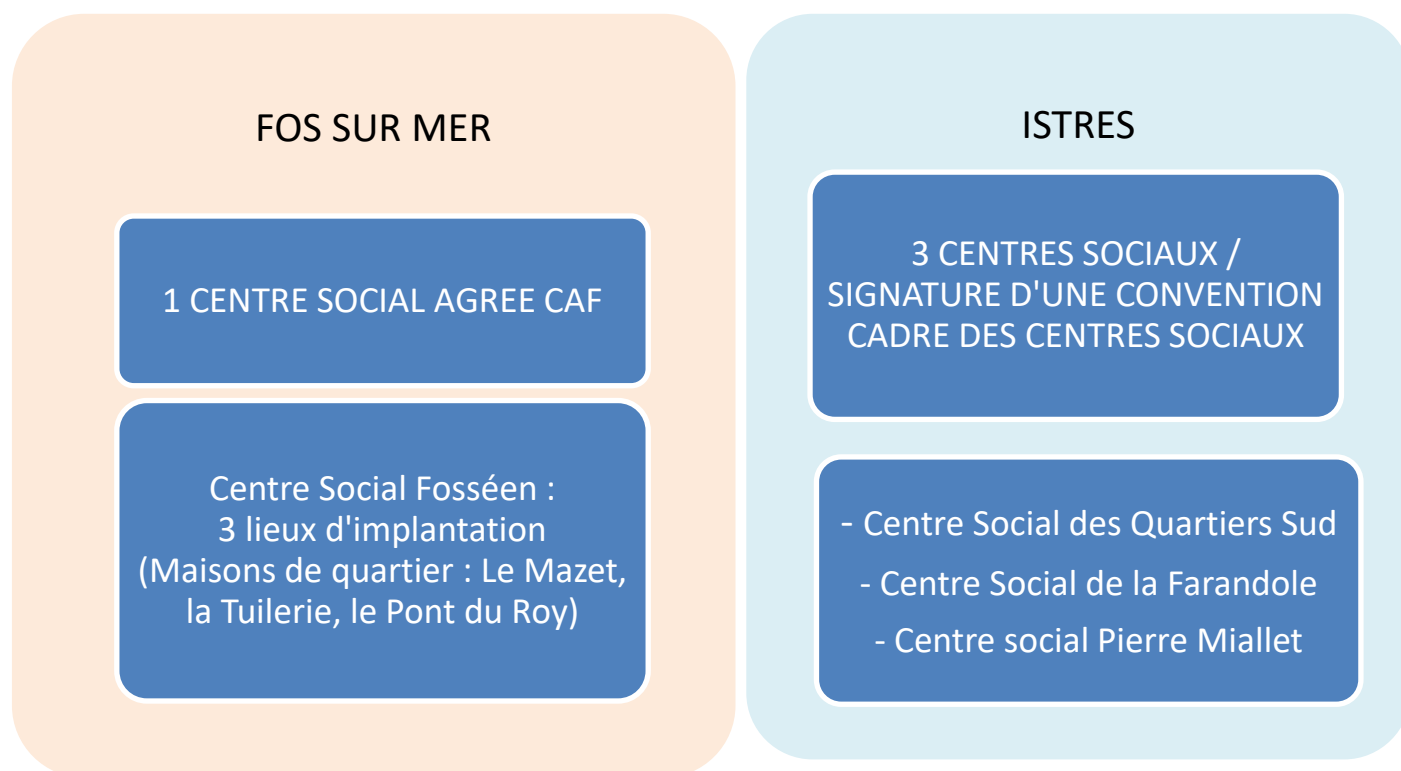
- Le quartier prioritaire de Port-Saint-Louis-du-Rhône regroupe une petite population urbaine marquée par une forte concentration de pauvreté, et une jeunesse particulièrement exposée au chômage ou au décrochage scolaire.
- Ce statut entraîne l'éligibilité à différents dispositifs publics : financement pour l'emploi, l'éducation, l'insertion, la rénovation urbaine et d'autres actions ciblées au sein du contrat de ville

- Au regard de la nouvelle géographie prioritaire, les secteurs « Allende », « Baudin », « Croizat » et « Jolivet », anciennement reconnus en tant que Territoire de Veille active, s'inscrivent comme des poches de précarité.

Le quartier prioritaire de Port-Saint-Louis-du-Rhône est au cœur d'un programme dynamique et intégré, mêlant transition écologique, développement portuaire, rénovation urbaine, création d'emplois et cohésion sociale. Ces projets sont pensés pour répondre aux défis identifiés dans le Contrat de ville 2024–2030, en engageant habitants et acteurs locaux dans un développement durable inclusif.

Souhaitez-vous que je vous détaille l'un de ces projets, comme le Spot multicoques, ou que l'on explore ensemble les appels à projets 2025 concernant les initiatives sociales et culturelles dans le QPV ? Je peux aussi vous indiquer les liens vers les dossiers officiels ou atlas cartographiques en ligne.

5.2 : les centres sociaux



Pilotage de l'animation de vie sociale / dispositif CAF et Dpt

Centres Sociaux	Animation Globale et coordination	Animatrice de la vie collective et Familiale	Coordonnateur jeunesse	« Promeneurs du net » présence éducative sur les réseaux sociaux	Médiateurs de proximité
Centre Social Fosséen	X	X	X	-	X
Centre Social des Quartiers Sud	X	X	X	-	
Centre Social de la Farandole	X	X	X	X	
Centre Social Pierre Miallet	X	X	-	-	

Sources : Centres Sociaux / CAF / Dpt 2025

Participation à l'animation de vie sociale

Centres Sociaux	Nombre d'adhérents	Nombre de bénévoles	Nombre de salariés permanent	Nombre d'employés mis à disposition	Nombre de vacataires
Centre Social Fosséen	513	Non définis	17	3	10
Centre Social des Quartiers Sud	1 119	49	13	4	23
Centre Social de la Farandole	1 386	36	20	1	ND
Centre Social Pierre Miallet	1 057	43		17	

Sources : Fos sur Mer/Projet Social 2022 // Données CSPM 2024 (salariés avec différents statuts)

Le Centre Social Fosséen annonce une baisse importante et continue dans son projet social entre l'année 2018 (1 300 adhérents) et 2021, dû à la crise sanitaire et le départ de l'équipe de direction du Centre Social.

De nombreux projets et événements favorisent l'implication des habitants et de leur engagement :

L'implication des habitants au sein des structures mais moins dans la vie du quartier.

Des difficultés également, à recruter des animateurs pour les ACM périscolaire les mercredis en continuant et les vacances scolaires.

Le Centre Social des Quartiers Sud compte 884 adhérents en 2021, il y a donc une hausse significative de la fréquentation et de l'adhésion des habitants en 2022. Une hausse qui s'explique par différents facteurs :

- De nouvelles familles se sont installées dans le quartier
- Déploiement d'une nouvelle communication via différents supports
- Réduction des places en ACM sur la ville, les familles sont redirigées vers le centre social
- Développement d'actions multi-partenariales favorisant la mixité des publics

En 2022, le centre social a accueilli 23 stagiaires 4 dans le secteur de l'animation (stage pratique du Bafa et BPJEPs), 7 au secrétariat, 7 à l'accueil et 5 dans le cadre d'un stage d'observation de 3^{ème}.

LES PARTENAIRES :

FOS SUR MER	ISTRES / CSQS	ISTRES LA FARANDOLE	ISTRES/PIERRE MIALLET
Ville de Fos sur Mer Métropole Aix-Marseille Provence Caisse d'Allocations Familiales (CAF13) Conseil Départemental (CD13) Conseil Régional PACA Passeurs d'images Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) Centre Communal d'Action Social Ville de Fos sur Mer : - Service Education - Direction des Festivités - Direction des sports - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Associations Scènes et Cinés : - Théâtre Jean Hetsc, cinéma L'Odyssé Métropole :	Mairie d'Istres Caisse d'Allocations Familiales (CAF13) Conseil Départemental (C13) - Maison Départementale de la Solidarité Métropole Aix-Marseille Provence Etat 13 Habitat Logirem Erilia Adoma Office municipal des sports (OMS) Service de la ville d'Istres : - Direction des sports - Direction de la Citoyenneté et de la Cohésion Sociale (Politique de la ville, Réseaux enfance/jeunesse et parentalité) - Maison Régionale de Santé ADDAP 13 Centre Communal d'action Sociale LA PAUSETTO (Séniors) Métropole : - Médiathèque France Travail Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et	Mairie d'Istres Conseil départemental Maison de la Solidarité (CD) Maison de l'Emploi élaboration d'action emploi, orientation publics Cinéma le Coluche prix réduit aux adhérents Service Ville Lecture Intervention, nuit du conte Scènes et Cinés prix réduit aux adhérents Théâtre de l'Olivier prix réduit aux adhérents, actions d'autofinancements Centre d'Art Contemporain visite, médiation culturelle Inspection Education nationale Projet FSE + : prévention décrochage scolaire, Ecole élémentaire Mendés France Orientation accompagnement scolaire, café des parents Ecole élémentaire Gouin 1 et 2 Orientation accompagnement scolaire, Ecole élémentaire Jean Moulin Orientation accompagnement scolaire, Collège Alain Savary Orientation accompagnement scolaire,	Mairie d'Istres Mise à disposition des locaux Mise à disposition poste de direction Régie des Agents de la ville d'Istres (billetterie et tarifications) ✚ Comité des OEuvres Sociales de la ville de Mirmamas (billetterie et tarifications) ✚ Département des Bouches du Rhône Carte C'Jeunes ✚ CAF 13 Chèques Culture et Sports ✚ MSA : Accès aux Droits des Etrangers / Projet jeunesse ✚ Banque du Territoire Dispositif Conseiller Numérique ✚ Bailleur Social ADOMA : Accès aux Droits des Etrangers ✚ FONJEP : Cohésion Sociale du Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- Médiathèque Région PACA : - Direction Régionale des Affaires Culturelles Education Nationale : - Ecole du Mazet Association Ville Lecture DRDJSCS/DRAJES : - Fond de Développement de la vie associative CIDFF	Sport et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) et Direction Régionale de la jeunesse, des Sports et de l'engagement Associatif (DRAJES) CIQ de Rassuen, de la Prédina, des Gargouilles Espace Formation Associations : - Istres solidarité (aide alimentaire) - ANPAA (prévention aux addictions) - Vie libre (aide aux victimes de l'alcool) - Espace pluriel Jeunes - Jeunes et solidaires Mission Locale Istres Maison de l'emploi Initiative Ouest Provence Plan local pour l'insertion et l'emploi L'Avancée (aide aux personnes en situation de handicap) ITEP SESSAD (Accompagnement à la socialisation d'enfants en situation de handicap) Education Nationale : - Ecole Camille Pierron - Ecole Jules Ferry - Réseau d'Education Prioritaire Scènes et Cinés : - Cinéma le Coluche Maison Pour Tous Les Petits débrouillards Union des Centres Sociaux des Bdr Centres Sociaux Istréens Associations : - Gym Yaz Muliboxe - La Kiff (théâtre) - Les ateliers d'LN (art thérapie) - Desperados country (danse) - Nejma (danse hip hop) - Eole Evasion (artistique) - CDOMS (problématique sport-santé)	Collège Pasteur Orientation accompagnement scolaire, Collège Elie Coutarel Orientation accompagnement scolaire, CARSAT Projet bien vieillir La CAF 13 Financement, conseil, orientation Pôle emploi Recrutement, parrainage, linguistique DREETS / DRJSCS CMP / CATTP OFII - TCF CRFP - TCF, orientations Istres Hand Ball Club Stages, places match Office Municipale des Sports Fête de quartier, ateliers, projet impact 2024 Tennis club Istres Action et communication Istres Sports Cyclotourisme Action et communication L'ADDAP 13 Suivi individualisé public jeune, MNA Mission Locale Parrainage, service civique, Espace Pluriel Jeunes Membre du CA de l'EPJ depuis 2018, partenaire sur diverses actions ponctuelles, Initiative ouest provence Orientation, permanence Ressource /Le PLIE Parrainage, orientation, permanence, membre du CA du CSLF Espace formation Stagiaire BPJEPS, diagnostic linguistique Fil d'Ariane Liquidation de l'association en 2021, CCAS Orientation publics, ABS, épicerie sociale, lien intergénérationnel... AFPA Orientation, diagnostic linguistique	✚ ANCV : Chèques Vacances ✚ Bourse Solidarité Vacances : Aide au départ en vacances ✚ Centre Social La Farandole : Mutualisation des moyens /billetterie et tarification ✚ Centre Social des Quartiers Sud : Mutualisation des moyens ✚ Associations Locales et Intervenants : 23 associations / Mutualisation des moyens/ Partenariat / Soutien Logistique et Administratif ✚ Mission Locale : Services civiques / Stages immersion ✚ Collège Elie Coutarel : interventions in situ ✚ OMS : Sport santé ✚ Université de Nîmes : Accueil et tutorat de stages Maitrise ✚ ESDAC : Accueil et tutorat de stagiaires ✚ Espace Formation : Accueil et tutorat de stagiaires ✚ AFPA : Parcours professionnels Adhésions : Convention Collective ELISFA UNIFORMATION : Opérateur de Compétences Fédération de l'Union des Centres Sociaux Fédération Française de Randonnée Pédestre Labels : Empl'itude : Réseau d'acteurs locaux inscrit dans
---	--	--	---

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

	- TECH CLUB (initiation à la robotique, programmation et aux sciences) - FETE LE MUR (accompagnement sportif par le biais du club Tennis) - Jardin des Maurettes (jardiniers) - Association de développement local (ADL)	Croix rouge Projet bourse aux vêtements CS Animation Pierre Miallet Permanence PADE, Communication, Environnement, AAP en commun CS Quartier Sud AAP en commun, lien entre les secteurs, orientation des publics, CS A. Schweitzer Miramas linguistique	une démarche de valeurs partagés RSE
--	---	--	--------------------------------------

Dispositifs mobilisés :

Fos sur Mer	Istres
Animation Collective Famille Accueil de Loisirs Sans Hébergement + plan mercredi Soutien à la fonction parentale : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents Action Lire, écrire et grandir Lire Ecrire et Grandir Lieu d'Accueil Enfants Parents Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	AGF ET ACF ACM + plan mercredi Lea Jeunesse projet numérique (pluriannuel) Jeunesse Les jeunes s'approprient leur quartier Enfance LEG projet KAMISHIKOI REAAP CLAS Projets spécifiques Politique de la ville Aides à l'emploi VVV VILLE VIE VACANCES Colo-apprenantes Evènements sur la parentalité, la prévention santé

Accusé de réception en préfecture
 013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
 Date de réception préfecture : 18/12/2025

Structure / Implantation	Points saillants (offre / publics / partenaires)
Centre Social des Quartiers Sud – Prépaou (Istres) Centre Social La Farandole – Échoppes (TVA)	Implantation au cœur des quartiers. Offres : parentalité, enfance/jeunesse, médiation, inclusion numérique. Liens : MFS, écoles, EPJ, partenaires ville/CAF/CLSPD.
Maison Pour Tous L'Envolée – QPV Vauban/Stade (PSL)	Quartier le plus dense (≈437 logements). Publics : familles nombreuses (Vauban), personnes isolées/vieillissantes (Stade). Enjeux : cohésion sociale, insertion jeunes 16–25 ans.
Centre Social Fosséen – 3 MQ (Mazet, Tuilerie, Pont du Roy) – Fos	1 033 adhérents (2023), 20 permanents + vacataires/bénévoles. Offres de services Petite enfance / Familles : LAEP « Coin Plume », ateliers Bout'choux, espace famille, parentalité Enfance (3–11 ans) : accueils de loisirs, accompagnement scolaire (CLAS, Lire Écrire Grandir) Jeunesse (12–25 ans) : accueil jeunes, médiation sociale, projets citoyens, insertion socio-pro Adultes / Seniors : ateliers créatifs, sport, lutte contre l'isolement, activités intergénérationnelles Transversal : médiation sociale, accompagnement numérique, événements culturels Partenaires : Ville, CAF 13, AMP, CCAS, DRDJSCS, structures culturelles.

5.3 SWOT – Animation de la Vie Sociale (QPV & structures AVS) – CTG Golfe & Étangs

Forces	Faiblesses
• Réseau AVS structuré et présent : Centres sociaux à Istres (Quartiers Sud Prépaou, La Farandole – Échoppes TVA) et CSF à Fos (3 maisons de quartier). • QPV Prépaou bien inséré : transports, écoles, centre social, aires de jeux, commerces, Maison France Services, annexe police, centres médicaux. • Part importante de jeunes dans le QPV d'Istres (≈37 % < 25 ans) = potentiel d'engagement et de prévention. • Forte capacité d'animation du CSF (parentalité, LAEP, CLAS/LEEG, médiation, événements, pa Maillage AVS présent et identifié : centres sociaux à Istres (Quartiers Sud – Prépaou, La Farandole – Échoppes TVA), Maison Pour Tous L'Envolée à PSL, Centre social fosséen (3 maisons de quartier) à Fos. • Partenariats étoffés (CAF, CD13, AMP, Éducation nationale, missions locales, bailleurs, réseau associatif, santé, culture, sport), y compris dispositifs REAAP, LAEP, CLAS/LEG, VVV, Colo apprenantes, Promeneurs du Net.	• QPV PSL très fragile : pauvreté ≈45 %, 16–25 ans non scolarisés/sans emploi ≈29,2 %, poches d'isolement (Stade) et familles nombreuses (Vauban). • Monoparentalité marquée au Prépaou (27 % des allocataires ; 56 % parmi les familles) → contraintes garde/emploi/temps périscolaire. • Disparités fortes entre communes (Istres/PSL avec QPV vs Fos/St-Mitre sans QPV) → risques d'inégalités d'accès aux dispositifs. • Ressources humaines associatives sous tension (vacations, bénévolat irrégulier) et dépendance aux subventions.
Opportunités	Menaces
• Nouveau Contrat de ville 2024–2030 et réentrée de PSL en géographie prioritaire (janv. 2024) → leviers financiers et techniques. • Projets intégrés à PSL : transition écologique, développement portuaire, rénovation urbaine, cohésion sociale. • Maison France Services au Prépaou : porte d'entrée Accès aux droits & inclusion numérique. • TER PSL : renforcement éducatif • Co-construction avec habitants (budgets participatifs, ateliers de quartier) pour consolider l'adhésion et la pérennité.	• Conjoncture (inflation, coût de la vie) aggravant la précarité et la demande sociale dans les QPV. • Stigmatisation des quartiers et freins à la mixité, risque de repli/isolement. • Volatilité des financements et aléas calendaires des appels à projets → discontinuité d'actions. • Rotation/épuisement des équipes d'animation et difficultés de recrutement (médiateurs, animateurs qualifiés). • Risques de fractures territoriales si la territorialisation des moyens n'est pas proportionnée aux besoins (PSL, QPV Istres).

Tableau de synthèse – Animation de la vie sociale (QPV & AVS) Articulation entre les axes de la politique “Famille” de la CAF, les enjeux territoriaux CTG Golfe & Étangs et les objectifs opérationnels 2026–2030

Axes de la politique “Famille” de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs (Animation de la vie sociale)	Objectifs opérationnels CTG 2026–2030 – Animation de la vie sociale
1. Favoriser l'accès aux droits, à l'information et aux services de proximité	• QPV Prépaou (Istres) et QPV Vau-ban/Stade (PSL) fortement marqués par la pauvreté (≈45 % à PSL) et le non-recours possible aux droits. • Forte présence de publics fragiles : familles monoparentales, jeunes sans emploi ni formation, personnes isolées (Stade). • Maison France Services au Prépaou mais besoin de lisibilité et d'articulation avec les centres sociaux et la CAF.	→ Déployer une offre coordonnée d'accès aux droits dans les QPV : permanences CAF, MFS, centres sociaux, CCAS, médiateurs droits. → Créer un “Parcours Accès aux droits QPV” (orientation, accompagnement, suivi des ouvertures de droits). → Développer des actions d'inclusion numérique (caf.fr, démarches logement, santé, emploi) portées par les centres sociaux et MFS.
2. Soutenir la parentalité, les familles et la conciliation des temps de vie	• Monoparentalité particulièrement marquée au Prépaou : 27 % des allocataires, 56 % des familles du QP. • Forts besoins de garde, de temps périscolaire et de vacances pour permettre l'accès à l'emploi/formation des parents (surtout mères seules). • Poids des contraintes financières et organisationnelles (horaires atypiques, isolement).	→ Renforcer les actions parentalité en QPV (LAEP, cafés des parents, ateliers parents-enfants, soutien éducatif) en lien avec REAAP et centres sociaux. → Adapter l'offre périscolaire et vacances dans les QPV (plages horaires, tarif modéré, accompagnement aux inscriptions). → Articuler petite enfance / AVS / emploi : places ciblées crèches, “crèche insertion”, relais avec France Travail et Missions locales.
3. Accompagner les jeunes vers l'autonomie, la citoyenneté et l'insertion	• QPV PSL : 29,2 % des 16–25 ans non scolarisés et sans emploi ; jeunesse très exposée à la précarité et au décrochage. • 37 % des habitants du Prépaou ont moins de 25 ans : potentiel fort mais risque de marginalisation si non accompagnés. • Besoin de repérage, de remobilisation et de lieux ressources (EPJ, MPT, centres sociaux).	→ Mettre en place des parcours “Jeunes QPV” : repérage, accompagnement, ateliers de remobilisation, passerelles vers la formation et l'emploi (Mission locale, France Travail). → Développer des chantiers éducatifs, projets citoyens et service civique locaux dans les QPV. → Créer ou renforcer des espaces jeunes (tiers-lieux, EPJ, ateliers numériques, culture, sport) intégrés aux structures AVS. → Créer un espace de vie sociale à PSL

6. Logement

6.1 Nombre total de logements

	Logements en 2019	Résidences principales en 2019	Logements vacants en 2019	Résidences secondaires en 2019
Fos-sur-Mer	6 897	6 484	259	154
Istres	20 574	19 241	942	391
Port-Saint-Louis-du-Rhône	4 758	3 956	501	301
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	2 862	2 569	234	60
CTG	35 091	32 250	1 936	906
Bouches du Rhône	1 044 973	916 900	79 962	48 111
France Métropolitaine	35 580 943	29 201 704	2 885 630	3 493 609

Source INSEE 2019

	Logements en 2021	Résidences principales en 2021	Logements vacants en 2021	Résidences secondaires en 2021
Fos-sur-Mer	6 983	6 401	310	157
Istres	21 143	18 333	998	369
Port-Saint-Louis-du-Rhône	4 779	3 903	494	297
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	2 970	2 677	194	99
CTG	35 807	31 194	2 022	879
Bouches du Rhône	1 066 675	898 432	76 411	46 382
France Métropolitaine	36 207 364	28 734 433	2 826 372	3 419 926

Source INSEE 2021

	Logements en 2022	Résidences principales en 2022	Logements vacants en 2022	Résidences secondaires en 2022
Fos-sur-Mer	7 083	6 617	288	178
Istres	21 225	19 971	843	410
Port-Saint-Louis-du-Rhône	4 790	3 997	462	331
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	2 902	2 557	220	56
CTG	36 000	33 142	1 813	975
Bouches du Rhône				
France Métropolitaine				

Source INSEE 2022

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Evolution du nombre de logements

	Evolution 2019 / 2021			
	Logements	Résidences principales	Logements vacants	Résidences secondaires
Fos-sur-Mer	1.25%	-1.28%	19.69%	1.95%
Istres	2.77%	-4.72%	5.94%	-5.63%
Port-Saint-Louis-du-Rhône	0.44%	-1.34%	-1.40%	-1.33%
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	1.40%	-0.47%	-5.98%	-6.67%
CTG	2.04%	-3.28%	4.44%	-2.98%
Bouches du Rhône	2.08%	-2.01%	-4.44%	-3.59%
France Métropolitaine	1.76%	-1.60%	-2.05%	-2.11%

Source INSEE 2019 et 2021

Ces données sont à relativiser en raison du nombre de constructions nouvelles 2024-2025 certains quartiers vont connaître une expansion significative
Résidences principales selon statut d'occupation

Nombre de résidences principales	Ensemble	Propriétaire	Locataire	Locataire d'un logement HLM (loué vide)	Logé gratuitement
Fos-sur-Mer	6 617	4 182	2 292	1 130	142
Istres	19 971	10 185	9 450	5 055	337
Port-Saint-Louis-du-Rhône	3 997	1 692	2 216	1 708	89
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	2 677	1 959	653	129	65
CTG					
Bouches du Rhône					
France Métropolitaine					

Source INSEE 2022

Lutte Contre l'Habitat Indigne :

	Nombre de signalements d'habitats non décents en 2022	Nombre de signalements d'habitats non décents en 2023
Istres	24	27
Fos sur Mer	7	11
Port-Saint-Louis-du-Rhône	6	5
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	8	5
CTG		
Département	2 587	2 539

Source INSEE-PE21, DDTM13, Histologe 2023

6.2 Nombre et part de bénéficiaires d'une aide au logement

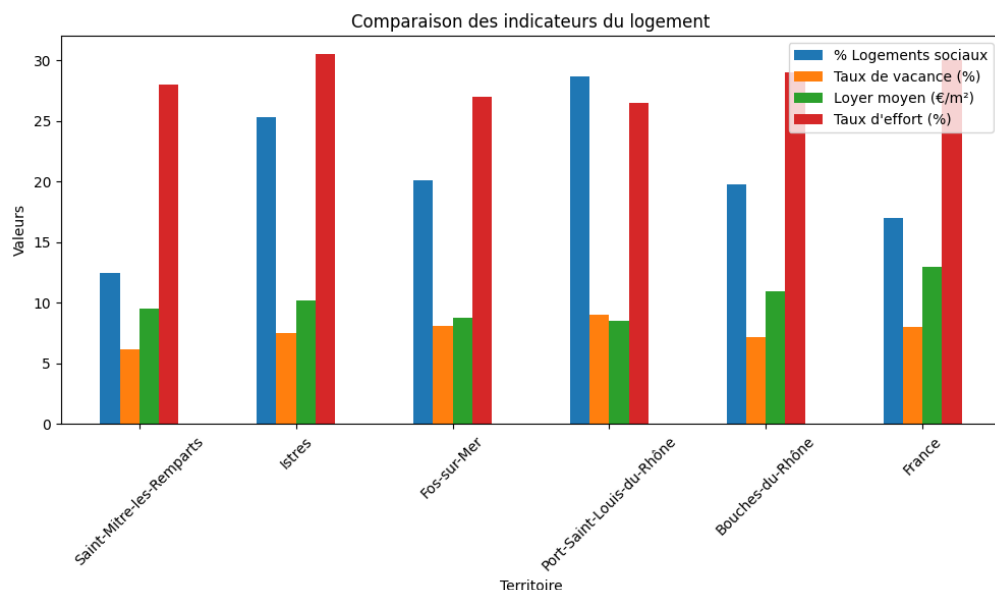
	Nombre total d'allocataires	Bénéficiaires d'une aide au logement	Part des bénéficiaires d'une aide au logement
Istres	9 276	3 787	41%
Fos sur Mer	3 038	1 019	34%
Port-Saint-Louis-du-Rhône	1 844	951	52%
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	942	246	26%
CTG	15 100	6 003	40%
Bouches du Rhône	475 921	226 915	48%
France Métropolitaine	13 221 565	5 711 758	43%

Source CAF 2021

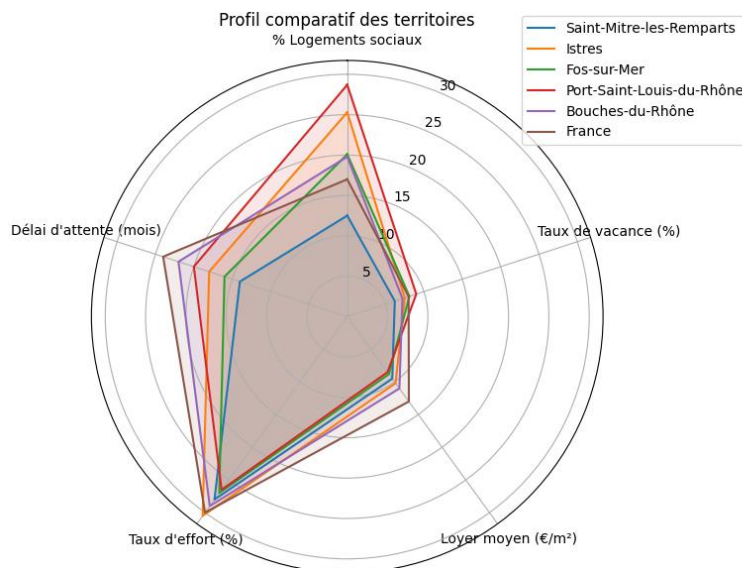
Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Demande liste DALO ou familles éligibles : nb pers hébergées depuis + de 2 ans

Territoire	Part de logements sociaux (%)	Taux de vacance (%)	Loyer moyen (€/m²)	Taux d'effort (%)	Délai d'attente (mois)
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	12.5	6.2	9.5	28.0	14
Istres	25.3	7.1	8.8	30.5	18
Fos-sur-Mer	17.0	9.3	8.5	27.0	16
Port-Saint-Louis-du-Rhône	48	10.1	8.2	29.0	16
CTG	20,87	8,17	8,75	28,62	17
Bouches-du-Rhône	19.5	7.5	10.2	26.0	15
France	17.0	6.8	11.0	25.0	12



dicateurs / Terri- toires	Saint- Mitre- les-Rem- parts- les-Rem- parts	Istres	Fos-sur-Mer	Port-Saint- Louis-du- Rhône	CTG	Bouches-du- Rhône	France
Logements so- ciaux	151	5 900	1 271	1 902	9 228	199 602	5 300 000
Logements 2022	2 970	21 225	7 083	4 790	36 068	1 009 576	36 600 000
Attributions "Social"	30	46	13	2	91	18 000	500 000
Délai moyen d'attribution (mois)	28	18	18	16	20	18	18



6.3. Analyse

Les communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône et Istres se distinguent par une forte proportion de logements sociaux (respectivement 48 % et 25,3 %), bien au-dessus de la moyenne nationale (17 %). En revanche, Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts reste en retrait avec seulement 12,5 %, ce qui pourrait poser des enjeux de mixité sociale.

La commune de Port St Louis du Rhône va achever la rénovation du parc social ancien et dégradé qui a démarré en 2018 avec un programme de travaux ambitieux pour la réhabilitation des quartiers Vauban et Place Mireille

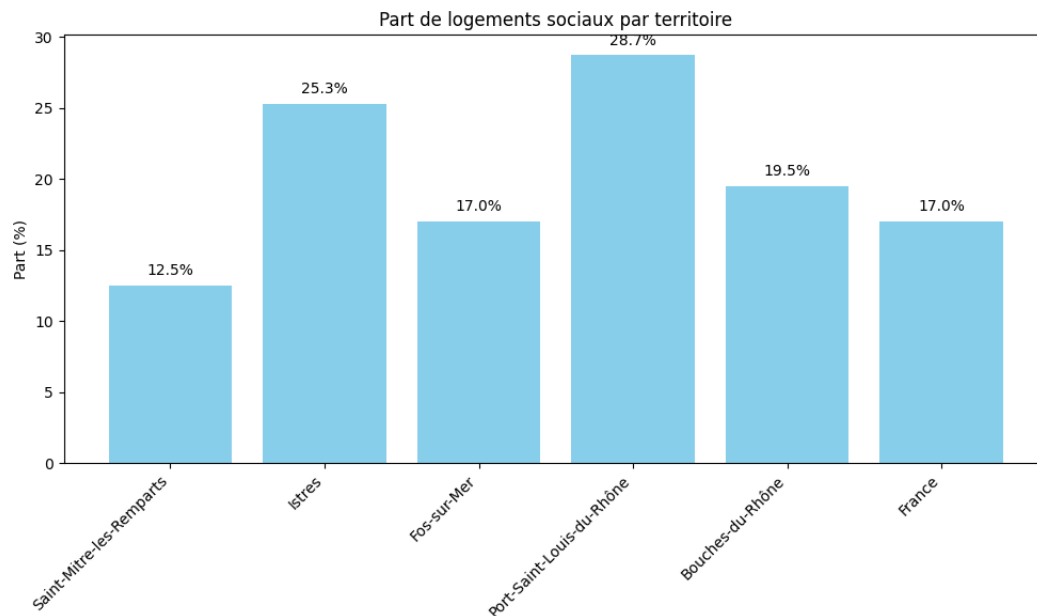
Le taux de vacance est relativement élevé dans les communes littorales comme Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis, ce qui peut traduire une inadéquation entre l'offre et la demande ou un parc vieillissant.

Les loyers moyens sont globalement plus bas dans les communes étudiées que dans le reste du département ou de la France, mais le taux d'effort des ménages reste élevé, notamment à Istres (30,5 %), ce qui témoigne d'une pression financière importante sur les ménages modestes.

Enfin, les demandes de logement social sont particulièrement concentrées dans les communes plus peuplées comme Istres, avec des délais d'attente atteignant les 18 mois en moyenne

6.4. Carte des logements sociaux

La carte ci-dessous illustre la part de logements sociaux dans les communes étudiées, le département des Bouches-du-Rhône et la France :



6.5. Analyse complémentaire

Mobilité résidentielle

Les communes comme Istres et Port-Saint-Louis-du-Rhône présentent une mobilité résidentielle modérée, avec un taux de déménagement annuel estimé entre 8 % et 10 %. Cela reflète une certaine stabilité résidentielle, mais également une difficulté potentielle à accéder à un logement adapté. À Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, la mobilité est plus faible, ce qui peut traduire un manque d'offre ou une attractivité limitée pour les nouveaux arrivants.

Précarité énergétique

La précarité énergétique touche une part significative des ménages, notamment dans les logements anciens ou mal isolés. À Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis, une part importante du parc date d'avant 1975, ce qui augmente les risques de passoires thermiques. Des dispositifs comme MaPrimeRénov' ou les aides de l'ANAH peuvent être mobilisés pour améliorer la performance énergétique du parc existant.

6.6. Synthèse

Ce diagnostic territorial met en évidence plusieurs enjeux majeurs :

- Un déséquilibre dans la répartition du logement social, avec un déficit à Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts.
- Une vacance importante dans certaines communes, nécessitant des actions de requalification du parc.
- Une pression financière forte sur les ménages, en particulier à Istres.
- Des délais d'attente élevés pour accéder au logement social.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- Des risques de précarité énergétique dans le parc ancien.

Les pistes d'actions à prioriser sont les suivantes :

1. Renforcer l'offre de logements sociaux dans les communes déficitaires.
2. Réhabiliter les logements vacants et énergivores.
3. Développer une offre locative abordable.
4. Améliorer la transparence et l'efficacité du système d'attribution.
5. Suivre les indicateurs de mobilité résidentielle pour ajuster l'offre aux besoins.

En résumé

Principaux constats :

Les communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône et Istres se distinguent par une forte proportion de logements sociaux (respectivement 28,7 % et 25,3 %), bien au-dessus de la moyenne nationale (17 %). En revanche, Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts reste en retrait avec seulement 12,5 %, ce qui pourrait poser des enjeux de mixité sociale.

Le taux de vacance est relativement élevé dans les communes littorales comme Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis, ce qui peut traduire une inadéquation entre l'offre et la demande ou un parc vieillissant. Les loyers moyens sont globalement plus bas dans les communes étudiées que dans le reste du département ou de la France, mais le taux d'effort des ménages reste élevé, notamment à Istres (30,5 %), ce qui témoigne d'une pression financière importante sur les ménages modestes.

Enfin, les demandes de logement social sont particulièrement concentrées dans les communes plus peuplées comme Istres, avec des délais d'attente qui peuvent atteindre jusqu'à 20 mois à Port-Saint-Louis-du-Rhône, contre 14 mois à Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts.

Recommandations d'action :

- Renforcer l'offre de logements sociaux à Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts pour atteindre les objectifs SRU.
- Réhabiliter le parc ancien dans les communes à forte vacance (Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis).
- Réduire le taux d'effort des ménages à Istres via des loyers maîtrisés et des aides ciblées.
- Fluidifier l'accès au logement social en réduisant les délais d'attente.
- Favoriser la mixité sociale par une répartition équilibrée du logement social.

AJOUTER CHIFFRE SIGNALEMENT LOGEMENTS INDECENTS

Fos sur mer

Catégorie	2023	2024
Nombre de signalements	9	21
Taux de clôture	100%	57%
Origine – Propriétaire privé	33%	36%
Origine – Bailleur social	66%	64%
Motif de clôture – Travaux effectués	45%	48%
Motif de clôture – Relogements	55%	52%

Perspectives Fos sur mer :

271 logements sociaux entre 2025 et 2027 (146 en 2025, 92 en 2026, 33 en 2027)

- Dont 22 logements en PSLA (Accession sociale)
- Dont 60 logements en locatif intermédiaire
- Dont 189 logements en locatif social
- 38% en logements individuels et 62% en logements collectifs

L'objectif du PADD : entre 473 et 625 logements / an entre 2020 et 2040, à l'échelle de l'intercommunalité

L'objectif du PLH : 50 logements par an dont 15 LLS / an entre 2023 et 2028 à l'échelle de la commune

Les axes :

- Développer l'Habitat tout en maîtrisant le phénomène de densification urbaine
- Développer le logement social tout en respectant les préconisations du PLU (30% de logements sociaux au sein des programmes)

- Développer l'habitat pour les Seniors
- Privilégier les logements de haute qualité environnementales (Performance énergétique, production d'énergie renouvelable)
- Requalifier les poches de logements dégradés

Liste des bailleurs Fos sur mer
3F Sud
72 Avenue de Toulon
13006 Marseille
Tél : 04 83 11 37 11

CDC Habitat
Agence d'Istres
Bâtiment le Verlaine
Allée de la Bonne Chanson
13800 Istres
Tél : 04 42 55 72 47

UNICIL
20, boulevard Paul Peytral
13006 Marseille
Tél : 04 91 13 90 66

13 Habitat
80 rue Albe
BP 31 13234 Marseille cedex
Tél : 04 91 12 71 00

SFHE
75 rue Maurice Aicardi Lejard
CS 90458 13096 Aix en Provence cedex
Tél : 04 13 57 04 30

Erilla
ZAC des étangs
3 Rue des roseaux
13920 Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts
Tél : 04 42 41 12 41

Famille et Provence
Le Décisium bat B1
Rue du mahatma Gandhi
BP 556 13097 Aix en Provence
Tél : 04 42 91 20 00

Ouest Provence Habitat
2, rue Clément Trouillard
CS 40020 13808 Istres Cedex
Tél : 04 42 55 72 42

Tous bailleurs confondus, la commune dispose de 1271 logements sociaux au 1er janvier 2024.

6.7 SWOT Logement et cadre de vie

Forces	Faiblesses
• Attractivité résidentielle littorale et cadre naturel préservé. • Coût du logement plus accessible qu'à Aix/Marseille. • Mixité habitat urbain/périurbain.	• Tension foncière croissante à Saint-Mitre-les-Remparts et Istres. • Déficit de logement social (St-Mitre < 12,5 %). • Vacance et vieillissement du parc dans certaines communes (PSL, Fos).
Opportunités	Menaces
• Projets de logements liés aux grands chantiers (BA 125, ZIP). • Possibilité d'équilibrer l'offre entre social et accession. • Valorisation des espaces naturels comme atout d'attractivité.	• Hausse des loyers et éviction des ménages modestes. • Conflits d'usages entre urbanisation et espaces protégés. • Risque de fractures sociales entre communes attractives et fragiles.

**Tableau de synthèse – Logement et cadre de vie- Articulation entre les axes de la politique
“Famille” de la CAF, les enjeux territoriaux CTG Golfe & Étangs et les objectifs opérationnels**

Axes de la politique “Famille” de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs	Objectifs opérationnels CTG 2026–2030 – Logement & cadre de vie
1. Favoriser l'accès des familles à un logement décent, durable et financièrement soutenable	• Pression financière sur les ménages : taux d'effort moyen 28,6 % (jusqu'à 30,5 % à Istres). • Part des bénéficiaires d'aides au logement : 40 % au CTG (vs 48 % Bouches-du-Rhône). • Loyers inférieurs à la moyenne départementale (8,7 €/m²) mais poids important dans le budget des familles modestes. • Retard de Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts en logement social (12,5 %).	→ Développer une offre locative abordable via le conventionnement et les partenariats avec les bailleurs sociaux et privés. → Poursuivre les programmes de logements sociaux (objectif CTG : +15 % d'ici 2030, dont PSL + Istres moteurs). → Accompagner les familles modestes dans l'accès et le maintien dans le logement (CAF + CCAS). → Lutter contre les expulsions par le dispositif intercommunal de prévention des impayés.
2. Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	• Hausse des signalements d'habitats non décents : +57 % à Fos-sur-Mer entre 2023–2024. • Parc ancien dégradé à PSL et Fos (avant 1975). • 2 539 signalements départementaux recensés en 2023 (DDTM13). • Risques énergétiques accrus pour les ménages isolés et les seniors.	→ Créer une cellule intercommunale “Habitat indigne et énergie” (CAF, DDTM, CCAS, ANAH). → Mobiliser MaPrimeRénov', ANAH et aides CAF pour réhabiliter les logements anciens. → Mettre en œuvre un plan de lutte contre les passoires thermiques (priorité PSL/Fos). → Accompagner les ménages dans la maîtrise énergétique et l'accès aux aides (ateliers CCAS/CAF).
3. Garantir la mixité sociale et territoriale	• Déséquilibres internes : PSL (48 % logements sociaux) vs St-Mitre (12,5 %). • Forte vacance à Fos et PSL (≈ 9–10 %). • Rareté du foncier sur St-Mitre et Istres. • Risque de fracture sociale entre communes attractives et fragiles.	→ Intégrer la mixité sociale dans chaque projet de construction (min. 30 % logements sociaux selon PLU/PLH). → Encourager le parcours résidentiel des familles (locatif → accession sociale). → Veiller à une répartition équilibrée du logement social sur les 4 communes (suivi SRU + observatoire intercommunal).
4. Favoriser l'inclusion et la cohésion résidentielle	• Habitat social concentré sur certaines communes, risque de “ghettoïsation”. • Mix habitat collectif/individuel inégale selon les zones (Fos et PSL = collectif, St-Mitre = pavillonnaire). • Vieillesse de la population → besoin d'habitats adaptés et inclusifs.	→ Développer des logements intergénérationnels et inclusifs (résidences autonomie, logements adaptés handicap/seniors). → Promouvoir les actions de vie de quartier : jardins partagés, événements intergénérationnels. → Soutenir la gestion sociale de proximité (bailleurs, centres sociaux, CAF). → Encourager la réhabilitation des copropriétés dégradées avec les partenaires ANAH/ERDF/CAF.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Axes de la politique "Famille" de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs	Objectifs opérationnels CTG 2026–2030 – Logement & cadre de vie
5. Accompagner la mobilité résidentielle et l'accès aux droits	• Délais d'attente élevés : jusqu'à 20 mois à PSL, 18 mois à Istres. • Mobilité résidentielle faible (8–10 % par an) → difficulté d'accès à un logement adapté. • 6 000 bénéficiaires d'aides au logement (CAF 2021).	→ Mettre en place un guichet unique du logement intercommunal (CAF – CCAS – bailleurs – DDTM). → Simplifier les démarches d'accès (numérique + accompagnement physique). → Renforcer l'information CAF sur les aides au logement, APL et FSL. → Suivre les parcours de relogement via un tableau de bord CAF/communes (vacance, demandes, attributions).
6. Encourager un habitat durable et respectueux de l'environnement	• Objectifs PLH/PLUi : 473 à 625 logements/an entre 2020–2040, intégrant la transition énergétique. • 38 % logements individuels / 62 % collectifs (Fos 2025–2027). • Objectif : logements à haute performance environnementale.	→ Intégrer les critères environnementaux dans les projets de construction (HQE, RE2020, solaire, végétalisation). → Favoriser la rénovation énergétique du parc existant (Fos/PSL). → Sensibiliser les familles via les actions "Habiter durablement" (CAF, ANAH, CCAS). → Suivre la consommation énergétique moyenne des logements sociaux à l'échelle CTG.
7. Articuler logement, emploi et modes de garde	• Corrélation forte entre accès au logement, insertion professionnelle et modes de garde (freins croisés). • Familles monoparentales et jeunes actifs les plus concernés par la précarité résidentielle. • Besoin de coordination avec les dispositifs petite enfance et emploi (AVIP, PREPARE, RSA).	→ Développer des programmes "Logement + Emploi" pour les parents en insertion (CAF + France Travail + bailleurs). → Réserver des places AVIP dans les crèches proches des quartiers d'habitat social. → Intégrer la thématique logement dans le plan d'accompagnement des familles CAF/CCAS. → Mutualiser les données "emploi – logement – petite enfance" dans l'observatoire CTG. → Créer un Foyer jeunes travailleurs sur Istres

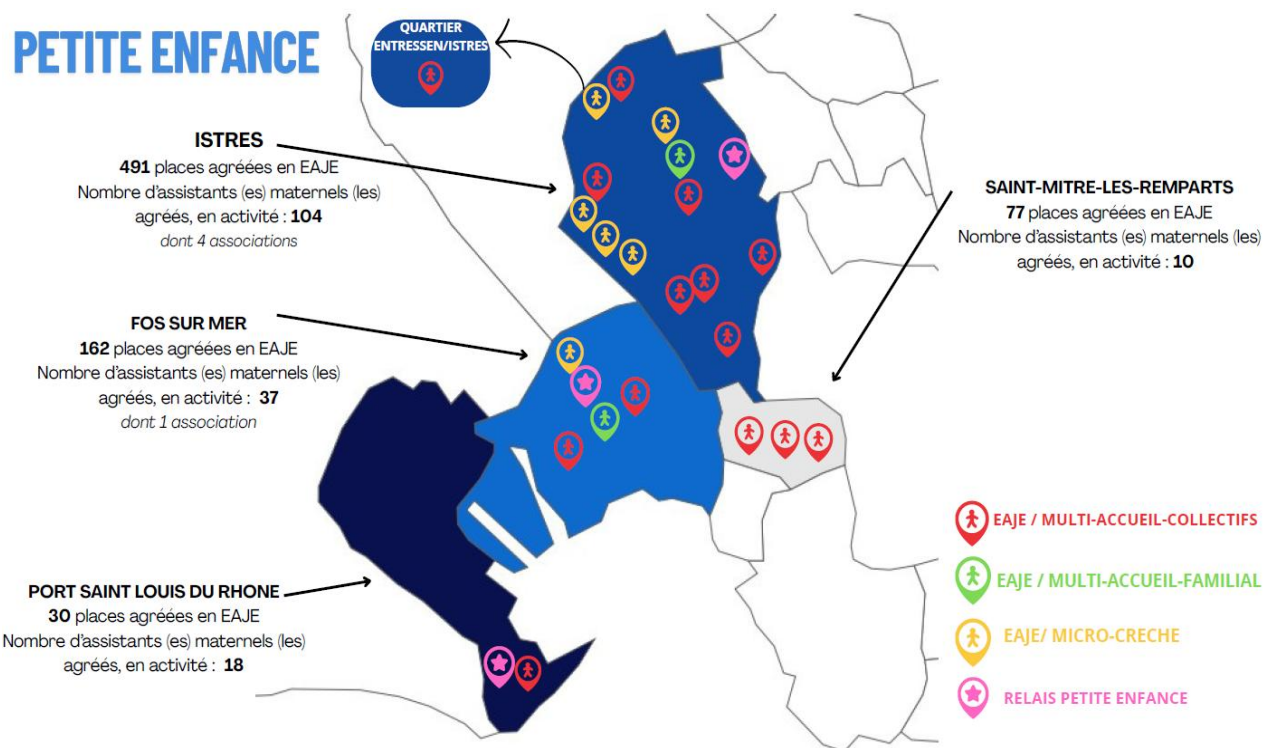
7. Petite enfance

Le champ de la petite enfance constitue un levier essentiel des politiques sociales et familiales. **Il contribue à la fois au développement global de l'enfant, au soutien à la parentalité, et à l'égalité d'accès des familles à des modes d'accueil diversifiés et de qualité.**

A l'échelle du territoire, l'organisation de cette politique publique relève d'un pilotage coordonné entre la Caisse d'allocations familiales (CAF), les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI), les gestionnaires d'établissements et surtout, les collectivités locales, en tant qu'acteurs structurants de l'accueil du jeune enfant.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) a vocation à intégrer les enjeux identifiés par le schéma pluriannuel de la petite enfance (SPPE), outil de diagnostic et de planification stratégique.

L'intégration du SPPE dans le diagnostic CTG permet ainsi de poser les bases d'une politique petite enfance cohérente, ambitieuse et partagée, en articulation avec les autres axes de la CTG.



Fos sur Mer

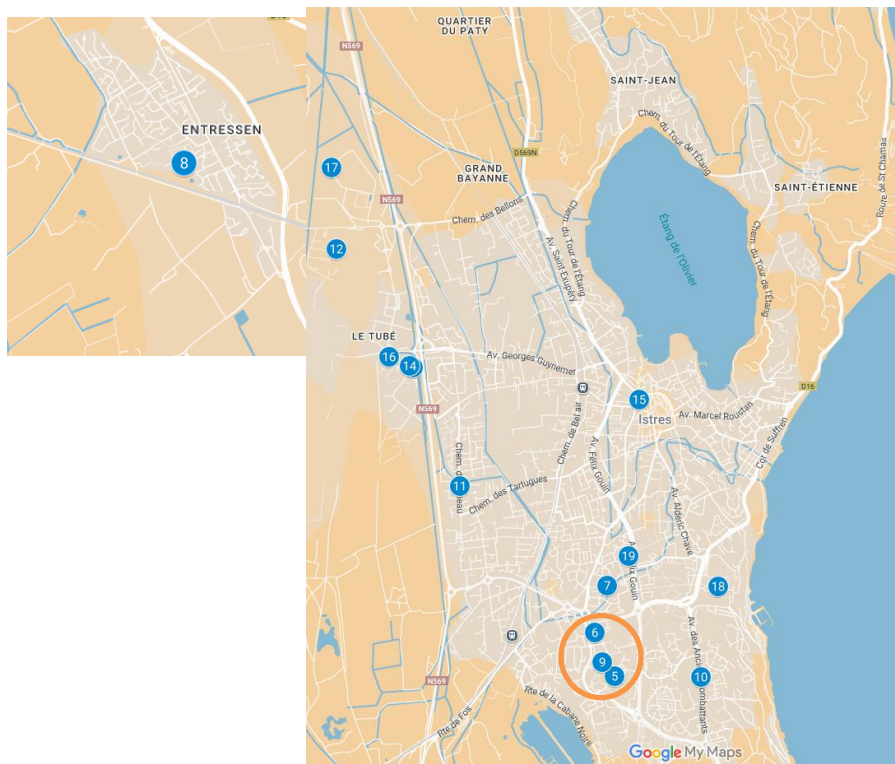


- 1 Multi-Accueil Collectif la Farandole
- 2 Multi-Accueil Collectif les Canaillous
- 3 Micro-crèche « la cabane d'Achille & Camille »
- 4 Relais Petite Enfance "Peter Pan"

ISTRES

 Quartier prioritaire de ville

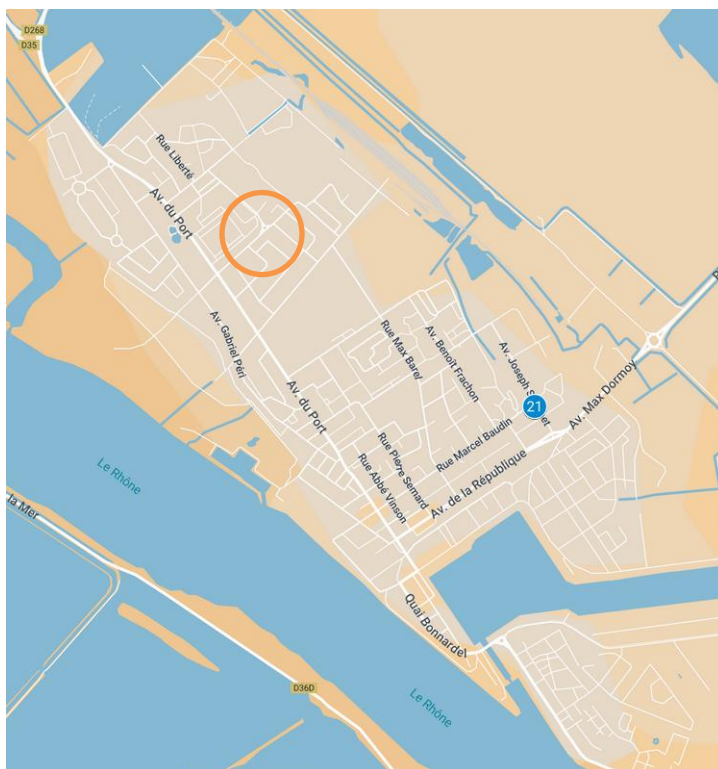
- 5 Multi-Accueil Collectif Ribambelle
- 6 Multi-Accueil Collectif Terroulette
- 7 Multi-Accueil Collectif Minipouss
- 8 Multi-Accueil Collectif Toboggan
- 9 Multi-Accueil Collectif Pitchounets
- 10 Multi-Accueil Collectif Simone Veil/DSP-AM
- 11 Multi-Accueil Collectif Colette Bonassi/DSP-
- 12 Multi-Accueil Collectif La Barbotine/IGESA
- 13 Micro-crèche Op'tit Môme/ « Baby&Co1 »
- 14 Micro-crèche Op'tit Môme/« Baby&Co 2 »
- 15 Micro-crèche Op'tit Môme/« Istres Centre »
- 16 Micro-crèche « Les chérubins d'Istres »
- 17 Micro-crèche « Tétine et Doudou »
- 18 Relais Petite Enfance "Peter Pan"
- 19 Garde à domicile BABYCHOU Services24



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

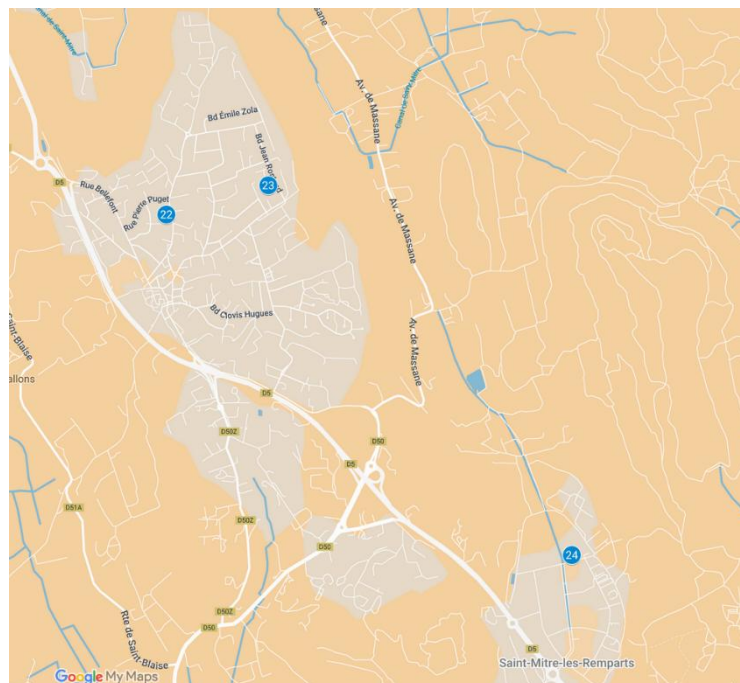
PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE

- 20 Multi-Accueil Collectif Les Moussaillons
- 21 Relais Petite Enfance "Peter Pan"
- Quartier Prioritaire de la ville



SAINT-MITRE-LES-REMPARTS LES REMPARTS

- 22 Multi-Accueil Collectif Croque la Vie/CCAS
- 23 Multi-Accueil Collectif Pin Prunelle/CCAS
- 24 Multi-Accueil Collectif Libellule/Crèche de Fran...



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

7.1 Nombre Equipement d'Accueil du Jeune Enfant et nombre d'inscrits en 2023 :

	Nombre d'EAJE en 2025	Nombre de place en EAJE- 2025	Nombre d'EAJE en 2023	Enfants de – 6 ans inscrits en EAJE En 2023
Fos-sur-Mer	4	162	4	248
Istres	15	491	13	1 181
Port-Saint-Louis- du-Rhône	1	30	1	89
Saint-Mitre-les- Remparts-les-Rem- parts	3	77	3	156
CTG	23	760	21	1 674
Bouches du Rhône				36 318

On observe une augmentation du nombre de structures d'accueil sur la commune d'Istres, notamment avec le développement des micro-crèches, qui diversifient l'offre et permettent de répondre à des besoins plus flexibles ou spécifiques.

Cependant, cette évolution positive de l'offre s'accompagne d'une baisse relative de la fréquentation dans certaines structures, qu'il convient de contextualiser. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance :

- La généralisation du temps de travail des parents sur 4 jours, qui modifie les besoins d'accueil en milieu scolaire et périscolaire,
- Le développement du télétravail, qui permet à certains parents de garder eux-mêmes leurs enfants partiellement,
- Le recours accru à la solidarité familiale (notamment les grands-parents), souvent utilisé pour réduire les coûts de garde,
- Et enfin, un contexte économique marqué par l'inflation, qui pousse certaines familles à limiter ou différer le recours à un accueil formel.

Dans cette dynamique, des perspectives de développement de nouvelles crèches sont en cours sur Fos-sur-Mer, Istres (base aérienne dans le quartier de la Bayanne) et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ces projets visent à renforcer l'équité territoriale de l'offre d'accueil sur le territoire de la CTG et à anticiper les besoins à venir, notamment dans les quartiers en renouvellement urbain ou les zones en mutation économique

7.2 Naissances domiciliées :

	Naissances domiciliées				Evolution	Rappel évolution
	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023	2021/2023	2019/2021
Fos-sur-Mer	167	171	166	147	-14,04%	-11.40%
Istres	493	487	510	449	-7,80%	-2,89%
Port-Saint-Louis-du-Rhône	101	98	96	86	-12.24%	6.52%
Saint-Mitre-les-Remparts	55	63	45	49	-22.22%	61.54%
CTG	816	819	817	731	-10.75%	-0.85%
Bouches du Rhône	34 670	24 766	24 420	22 876	-7.63%	-2.06%
France Métropolitaine		700 679	685 370	638 404	-8.89%	-1.62%

Source INSEE 2021/2022/2023

L'évolution des besoins en matière de petite enfance sur le territoire de la CTG s'inscrit dans un contexte démographique et socio-économique marqué par plusieurs tendances structurelles.

À l'échelle nationale, on observe une baisse de la natalité corrélée au vieillissement progressif de la population, à une maternité plus tardive (l'âge moyen du premier enfant se situe autour de 31 ans) ainsi qu'à des difficultés persistantes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ces tendances impactent directement la demande en matière de modes d'accueil.

La commune de Saint-Mitre-les-Remparts Les Remparts connaît une dynamique de vieillissement de la population, accentuée par un coût du foncier élevé et une carence en logements sociaux, freinant l'installation de jeunes ménages.

Cependant, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) prévoit la construction de 600 logements d'ici 2040. À ce jour, 250 logements ont déjà été réalisés entre 2020 et 2025, ce qui laisse une perspective de 350 logements supplémentaires à développer d'ici 2040. Ces évolutions pourraient favoriser un renouvellement de la population et influencer positivement sur les besoins en matière d'accueil du jeune enfant à moyen terme.

Concernant la commune d'Istres, les données sont à relativiser : bien que les tendances nationales s'appliquent, Istres bénéficie d'une politique active de développement de logements et d'un effet structurant lié à la présence de la base militaire, qui attire une population jeune et mobile. Le développement du quartier de la Bayanne en est une illustration concrète. Des transformations urbaines importantes sont également à l'œuvre, renforçant l'attractivité de certains quartiers et induisant potentiellement une hausse de la demande en équipements petite enfance dans les zones concernées.

À Port-Saint-Louis-du-Rhône, le territoire est marqué par un tissu économique historiquement lié à l'activité industrielle. Des modifications sont en cours sur les sites d'usines existantes, ce qui pourrait avoir un impact sur la démographie future, selon les évolutions de l'emploi et des conditions de vie locale.

Entre 2020 et 2023, la commune de Fos-sur-Mer enregistre une baisse marquée du nombre de naissances domiciliées- 14,04. Cette tendance s'inscrit dans un contexte plus large de ralentissement

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

démographique observé à l'échelle départementale et nationale, mais elle traduit également des spécificités locales : la stabilisation du parc de logements, le coût croissant de l'accès à la propriété, ainsi qu'une mobilité résidentielle moindre liée à la structure industrielle du territoire.

Malgré la baisse récente des naissances, les besoins en matière d'accueil du jeune enfant demeurent soutenus, compte tenu de la part encore élevée de familles avec jeunes enfants et du maintien d'une natalité supérieure à celle de communes plus vieillissantes.

À court et moyen terme, la commune devra maintenir une offre d'accueil qualitative tout en anticipant une stabilisation voire une légère baisse de la demande globale, notamment en privilégiant la souplesse des modes de garde (temps partiels, accueils occasionnels) et le développement de solutions adaptées aux familles modestes ou isolées.

7.3 ANALYSE DE L'OFFRE D'ACCUEIL

7.3.1 L'ACCUEIL COLLECTIF

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DES COLLECTIVITES

Gestionnaire	Equipement	Localisation	Nbre de places agréées
Mairie Fos sur mer	MAC la Farandole	Fos-sur-Mer	30
Mairie Fos sur mer	MAC les Canaillous	Fos-sur-Mer	30
Mairie d'Istres	MAC Ribambelle	Quartier Le Prépaou ISTRES	59
Mairie d'Istres	MAC Terroulette	Quartier Le Prépaou	50
Mairie d'Istres	MAC Minipouss	Quartier Le Hameau d'Ambre	50
Mairie d'Istres	MAC Toboggan	Quartier Le Hameau d'Entressen	22
Mairie d'Istres	MAC Pitchounets	Quartier Le Prépaou	26
Mairie de Port St Louis du Rhône	MAC Les Moussaillons	Port st Louis du Rhône	30
CCAS St Mitre Les Remparts	MAC Croque la Vie	St Mitre les Remparts	24
CCAS St Mitre Les Remparts	MAC Pin Prunelle	St Mitre les Remparts	33

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT PRIVES

Gestionnaire	Equipement	Localisation	Nbre de places agréées
AMAEELLES / DSP	MAC Simone Veil	Quartier La Prédina ISTRES	50
AMAEELLES / DSP	MAC Colette Bonassi	Quartier de Trigance ISTRES	40
IGESA	MAC La Barbotine	Quartier La Bayanne ISTRES	20
Les petits chaperons rouges	MAC Libellule	St Mitre les Remparts	20

La crèche de l'IGESA a en projet un second Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant de 30 places. Les travaux sont envisagés pour 2026 et une ouverture éventuelle en 2027.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : Multi-Accueils Familiaux

Gestionnaire	Equipement	Localisation	Nbre de places agréées	Nbre de jardin d'enfants hebdomadaire
Mairie Fos sur mer	MAF l'Îlot Câlines	Fos-sur-Mer	90	
Mairie d'Istres	MAF P'tites Frimousses 1	Quartier Le Peyreguet ISTRES	58	5
Mairie d'Istres	MAF P'tites Frimousses 2	Quartier Le Peyreguet ISTRES	58	5

Situation de l'offre d'accueil réelle en EAJE / 2023 :

	Nombre d'enfants inscrits 0/5 ans	Nombre de places encore ouvertes en fin d'année	Moyenne du taux de facturation (%)	Moyenne du taux d'occupation réel (%)
FOS SUR MER	248	150	111.67	51.33
ISTRES	1093	414	105.87	59.48
PORT ST LOUIS	89	30	107.01	66.42
St MITRE LES REMPARTS	156	77	107.12	69.19

Situation de l'offre d'accueil réelle en EAJE / 2024 :

	Nombre d'enfants inscrits 0/5 ans	Nombre de places encore ouvertes en fin d'année	Moyenne du taux de facturation	Moyenne du taux d'occupation réel
FOS SUR MER	240	150	108.91	48.49
ISTRES	1133	480	104.36	56.37
PORT ST LOUIS	79	30	105.39	64.89
St MITRE LES REMPARTS	163	77	107.22	71.62

Prix de revient / Seuil d'exclusion : 16.99 (€)	FOS SUR MER	ISTRES	PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS-LES-REMPARTS
2023	14.56	12.91	10.89	12.76
2024	14.42	13.39	10.55	12.95

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : MICRO-CRECHE

Gestionnaire	Equipement	Localisation	Nbre de places agréées
La cabane d'Achille & Camille	Micro-crèche	Quartier ZI Nord Fos sur Mer	12
Op'tit Môme	Micro -crèche	Quartier ZI du tube Sud ISTRES	12
Op'tit Môme	Micro-crèche	Quartier ZI du tube Sud Centre-Ville ISTRES	12
Op'tit Môme	Micro-crèche / Coccolino	Quartier ZI du Tubé sud ISTRES	12
Les chérubins	Micro-crèche- 2022	ISTRES	12
Tétine et Doudou	Micro-crèche	Quartier ZI du Tubé Nord ISTRES	10

Six Micro-crèches, dont 5 situés sur la ville d'Istres :

Trois micro-crèches de Baby et Co sont franchisées auprès du réseau O'ptit Mômes, également adhérent à la Fédération Française des Entreprises de Crèche. (FFEC)

Trois micro-crèches indépendantes.

Le développement récent de deux micro-crèches sur la commune d'Istres soulève des points d'attention importants quant à leur intégration dans la politique locale de la petite enfance. Si ces structures permettent de diversifier l'offre, leur installation s'est faite sans véritable coordination avec la commune, ni sollicitation de financements extérieurs (CAF, collectivités, etc.), ce qui interroge la soutenabilité du modèle économique à moyen terme.

Par ailleurs, les micro-crèches rencontrent des difficultés, notamment en raison d'un taux d'occupation relativement faible. Ce constat peut s'expliquer par un manque de communication lors de l'ouverture, limitant la visibilité de la structure auprès des familles ainsi que des charges de fonctionnement excessives (loyer...)

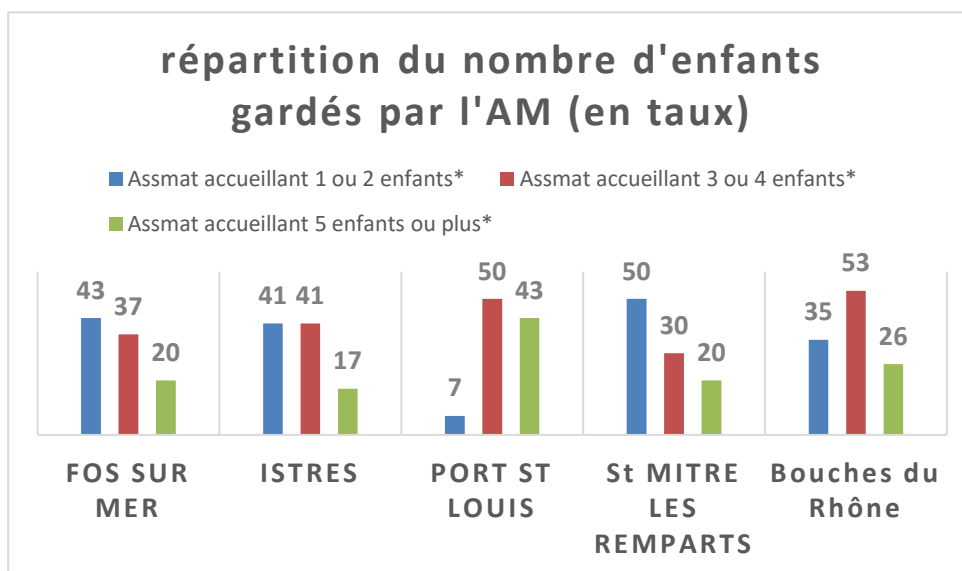
7.3.2 L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Nombre d'enfants accueillis par assistants (es) maternels (les)

	Assmat agréées en activité	Assmat accueillant 1 ou 2 enfants*	Assmat accueillant 3 ou 4 enfants*	Assmat accueillant 5 enfants ou plus*
FOS SUR MER	35	15	13	7
ISTRES	87	36	36	15
PORT ST LOUIS	14	1	7	6
St MITRE LES REMPARTS	10	5	3	2
Bouches du Rhône	3 272	1 146	1 728	853

Source Caf imaje 2023

* Le nombre d'enfants accueillis peut être supérieur à l'agrément (4 maximum) car il peut y avoir un accueil occasionnel/ponctuel (garde à mi-temps...)



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Lieux de garde des enfants en garde individuel et attractivité du territoire

	Enfants résidents sur la commune et gardés (cne et hors cne)	Enfants résidents et gardés sur la commune	Enfants gardés sur le territoire (résidents cne et hors cne)	Enfants résidents sur la commune et gardés hors cne	Enfants gardés sur le territoire et résidents hors cne	Attractivité du territoire : entre le flux entrant et le flux sortant
FOS SUR MER	112	89	112	22	23	1
ISTRES	265	208	262	47	53	6
PORT ST LOUIS	59	57	60	2	3	1
St MITRE LES REMPARTS	39	19	32	20	13	-7
Bouches du Rhône	13 014	8 413	12 772	4 289	4 357	68

Source Caf image 2023 / Collectivités

L'attractivité indique si la commune accueille plus ou moins d'enfants sur son territoire (positif) ou si les enfants de la commune sont gardés hors de son territoire (négatif)

Taux de couverture accueil individuel / collectif

	Taux de couverture accueil collectif	Taux de couverture accueil individuel (assistantes maternelles et gardes à domicile)	Taux de couverture préscolarisé	Taux de couverture Petite enfance
Fos-sur-Mer	32,9%	19,9%	0,0%	52,65%
Istres	30,6%	18,1%	0,3%	49,03%
Port-Saint-Louis-du-Rhône	ND	ND	ND	34,75%
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	ND	ND	ND	72,45%
Bouches du Rhône	28,1%	19,3%	1,9%	49,2%
France	23,3%	33,7%	3,3%	60,3%

Source : CAF DATA 2022

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance compte 122 assistants (es) maternels (les) sur le territoire d'Istres et Port St Louis du Rhône ; Le RPE est doté de 1 etp co-financé par les communes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Les communes de **Istres** et **Port St Louis du Rhône** sont couvertes par un Relais Petite Enfance (RPE) depuis janvier 2025.

La commune de **Fos sur Mer** doit intégrer prochainement avec le RPE Peter Pan, pour une ouverture en janvier 2026 et une augmentation d'1 ETP supplémentaire est demandée dans le cadre du renouvellement du projet de fonctionnement et de l'agrément à partir du 01 janvier 2026.

Création 2025 Extension 2026	Nbre d'ETP en 2025	Nbre d'ETP en 2026	Nbre d'association en 2025	Nbre d'Ass.Mat active au moins 1 mois dans l'année en 2025	Nbre d'Ass.Mat active au moins 1 mois dans l'année en 2023	Assmat de + 55 ans en activité au 31/12/2023	Taux Assmat de + 55 ans en activité au 31/12/2023
FOS SUR MER	0	0.50	1	37	35	6	17%
ISTRES	0.80	1.30	4	104	100	23	26%
PORT ST LOUIS	0.20	0.20	0	18	16	6	43%
St MITRE LES REMPARTS	0	0	0	10	10	5	50%
CTG	1 etp	2 etp	5	169	161	40	34%
Bouches du Rhône	/	/	/	/	4 257	1 079	29%

Source Caf imaje 2023 / Collectivités 2025

Le territoire est confronté à une baisse progressive du nombre d'assistantes maternelles, liée à une population professionnelle vieillissante et peu renouvelée. Ce phénomène s'explique par plusieurs freins à l'entrée dans la profession :

- Un manque d'attractivité du métier, souvent perçu comme peu valorisé,
- Des contraintes foncières importantes, notamment le coût du logement ou de l'adaptation du domicile à l'accueil d'enfants,
- Des difficultés d'accès aux réunions d'information obligatoires, organisées uniquement à Marseille ou Aix-en-Provence, ce qui constitue un obstacle de mobilité important

Du côté des familles, le recours à une assistante maternelle reste limité pour plusieurs raisons :

- Un manque de flexibilité perçu sur les horaires d'accueil,
- Une préférence pour l'accueil collectif, jugé plus favorable à la socialisation de l'enfant,
- Un coût horaire élevé sur le territoire, qui rend cette solution moins compétitive, en particulier dans les zones où les charges immobilières sont élevées (notamment sur Istres)

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Cette situation appelle une réflexion globale sur le soutien au métier d'assistante maternelle, en lien avec les partenaires institutionnels, afin d'éviter une dégradation durable de cette offre pourtant essentielle à la diversité des modes de garde.

- **1^{ER} TRIMESTRE 2025 : Participation aux ateliers du RPE (fréquentation globale des ateliers)**

Année de création 2025	Nbre de Familles ayant pris contact avec le RPE	Nbre Ass.Mat ayant fréquenté le RPE	Nombre d'enfants ayant participés aux ateliers
ISTRES	44	85	129
PORT ST LOUIS	7	14	46

OBSERVATIONS :

- ❖ **La commune de Saint-Mitre-les-Remparts les Remparts n'a pas de convention avec le Relais Petite Enfance implanté sur le territoire de la CTG du Golfe et des Etangs.**
- ❖ **Présence des associations d'Assistant Maternel sur le Territoire CTG notamment à Istres ;**
4 associations d'Assistants Maternelles sur la commune Istres/ Entressen :
 - Association 123 Bébé,
 - Association Les Kokinours,
 - Association Les P'tits loups d'Entressen.
 - Association Arc en ciel

7.4 Les familles

Les enfants des familles allocataires de 0 à 5 ans :

	Enfants de - 3 ans CAF+MSA	Enfants de de 3 à 5 ans CAF+MSA	Enfants – 3 ans dont tous les parents travaillent
Fos-sur-Mer	460	512	253
Istres	1 359	1 385	682
Port-Saint-Louis-du- Rhône	269	282	118
Saint-Mitre-les-Remparts- les-Remparts	155	149	96
CTG	2 243	2 328	1 149
Bouches du Rhône	64 055	64 399	32 039
France	1 850 776	1 935 132	1 005 728

Source CAF/MSA - PROSEO-IMAJE 2023 / données PROSEO-IMAJE 2024 (France)

Répartition des Familles allocataires

	allocataires	Familles allocataires avec enfants	Familles allocataires avec enfants – 3 ans	Taux allocataires avec enfants
Fos-sur-Mer	3 055	1 808	419	59%
Istres	9 248	5 022	1 233	54%
Port-Saint-Louis-du- Rhône	1 840	933	242	51%
Saint-Mitre-les- Remparts-les-Remparts	949	598	140	63%
CTG	15 092	8 361	2 034	55%
Bouches du Rhône	472 576	222 187	58 520	47%
France Métropolitaine	13 179 055	6 405 215	1 695 539	49%

Source CAF/MSA – PROSEO- IMAJE 2023

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Les données relatives aux familles allocataires mettent en évidence une particularité notable du territoire de la CTG du Golfe et des Étangs : une part significativement plus importante de familles bénéficiaires de prestations familiales comparée aux niveaux départemental et national.

- Sur le territoire de la CTG, 55 % des familles allocataires perçoivent des prestations familiales pour des enfants à charge.
- Ce taux est largement supérieur à la moyenne observée dans les Bouches-du-Rhône (47 %) et à celle de la France métropolitaine (49 %).

Taux des familles actives CAF avec enfant de moins de 3 ans (%)

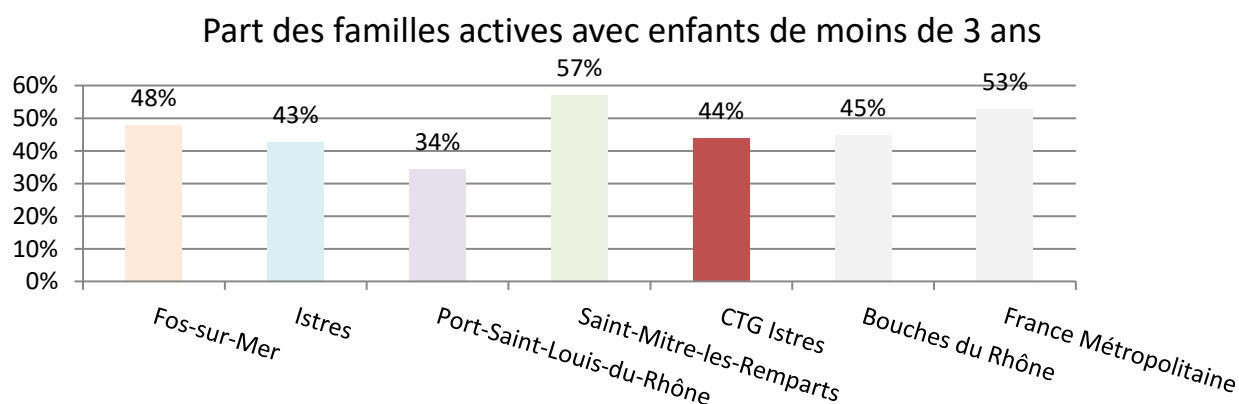
	2020	2021	2023
Fos-sur-Mer	49%	50%	51%
Istres	55%	54%	57%
Port-Saint-Louis-du-Rhône	37%	38%	45%
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	57%	62%	64%
CTG			
Bouches du Rhône			52%

Source CAF Imaje

La montée des taux peut refléter une meilleure insertion professionnelle des familles CAF ou un meilleur accès aux dispositifs de garde d'enfants, permettant aux parents de travailler.

Les disparités entre communes peuvent être liées à des facteurs socio-économiques locaux : emploi, offre de garde, politiques sociales municipales.

St Mitre les Remparts se distingue par une très forte participation et une dynamique particulièrement positive.



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de la PrepaRE

	Nombre d'enfants de foyers allocataires de moins de 3 ans	Taux plein familles avec enfants moins de 3 ans bénéficiaires PrepaRE	Taux partiel familles avec enfants moins de 3 ans bénéficiaires PrepaRE
Fos-sur-Mer	430	15	20
Istres	1 350	75	55
Port-Saint-Louis-du-Rhône	240	25	10
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	155	5	5
CTG	2 175	120	90

Source CAF 2024

7.5 Analyse

Il pourrait être pertinent de mener une étude qualitative et / ou quantitative sur l'accessibilité effective des crèches pour les familles résidant sur le territoire. Cette analyse permettrait de mieux comprendre si l'offre actuelle répond aux besoins spécifiques des publics accueillis, en tenant compte de critères comme le lieu de résidence, la situation professionnelle des parents ou encore leurs horaires de travail.

Port-Saint-Louis-du-Rhône : un accueil tenant compte de l'insertion professionnelle

La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône a fait le choix d'intégrer, dans la gestion de ses places en crèche, les besoins des parents en parcours d'insertion professionnelle, et non uniquement ceux des parents en emploi. Cette approche inclusive permet de favoriser le retour à l'activité pour les parents éloignés du marché du travail, en leur garantissant un mode de garde adapté.

Une attention particulière est portée au taux d'activité des familles accueillies afin de maintenir cet équilibre.

Fos sur mer : un point d'accueil et information petite enfance

Mis en place en 2021 lors de la création de la Maison de la Petite Enfance. Il a pour objet d'être le lieu de ressource et de centralisation des informations sur l'ensemble des modes d'accueil sur la commune : information des familles sur l'ensemble des modes de garde existant, enregistrement des demandes de préinscription, règlement des factures...

Istres : le dispositif « Bébé Minute »

La ville d'Istres propose un dispositif innovant appelé « Bébés Minutes », qui permet un accueil ponctuel (quelques heures) et souple des jeunes enfants. Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des parents. L'accessibilité à ce dispositif est inhérente à la disponibilité des places en crèches.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Une analyse plus précise des profils des familles utilisatrices (notamment le pourcentage de parents en emploi, sans emploi, ou en formation) ainsi que des motifs de recours au dispositif permettrait d'évaluer la pertinence et la complémentarité de cette offre par rapport aux autres structures d'accueil existantes.

La commune d'Istres a également la labellisation « crèches AVIP » sur tous ses EAJE.
Un protocole est mis en place afin de répondre à un besoin urgent des familles en insertion professionnelle.

Exigences et critères

Diagnostic partagé :

Recueillir le nombre de parents en insertion professionnelle avec un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans (pôle emploi et au sein des structures)

Recueillir le nombre de parents sur liste d'attente inscrit au pôle emploi.

Objectif – lever les freins à l'emploi des parents

- ❖ **Réserver 20% des places d'un EAJE dont les parents sont en recherche d'emploi (à raison de 10 h minimum/semaine) // les parents sont suivis pour leur recherche d'emploi par des conseillers de pôle emploi, ou un partenaire d'insertion, dans le cadre d'un accompagnement global. *Les familles monoparentales, plus particulièrement les mères élevant seules leurs enfants sont désignées comme la cible prioritaire des crèches Avip. Ces publics sont donc prioritaires en termes d'accès à une crèche Avip.***
- ❖ **Collaboration étroite avec le pôle emploi, la mission locale, conseil départemental pour l'orientation des familles engagées dans une recherche d'emploi, vers les EAJE.**
- ❖ **Engagement des parents à conduire une recherche active d'emploi et à être accompagné par un référent emploi.**
- ❖ **Contractualisation l'accueil de l'enfant entre l'EAJE, le parent, et le référent de l'insertion professionnelle.**

7.6 SWOT – Petite Enfance – CTG Golfe & Étangs

Synthèse fondée sur les données 2020–2025 communiquées : EAJE et fréquentation, natalité, dispositifs (Bébé Minute, AVIP), RPE, assistantes maternelles, taux de couverture, familles allocataires.

Forces	Faiblesses
• Offre structurée et en hausse : 23 EAJE (2025) contre 21 (2023) – 760 places CTG ; développement des micro-crèches à Istres ; projets à Fos/Port-Saint-Louis. • Dispositifs innovants/localisés : « Bébé Minute » (Istres), accueil insertion à PSL, IGESA (Bayanne) avec projet d'extension. • Couvertures d'accueil supérieures aux moyennes départementales en collectif (Fos 32,9 %, Istres 30,6 % vs 28,1 % BDR). • RPE opérationnel Istres/PSL (2025), montée en charge prévue Fos (2026) → maillage renforcé. • Part élevée de familles allocataires avec enfants (CTG 55 % > BDR/France) = ciblage précis des besoins.	• Baisse des naissances 2021→2023 (CTG –10,8 %) : tension sur l'équilibre économique des EAJE et micro-crèches. • Fréquentation en recul dans certaines structures ; micro-crèches récentes non coordonnées (modèle économique fragile, communication insuffisante). • Assmat vieillissantes et en baisse (34 % ≥55 ans au CTG ; jusqu'à 50 % à St-Mitre) ; attractivité médiane faible. • Inégalités territoriales : PSL faible capacité (30 places), St-Mitre couverture très élevée mais financier contraint ; accessibilité réelle à documenter. • Horaires/atypiques : réponse encore inégale (garde tôt/tard, week-end, nuit), mobilité des familles limitée.
Opportunités	Menaces
• Label AVIP et partenariats insertion (Pôle emploi, ML) : réserver des places aux parents en recherche d'emploi (20 %), sécuriser les parcours. • Nouvelles crèches programmées (Fos, Istres, PSL) et extension IGESA : rééquilibrage territorial ; articulation avec QPV/renouvellement urbain. • Optimisation du mix d'accueil (occasionnel/ponctuel/urgence) et tarification sociale CAF pour solvabiliser les publics. • Renforcement RPE (Fos 2026) : professionnalisation, animation réseau assmat, accueil inclusif. • Co-conception avec entreprises/BA125 (crèches inter-entreprises, berceaux réservés).	• Inflation/coûts (loyers, RH) menaçant la viabilité des micro-crèches et la capacité d'accueil globale. • Érosion durable de la natalité → sous-occupation possible/variabilité forte, risque de fermeture. • Pénurie de personnels qualifiés (EAJE, santé/PMI), turn-over et difficultés de recrutement. • Fractures territoriales si l'extension de l'offre ne cible pas PSL/QPV et les besoins horaires atypiques. • Non-recours et barrières d'accès (coût, horaires, information) pour les familles les plus vulnérables.

Tableau de synthèse – Petite enfance Articulation entre les axes de la politique “Famille” de la CAF, les enjeux territoriaux CTG Golfe & Étangs et les objectifs opérationnels

Axes de la politique “Famille” de la CAF – Petite enfance	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs	Objectifs opérationnels CTG – Petite enfance
1. Garantir une offre de modes d'accueil diversifiée, suffisante et de qualité	• 23 EAJE en 2025 (760 places) avec une forte concentration à Istres, capacités limitées à Port-Saint-Louis (30 places) et plus modestes à Saint-Mitre-les-Remparts. • Développement des micro-crèches à Istres (offre privée récente, parfois fragile économiquement). • Projets de nouvelles crèches à Fos, Istres (Bayanne/IGESA) et PSL pour rééquilibrer l'offre. • Couverture globale plutôt favorable mais inégale selon les communes.	• Élaborer un schéma intercommunal d'accueil du jeune enfant (EAJE + assmat) pour dimensionner l'offre à 5–10 ans par commune. • Accompagner les projets de création/extension de crèches (Fos, Istres, PSL) en priorisant les secteurs sous-dotés et les quartiers en renouvellement urbain / QPV. • Consolider les micro-crèches existantes (appui CAF/communes, mutualisation, communication coordonnée aux familles). • Renforcer la qualité éducative via les projets d'établissement, l'accueil progressif, la coéducation avec les parents.
2. Favoriser l'égalité d'accès aux modes d'accueil et réduire les inégalités sociales et territoriales	• Baisse de la natalité (–10,75 % CTG entre 2021 et 2023) mais besoins encore forts dans les communes les plus familiales (Istres, Fos). • Forte part de familles allocataires avec enfants sur la CTG (55 % vs 47 % BDR, 49 % France). • Taux de familles actives CAF avec enfant < 3 ans en hausse, mais disparités (45 % Fos, 42 % Istres, 48 % PSL, 38 % St-Mitre). • Question de l'accessibilité réelle (coût, horaires, lieu, information) plus que du seul nombre de places.	• Déployer une tarification sociale lisible et harmonisée (quotients familiaux, modulation CAF) pour sécuriser les familles modestes et monoparentales. • Intégrer systématiquement la dimension d'équité territoriale dans tout projet d'EAJE • Mettre en place une information unifiée et accessible (guichet ou plateforme petite enfance CTG, relais dans les centres sociaux, MDS, France Travail). • Croiser régulièrement les données CAF / INSEE / collectivités pour repérer les zones de non-recours et ajuster l'offre.
3. Soutenir la conciliation vie familiale / vie professionnelle et l'emploi des parents (notamment des mères)	• Une part importante de parents CAF avec enfants de moins de 3 ans en emploi, mais des freins persistants (horaires, mode de garde, coût). • Fermetures/rareté de solutions pour horaires atypiques (tôt / tard / week-end). • Recours accru à la solidarité familiale (grands-parents) et au télétravail pour pallier le manque de solutions ou le coût. • PSL intègre déjà l'accueil de parents en insertion ; Istres expérimente le dispositif “Bébé Minute” (accueil ponctuel/flexible).	• Déployer des crèches et places labellisées AVIP (Accueil des enfants de parents en insertion professionnelle) sur plusieurs communes (au moins Fos, Istres, PSL). • Formaliser des places réservées “emploi–formation” (20 % de l'EAJE) via conventions CAF / France Travail / Mission Locale / Département. • Étendre et structurer les dispositifs d'accueil ponctuel et occasionnel : “Bébé Minute”, places d'urgence, accueil souple pour entre-tiens, formations, démarches administratives. • Travailler avec les employeurs (zone indus-

Axes de la politique "Famille" de la CAF – Petite enfance	Enjeux territoriaux identifiés – CTG Golfe & Étangs	Objectifs opérationnels CTG – Petite enfance
		truelle, base aérienne, logistique...) pour développer des berceaux entreprises et adapter les horaires.
4. Maintenir une offre plurielle en incluant l'accueil individuel (assistantes maternelles) et renforcer l'accompagnement par les RPE	• Baisse et vieillissement du vivier d'assistantes maternelles : 34 % ont plus de 55 ans au niveau CTG, jusqu'à 50 % à Saint-Mitre-les-Remparts ; peu de renouvellement. • Recours limité à l'accueil individuel (coût perçu, préférences pour le collectif, image du métier...). • RPE Istres / PSL créé en 2025 ; intégration de Fos prévue en 2026 ; Saint-Mitre-les-Remparts hors convention à ce jour. • Contraintes d'accès aux réunions d'info (Marseille/Aix), freinant l'entrée dans la profession.	• Consolider le RPE intercommunal (extension Fos, réflexion sur l'intégration ou conventionnement avec Saint-Mitre-les-Remparts). • Mettre en place des campagnes de valorisation du métier d'assistant maternel (forums métiers, témoignages, communication CAF/communes). • Expérimenter des réunions d'information délocalisées (sur le territoire) ou en visio pour simplifier l'accès aux agréments. • Favoriser les passerelles EAJE ↔ assmat (accueil combiné, relais pédagogiques, temps collectifs enfants/assmat en structure).
5. Renforcer la structuration, la gouvernance et l'observation territoriale de la petite enfance	• Multiplicité d'acteurs : communes, CAF, PMI, EAJE publics/privés, assmat, RPE, centres sociaux, CCAS... • Données partielles ou dispersées : demandes non satisfaites, profils des familles, non-recours, temps d'attente, motifs de refus, etc. • Besoin de croiser SPPE et CTG pour une vision partagée et pluriannuelle (logements PLUi, natalité, emploi féminin, PREPARE...).	• Mettre en place un comité petite enfance CTG associant CAF, communes, PMI, RPE, gestionnaires, centres sociaux, CCAS. • Créer un observatoire intercommunal de l'accueil du jeune enfant : suivi natalité, taux de couverture, fréquentation, profils familles, non-recours, PREPARE. • Actualiser régulièrement le SPPE à partir des données de la CTG et des retours des services. • Formaliser des rapports annuels petite enfance CTG pour le pilotage CAF/communes et l'ajustement des objectifs.
6. Promouvoir une approche éducative, inclusive et coopérative de la petite enfance (coéducation, parentalité, inclusion, environnement)	• EAJE fortement sollicités comme premiers lieux de socialisation et d'appui parental (infos, repérage difficultés, orientation). • Dispositifs spécifiques : point info petite enfance à Fos, partenariats avec LAEP, centres sociaux, ludothèque, actions parentalité. • Enjeux d'inclusion des enfants en situation de handicap et de soutien à la parentalité dès la grossesse et les 1000 jours.	• Renforcer les projets d'établissement autour de la coéducation, de la prévention précoce et de la santé (PMI, MDS, CAF). • Articuler systématiquement EAJE – LAEP – Maison des Parents – centres sociaux – ludothèque dans les parcours familles (information croisée, orientation fluide). • Déployer des actions de sensibilisation et de formation (handicap, bienveillance, développement de l'enfant, environnement) pour les équipes petite enfance. • Intégrer la petite enfance au futur PARIH (ressources inclusion) et aux réseaux parentalité de la CTG.

Repères chiffrés (extraits)

- **Offre EAJE** : 23 (2025) vs 21 (2023) – 760 places CTG ; Istres 15 EAJE/491 ; PSL 1/30 ; Fos 4/162 ; St-Mitre 3/77.
- **Naissances domiciliées 2021→2023** : CTG -10,8 % (816→731) ; Fos -14,0 % ; Istres -7,8 % ; PSL -12,2 % ; St-Mitre -22,2 %.
- **Couverture 2022** : Fos 52,7 % (col 32,9 ; ind 19,9), Istres 49,0 %, St-Mitre 72,5 %, France 60,3 %, BDR 49,2 %.
- **RPE** : Istres/PSL actifs (2025) ; Fos entrée 2026 (+1 ETP) ; St-Mitre hors convention.
- **Assmat** : CTG 169–161 actives (selon année), 34 % ≥55 ans (jusqu'à 50 % à St-Mitre).

8. Enfance Jeunesse

Le champ de l'enfance et de la jeunesse constitue un axe central des politiques sociales et familiales portées par la Caisse d'Allocations Familiales. Il vise à la fois l'épanouissement des enfants et des adolescents, la réduction des inégalités d'accès aux loisirs éducatifs et culturels, et le soutien aux familles dans la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

À l'échelle du territoire du Golfe et des Étangs, cette politique publique s'appuie sur un pilotage partagé entre la CAF, les communes, les centres sociaux, les associations, ainsi que les services départementaux et métropolitains. Les collectivités locales jouent un rôle structurant en tant que porteuses de projets éducatifs de territoire (PEDT), garants d'une continuité éducative entre l'école, le temps périscolaire et extrascolaire.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale a vocation à intégrer les enjeux identifiés pour les 3–18 ans :

- Égalité d'accès aux loisirs, accompagnement à la réussite éducative,
- Développement de la citoyenneté et prévention des inégalités sociales et territoriales.

L'articulation avec les PEDT permet ainsi de consolider une politique enfance-jeunesse cohérente, ambitieuse et partagée, en lien direct avec les orientations de la politique famille de la CAF et les besoins spécifiques des habitants du territoire, ambitieuse et partagée, en lien direct avec les orientations de la politique famille de la CAF et les besoins spécifiques des habitants du territoire.

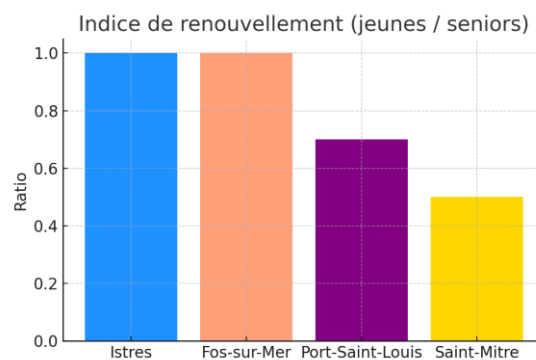
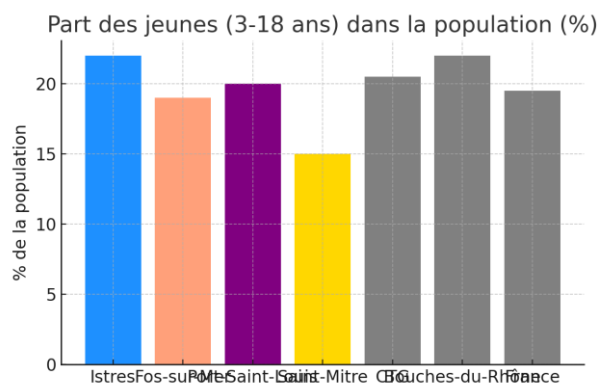
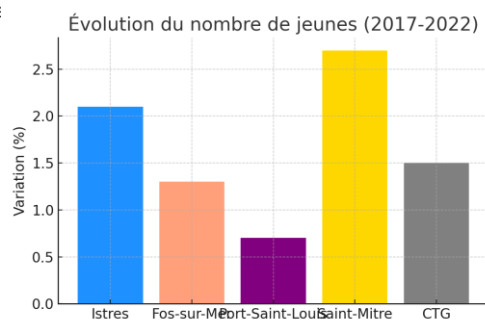
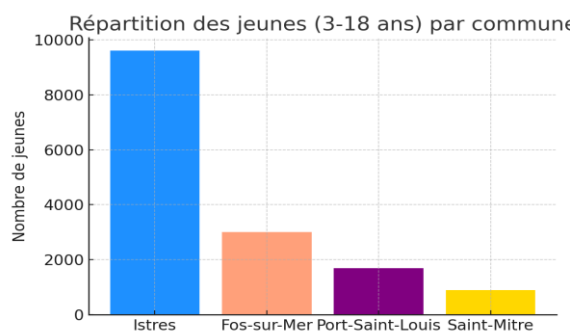
8.1 Synthèse chiffrée – Population 3–18 ans (CTG Golfe & Étangs)

1 Effectifs estimés

■ Enfants et jeunes recensés - effectifs 2022 (évolutions annuelles moyennes 2016-2022)

Enfants et jeunes de moins de 25 ans	21 389 (-0,1%)	601 259 (-0,1%)
Enfants 3-5 ans révolus	2 428 (-1,8%)	69 290 (-0,7%)
Enfants de 6-11 ans révolus	5 457 (0,5%)	145 793 (0,0%)
Enfants de 12-17 ans révolus	5 764 (0,4%)	146 695 (0,3%)
Jeunes de 18-24 ans révolus	5 405 (0,1%)	174 086 (0,0%)

2



² Caf, prose Kit CTG 2022

La CTG du golfe et des étangs compte³ environ 15 200 jeunes de 3 à 18 ans, soit 20,5 % de la population (74 244 hab.).

- Répartition par commune (approximations issues des tranches 0–14 ans + 15–19 ans) :
 - Istres : 9 600 jeunes (22 % pop.)
 - Fos-sur-Mer : 3 000 jeunes (19 %)
 - Port-Saint-Louis-du-Rhône : 1 700 jeunes (20 %)
 - Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts : 900 jeunes (15 %)

Poids relatif par rapport aux autres classes d'âge

- CTG : part des 3–18 ans (20,5 %) légèrement supérieure à la France métropolitaine (19,5 %) mais inférieure au département des Bouches-du-Rhône (22 %).
- Communes contrastées :
 - Fos et Istres → profils encore jeunes (natalité dynamique, solde naturel positif).
 - Saint-Mitre-les-Remparts et PSL → déficit de jeunes, solde naturel négatif ou nul, tendance au vieillissement.

Évolution démographique récente (2017–2022)

- Effectifs jeunes CTG global : progression modérée, +1,5 % en 5 ans (+230 enfants/ados).
- Par commune :
 - Istres : +2,1 % (+200 jeunes) → moteur démographique.
 - Fos : +1,3 % (+40 jeunes) → redressement après une période de baisse.
 - Saint-Mitre-les-Remparts : +2,7 % mais vieillissement relatif → l'apport vient surtout de familles récentes, jeunes enfants encore minoritaires.
 - PSL : +0,7 % → stabilisation, effectifs jeunes stagnants.

Solde naturel et migratoire

- Istres & Fos : solde naturel positif (naissances > décès) → renouvellement interne.
- Saint-Mitre-les-Remparts : solde naturel négatif, compensé par migrations résidentielles → jeunes peu nombreux mais arrivées de familles.
- PSL : stagnation des effectifs jeunes, départ de jeunes adultes, surreprésentation des seniors.
-

Scolarité et besoins

- Scolaires 3–11 ans (maternelles + primaires) : 9 500 enfants CTG.
- Collégiens (12–15 ans) : 3 600.
- Lycéens (16–18 ans) : 2 100.
- Pression différenciée : Forte demande scolaire et périscolaire sur Istres et Fos (besoin de classes et structures péri). Risque de déséquilibre à moyen terme à Saint-Mitre-les-Remparts (effectifs en recul). PSL : maintien minimal d'effectifs, mais forte fragilité liée au vieillissement global.

³ (2022, Insee + agrégation) :

Indicateurs structurants

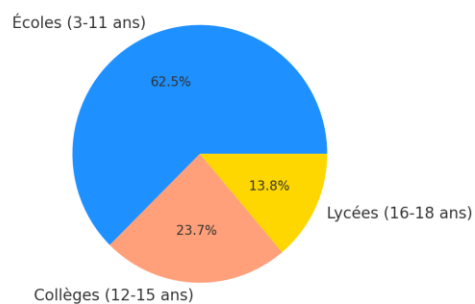
- Densité 3–18 ans (jeunes / km²) :
 - Istres : 84 jeunes/km²
 - Fos : 33 jeunes/km²
 - PSL : 23 jeunes/km²
 - Saint-Mitre-les-Remparts : 43 jeunes/km²

CTG global : 1 habitant sur 5 a entre 3 et 18 ans → poids significatif, mais inférieur au département.

8.2 Structures d'accueil

Structures scolaires

Répartition des scolaires CTG (3-18 ans)



Commune	Maternelles	Primaires	Collèges	Lycées
FOS SUR MER	5	5	1	0
ISTRES	13	13	4	2 (1général et 1 professionnel)
PORT ST LOUIS	4	3	1	1 privé
St MITRE LES REMPARTS	2	2	1 privé	0
CTG	24	23	7	3

Accueils collectifs de mineurs

Commune	Types	-6 ans	6-12 ans	12-17 ans	Séjours
FOS SUR MER	Périscolaire (PSC) Commune	6	6	1	
	Périscolaire (PSC) Associatif	1	2	1	
	Extrascolaire (ESC) Commune	1	1	1	16
	Extrascolaire (ESC) Associatifs	1	2	2	
ISTRES	Périscolaire (PSC) Commune	5	5	0	
	Périscolaire (PSC) Associatif	1	1	2	
	Extrascolaire (ESC) Commune	3	3		11
	Extrascolaire (ESC) Associatifs	1	1	2	
PORT ST LOUIS	Périscolaire (PSC) Commune	2	5	1	
	Périscolaire (PSC) Associatif	0	0	0	
	Extrascolaire (ESC) Commune	1	1	1	5
	Extrascolaire (ESC) Associatifs	1	1	0	0
St MITRE LES REMPARTS	Périscolaire (PSC) Commune	1	1	1	0
	Périscolaire (PSC) Associatif	0	0	0	0
	Extrascolaire (ESC) Commune	1	1	1	
	Extrascolaire (ESC) Associatifs	0			
CTG		25	27	16	

8.3 Synthèse – Enfance-Jeunesse (3–18 ans)

Points clés observés

Un poids démographique significatif : 15 200 jeunes (20, 5 % de la population), légèrement supérieur à la moyenne nationale (19, 5 %), mais inférieur à la moyenne départementale (22 %).

Des disparités communales fortes : Istres (22 %) et Fos-sur-Mer (19 %) conservent une dynamique démographique, tandis que Port-Saint-Louis (20 %) et surtout Saint-Mitre-les-Remparts (15 %) présentent un déficit relatif de jeunes.

Une évolution contrastée (2017–2022) : croissance modérée (+1,5 %), portée par Istres et Fos ; stagnation à Port-Saint-Louis et vieillissement relatif à Saint-Mitre-les-Remparts.

Un solde naturel positif à Istres et Fos, mais déficitaire à Saint-Mitre-les-Remparts (compensé par migrations résidentielles) et faible à Port-Saint-Louis.

Une structure scolaire composée de 9 500 élèves du 1er degré, 3 600 collégiens et 2 100 lycéens → forte pression sur les capacités d'accueil à Istres et Fos.

Un indice de renouvellement équilibré à Istres et Fos (≈ 1), mais préoccupant à Port-Saint-Louis (0,7) et surtout à Saint-Mitre-les-Remparts (0,5).

Enjeux pour la politique Enfance-Jeunesse

Assurer l'égalité d'accès aux services éducatifs, périscolaires et de loisirs sur l'ensemble du territoire.

Renforcer l'attractivité des communes en déficit de jeunes (Saint-Mitre-les-Remparts, Port-Saint-Louis) via des politiques familiales et résidentielles adaptées.

Soutenir la réussite éducative et prévenir le décrochage, notamment dans les quartiers prioritaires et les zones socialement fragiles.

Développer des réponses différenciées aux besoins scolaires et périscolaires : nouvelles classes, ALSH, activités culturelles et sportives.

Articuler les projets éducatifs de territoire (PEDT) avec la CTG pour garantir une cohérence entre école, temps périscolaire et vie familiale.

Accompagner la transition démographique en anticipant les besoins futurs : baisse de natalité, vieillissement, migrations résidentielles.

La jeunesse représente un levier stratégique pour l'avenir du Golfe et des Étangs. La CTG doit consolider une offre éducative, culturelle et sociale ambitieuse, en s'appuyant sur la coordination des acteurs (CAF, communes, associations, écoles) et en tenant compte des spécificités locales. L'objectif est de garantir une égalité réelle des chances pour tous les jeunes du territoire.

8.4 Dispositifs d'aide mobilisés ou mis en place :

Fos sur mer :

- Colo apprenantes : labélisation sdjes
- Pass séjours : CCAS
- Ramassage ACM mercredi et vacances
- Aide aux étudiants, aide au permis
- Pass restauration
- Politique tarifaire modulée au QF

Istres :

Aides financières aux familles avec enfants jusqu'à 14 ans (et 17 ans pour les séjours)

- AVE - Aide aux vacances scolaires
- PASS colo - pour les enfants âgés de 11 ans, possibilité d'étendre le dispositif jusqu'à 12 ans
- CESU - Chèque emploi service pour les enfants inscrits en petite enfance et en périscolaire jusqu'à 11 ans révolus.
- ANCV - Chèques vacances pour les enfants inscrits en ACM
- Transport - Ramassage scolaire
- Tarif unique à 1€/enfant pour la restauration scolaire
- Politique tarifaire modulée au QF

Aides financières aux jeunes à partir de 14 ans avec l'Espace Pluriel Jeunes – soutenu par la ville

- Aide aux études supérieures
- Aide aux loisirs dans certains établissements de la ville (réductions sur les entrées)
- Aide aux projets
- Aide à l'aménagement d'un logement sur Istres pour un prêt à taux zéro
- Aide au permis de conduire
- Aide à la formation BAFA (Réduction du coût de la formation proposée)
- Aide à la formation BAFA, formation mise en place annuellement par la ville

Port-Saint-Louis-du-Rhône :

- Aide au BAFA
- Aide au permis de conduire
- Aide à l'autonomie pour les études supérieures
- Aide au transport scolaire
- Récompense financière pour les bacheliers ayant la mention très bien
- Politique tarifaire modulée au QF
- Aide « Jeunesse plein air » pour les séjours

8.5 Ludothèque d'Istres

Fiche d'identité

Structure : Ludothèque municipale d'Istres

Gestion : Ville d'Istres – Direction Éducation / Enfance Jeunesse

Publics concernés : enfants de 0 à 12 ans, familles, structures scolaires et périscolaires, établissements sociaux et médico-sociaux

Horaires et accueil : ouverture hebdomadaire avec temps dédiés aux familles, aux scolaires et aux structures collectives

Missions principales

- Favoriser l'accès au jeu pour tous, comme outil d'éveil, de socialisation et d'apprentissage.
- Promouvoir le jeu libre, la créativité et la mixité sociale.
- Soutenir la parentalité par un espace convivial de rencontre et de partage parents/enfants.
- Contribuer à la politique éducative locale, en lien avec le PEDT et les orientations de la CAF sur la coéducation et la prévention de l'isolement familial.
- Développer des actions hors les murs pour aller vers les publics éloignés (quartiers prioritaires, structures enfance handicap).
- Participer à l'inclusion des enfants en situation de handicap via du matériel adapté et des ateliers spécifiques.
- Servir de ressource pédagogique pour les professionnels de l'animation et de l'éducation (formation, prêt de jeux, accompagnement).

Fonctionnement et ressources

- Équipe : 1 ludothécaire responsable + animateurs
- Espaces : zone de jeu libre, coin symbolique, jeux de société, motricité, jeux d'extérieur, espace parents/bébés.
- Matériel : fonds jeux et jouets, renouvelé chaque année.
- Partenariats :
 - CAF des Bouches-du-Rhône (soutien à la parentalité)
 - Centres sociaux (prêts de jeux, coanimation d'événements)
 - EAJE, RPE, écoles maternelles et primaires
 - ACM de la Ville et des communes CTG
 - Réseau départemental des ludothèques

Rôle dans la CTG

La ludothèque constitue un pivot de la politique enfance et parentalité. Elle s'inscrit pleinement dans les axes de la Convention Territoriale Globale du Golfe et des Étangs :

- Axe Parentalité : espace ressource et de soutien aux parents, complémentaire des LAEP.
- Axe Enfance / Jeunesse : lieu d'apprentissage informel et de développement des compétences sociales.
- Axe Handicap : inclusion par le jeu et adaptation du matériel.
- Axe Animation de la vie sociale : outil de lien social, intergénérationnel et territorial.

Analyse territoriale – Diagnostic CTG

Forces	Faiblesses
• Structure municipale reconnue, bien implantée et identifiée par les familles. • Offre diversifiée et adaptée aux âges et besoins (jeux symboliques, coopératifs, éducatifs). • Lieu relais entre structures enfance et parentalité. • Partenariat actif avec CAF, écoles, RPE, ACM. • Forte participation aux événements enfance (Semaine du jeu, Fête de la parentalité).	• Locaux limités pour l'accueil simultané de plusieurs groupes ou événements familiaux. • Communication encore insuffisante vers les familles les plus éloignées des structures socio-éducatives. • Ressources humaines limitées pour le développement des projets extérieurs (quartiers, écoles). • Pas de dispositif formalisé d'évaluation de la fréquentation et de l'impact social.
Opportunités	Menaces
• Déploiement de la Maison des Parents d'Istres : mutualisation possible des actions. • Renforcement du réseau intercommunal (Fos, PSL, St-Mitre) dans le cadre de la CTG : mutualisation du matériel et échanges de pratiques. • Développement du prêt de jeux itinérant ou inter-structures. • Appui possible via les Appels à projets CAF "Soutien à la parentalité".	• Concurrence d'offres ludiques privées ou commerciales, notamment numériques. • Baisse de fréquentation post-Covid des structures collectives. • Évolution des usages numériques au détriment du jeu traditionnel.

Enjeux identifiés

- Consolider le rôle de la ludothèque comme espace d'éducation partagée et de soutien parental.
- Développer les actions hors les murs pour toucher les quartiers et communes voisines.
- Intégrer la ludothèque dans le futur réseau parentalité intercommunal.
- Développer l'évaluation (nombre de familles, profils, impact social).
- Renforcer les synergies avec les ACM, RPE, et structures sociales.

8.6 Les PEDT

La synthèse des axes et objectifs éducatifs issus de l'analyse croisée des PEDT d'Istres, Fos-sur-Mer, Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts et Port-Saint-Louis-du-Rhône met en évidence les orientations communes du territoire CTG du Golfe et des Étangs, en cohérence avec les axes de la politique "Enfance-Jeunesse-Famille" de la CAF.

AXE 1 — Développer la citoyenneté et le vivre-ensemble

- Sensibiliser les enfants et jeunes aux valeurs républicaines : respect, égalité, solidarité, entraide.
- Favoriser la cohabitation, la tolérance, le dialogue et la coopération au sein des structures éducatives.
- Promouvoir des actions inter-écoles, intergénérationnelles et intercommunales.
- Développer la prise de parole, la confiance en soi et la participation des enfants aux décisions (conseils d'enfants, juniors associations...).
- Renforcer la formation citoyenne des équipes éducatives et leur accompagnement dans la mise en œuvre de projets à dimension civique.

AXE 2 — Intégrer la transition écologique et le développement durable

- Sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement et au respect du patrimoine local.
- Intégrer les éco-gestes dans les accueils collectifs de mineurs (tri, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, potagers pédagogiques).
- Promouvoir la mobilité douce et l'éducation à la nature dans les activités périscolaires et extrascolaires.
- Favoriser des projets éco-citoyens : "Semaine du développement durable", ateliers zéro déchet, éducation au goût et à la saisonnalité.

AXE 3 — Favoriser l'accessibilité, l'inclusion et l'égalité des chances

- Garantir une offre éducative équitable sur l'ensemble du territoire (urbain / semi-rural / littoral).
- Développer la mixité sociale et de genre, lutter contre les stéréotypes filles/garçons.
- Renforcer la prise en compte du handicap : formation du personnel, adaptation des espaces et accompagnement individualisé.
- Permettre à chaque enfant, quel que soit son milieu, d'accéder aux loisirs, à la culture et au sport.
- Favoriser les dispositifs d'aide financière et logistique (quotients familiaux, chèque sport, aides au permis...).

-

AXE 4 — Assurer la cohérence et la continuité éducative

- Consolider la coéducation entre familles, Éducation nationale, CAF, associations et communes.
- Mettre en réseau les acteurs éducatifs (réunions interprofessionnelles, comités de pilotage, journées partenariales).
- Harmoniser les pratiques et outils pédagogiques pour assurer la continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Valoriser les actions de prévention du décrochage scolaire et de l'isolement.
- Développer la formation des agents et animateurs dans une logique intercommunale et interprofessionnelle.

AXE 5 — Analyser, évaluer et valoriser les actions éducatives

- Mettre en place des outils d'évaluation qualitatifs et quantitatifs (indicateurs, enquêtes familles, bilans annuels).
- Suivre les résultats des actions et ajuster les orientations en fonction des besoins.
- Valoriser les réussites éducatives locales (expositions, bilans publics, communication partagée).
- Créer un observatoire intercommunal de l'enfance et de la jeunesse à l'échelle CTG pour mutualiser les données et les retours d'expérience.

Les PEDT du territoire du Golfe et des Étangs partagent une vision commune :

- Offrir à chaque enfant et jeune un parcours éducatif cohérent, inclusif et durable, articulé entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, dans une logique de coéducation et de participation citoyenne.

8.7 SWOT — Axe Enfance / Jeunesse

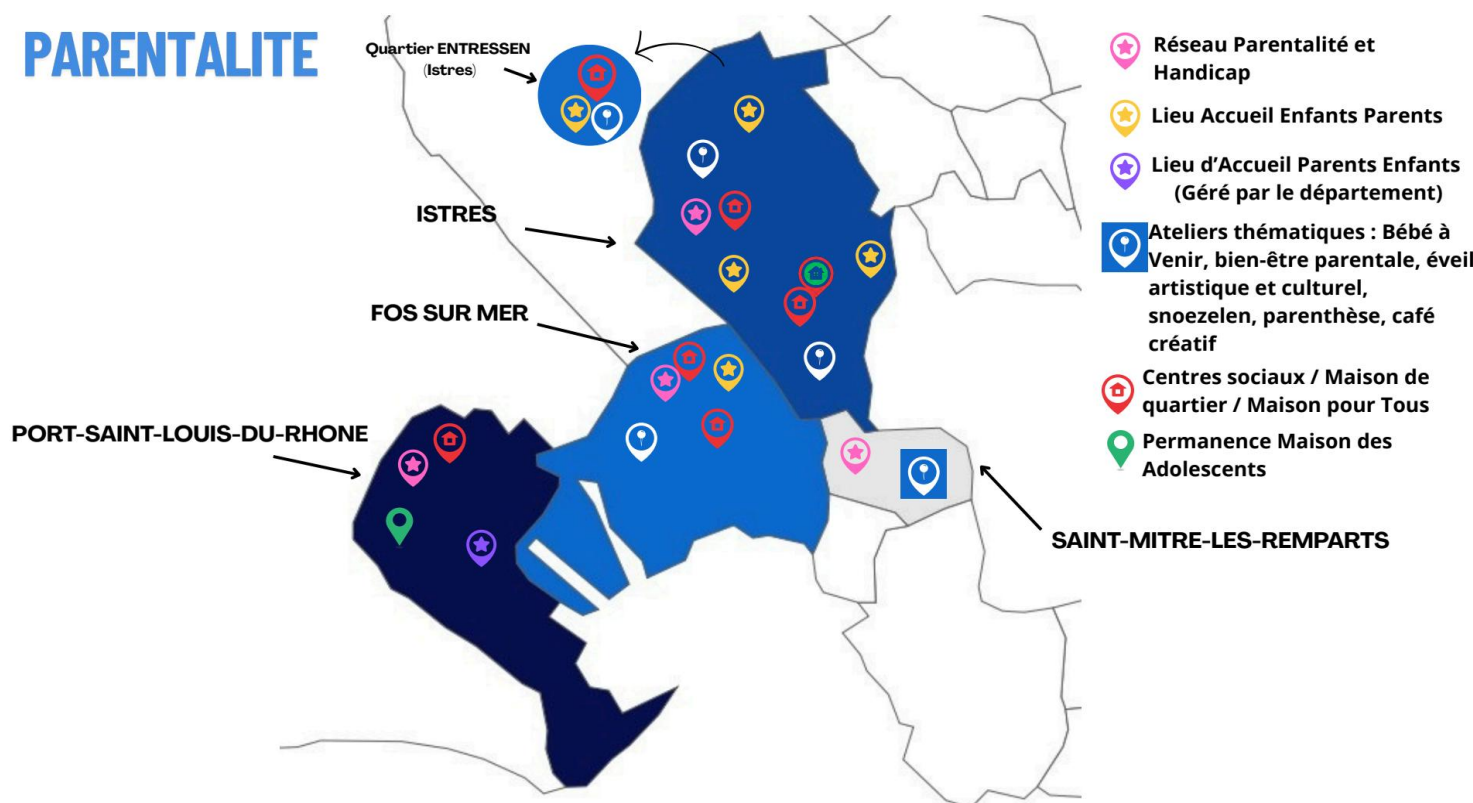
Forces	Faiblesses
• Poids démographique significatif : 15 200 jeunes (20,5 % de la population), légèrement supérieur à la moyenne nationale. • Forte structuration des politiques enfance-jeunesse sur le territoire, avec des PEDT actifs dans les 4 communes. • Pilotage partenarial solide entre CAF, collectivités, Éducation nationale, associations et centres sociaux. • Réseau dense d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et d'équipements éducatifs publics (écoles, collèges, lycées). • Implication des communes dans les actions de soutien à la réussite éducative et aux loisirs accessibles (Pass séjours, aides au permis, tarifs modulés). • Existence de dispositifs inclusifs : accueil d'enfants en situation de handicap, actions citoyennes et écologiques. • Dynamique intercommunale portée par la CTG et les PEDT, favorisant la cohérence éducative et la mutualisation.	• Disparités territoriales marquées : Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts et Port-Saint-Louis présentent un déficit de jeunes et un vieillissement de la population. • Inégalités d'accès à l'offre périscolaire et de loisirs selon les communes. • Locaux parfois saturés dans les communes à forte pression démographique (Istres, Fos). • Manque de moyens humains pour le développement d'actions intercommunales. • Absence de données consolidées et d'outils d'évaluation harmonisés entre communes. • Communication encore insuffisante auprès de certaines familles éloignées des dispositifs éducatifs. • Difficulté à mobiliser les adolescents sur les temps extrascolaires.
Opportunités	Menaces
• Articulation CTG / PEDT : consolidation d'une stratégie commune enfance-jeunesse à l'échelle intercommunale. • Développement de projets éducatifs et citoyens communs (éco-citoyenneté, participation des jeunes, mobilité européenne). • Soutien financier CAF via les appels à projets "Jeunesse et Parentalité". • Mutualisation des moyens logistiques et humains entre communes (formation, matériel, événements partagés). • Déploiement de la Maison des Parents d'Istres et des espaces d'accueil partagés (ludothèque, LAEP, médiathèques). • Valorisation des métiers de l'animation et de la formation continue des équipes éducatives. • Possibilité de création d'un observatoire intercommunal de l'enfance et de la jeunesse.	• Ralentissement démographique à moyen terme, vieillissement progressif et baisse du nombre d'enfants dans certaines communes. • Difficultés de recrutement dans les métiers de l'animation. • Évolution des usages numériques et perte d'intérêt pour les activités collectives. • Crise du bénévolat et érosion de la participation associative locale.

Tableau de synthèse – Enfance / Jeunesse (3–18 ans), articulant les axes de la politique “Famille” de la CAF avec les enjeux territoriaux CTG Golfe & Étangs et des objectifs opérationnels :

Axes CAF – Enfance/Jeunesse	Enjeux territoriaux (CTG Golfe & Étangs)	Objectifs / leviers opérationnels CTG
1. Égalité d'accès aux loisirs éducatifs et culturels	Disparités d'offre et d'accès entre communes (pression à Istres/Fos, fragilité à PSL, déficit de jeunes à Saint-Mitre-les-Remparts).	Cartographie des ALSH/temps péri-extrascolaires et comblement des “trous de service” ; tarification harmonisée (QF), navettes/ramassage, actions “hors les murs”, pass culture/sport interco.
2. Réussite éducative et prévention du décrochage	9 500 élèves du 1er degré, 3 600 collégiens, 2 100 lycéens ; besoins renforcés dans quartiers et communes les plus fragiles.	Renforcer REAAP/CLAE/CLAS, tutorat et “vacances apprenantes”, partenariats Éducation nationale (projets passerelles maternelle→élémentaire→collège), accompagnement aux devoirs et à l'orientation.
3. Citoyenneté, engagement et ouverture	Besoin de participation des jeunes et de projets fédérateurs intercommunaux.	Conseils d'enfants/jeunes, juniors-associations, projets éco-citoyens, mobilité européenne/échanges, budget participatif jeunesse, événements interco
4. Inclusion et accessibilité (handicap, genre, précarité)	Publics éloignés des dispositifs ; accueil spécifique handicap ; mixité et stéréotypes.	Formations inclusion (handicap/genre), référents inclusion dans ALSH, adaptation des espaces/rythmes, parcours spécifiques (handi-sport, médiation culturelle).
5. Continuité éducative & coéducation (PEDT)	Besoin de cohérence entre scolaire/péri/extrascolaire et parentalité.	Harmoniser les PEDT sur 4 communes ; trames pédagogiques communes ; passerelles école-ACM-ludothèque-médiathèques ; Maison des Parents (Istres) comme hub de coéducation.
6. Santé, bien-être, éducation aux médias	Attentes sur santé mentale, usages numériques, activité physique, alimentation.	Ateliers EMI/numérique responsable, programmes sport-santé, éducation au goût, prévention addictions/écrans, repérage précoce et relais MDA/PMI.
7. Transition écologique et ancrage territorial	Demande d'actions concrètes et visibles dans les ACM et établissements.	Éco-gestes (tri, anti-gaspillage), potagers pédagogiques, sorties nature/littoral, mobilités douces, label/enjeux “ALSH durables” interco.
8. Offre et maillage des équipements	Locaux saturés à Istres/Fos, faiblesse de l'offre dans certaines zones.	Programmation pluriannuelle d'investissements (ALSH/écoles), optimisation des taux d'occupation, créneaux mutualisés, navettes inter-sites.
9. Professionnalisation des équipes d'animation	Difficultés de recrutement, hétérogénéité des pratiques.	Plan interco de formation (accueil inclusif, gestion de groupe, EMI, éco-éducation), VAE/ateliers RH, attractivité (parcours, tutorat, pool remplaçants).

Axes CAF – Enfance/Jeunesse	Enjeux territoriaux (CTG Golfe & Étangs)	Objectifs / leviers opérationnels CTG
10. Gouvernance, évaluation et données	Données dispersées, suivi inégal des effets.	Observatoire Enfance-Jeunesse CTG (tableau de bord : fréquentation, équité d'accès, impacts), bilans annuels PEDT, enquêtes familles/jeunes, comité technique interco semestriel.

9. Soutien à la parentalité



Depuis la première CTG, l'offre s'est étoffée, avec une **couverture territoriale complète** et une diversification des actions.

9.1. Offre en parentalité

a) Ateliers thématiques et bien-être parental

- **Istres** : accueil bienveillant du nouveau-né, préparation post-partum, peurs du bébé, sommeil, portage physiologique, massages bébé et femme enceinte, séances Snoezelen (détente sensorielle).
- **Fos-sur-Mer** : diététique, allaitement.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- **Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts** : journées bien-être (conciliation vie familiale/professionnelle – 80 participants en 2024).

b) Atelier d'éveil artistique et culturel

Activités plastiques, spectacle vivant, musique, lecture.
Objectifs : lien parent-enfant, expression émotionnelle, développement du langage, stimulation cognitive, réduction du stress.

c) Journée Parentalité (Istres)

Conférences avec experts (Filliozat, Epstein, Limousin), stands thématiques (sommeil, émotions, écrans), ateliers enfants, temps collectifs.

d) Actions régulières des centres sociaux

- **Ateliers Parents-Enfants** : hebdomadaires et bi-hebdomadaires pendant les vacances, partenariats (médiathèque, centre d'art, ludothèque).
- **Béb'éveil (0-3 ans)** : ateliers hebdomadaires (développement global, bébé-signes, prévention).
- **Cafés des Parents** : rencontres mensuelles, co-animées avec écoles et petite enfance.

e) Vacances apprenantes

Renforcement pédagogique (maternelle au collège) et découvertes sportives/culturelles, implication parentale, partenariats locaux, séjour apprenant.

f) Accompagnement aux projets vacances

Aide financière et administrative, planification budgétaire, séjours collectifs familles favorisant autonomie et lien social.

g) Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP / LAPE)

- Espaces d'échanges et de socialisation pour enfants de 0 à 6 ans.
- **Satisfaction parentale** : 100 % d'avis positifs (renforcement lien parent-enfant, informations utiles, changements observés).
- Présents à Istres, Port-Saint-Louis, Fos-sur-Mer ; participation ponctuelle de Saint-Mitre-les-Remparts.
- Fonctionnent hors vacances scolaires.

9.2. Contexte territorial

Le territoire du Golfe et des Étangs se caractérise par des disparités socio-économiques importantes, notamment entre les communes. Les taux de familles à bas revenus et monoparentales y sont globalement supérieurs à la moyenne nationale, en particulier à Istres et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Composition des familles (INSEE 2022)

	Nombres de familles	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Familles monoparentales	Hommes seuls avec enfants	Femmes seules avec enfants
Fos-sur-Mer	4 628	1 804	2 011	813	145	668
Istres	12 789	5 379	4 792	2 618	445	2 173
Port-Saint-Louis-du-Rhône	2 411	1 021	938	452	75	378
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	1 878	902	764	213	61	151
CTG du Golfe et des Étangs	21 706	9 106	8 505	4 096	726	3 370
Bouches-du-Rhône	561 603	223 549	221 915	116 140	20 396	95 744
France Métropolitaine	18,5 M	6,5 M	8 M	3,9 M	0,8 M	3,1 M

Focus monoparentalité

Zone	% familles monoparentales	% femmes seules	% hommes seuls
Fos-sur-Mer	17,6 %	82 %	18 %
Istres	20,5 %	83 %	17 %
Port-Saint-Louis-du-Rhône	18,7 %	83,6 %	16,6 %
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	11,3 %	71 %	29 %
CTG du Golfe et des Étangs	18,8 %	82 %	18 %
Bouches-du-Rhône	20,7 %	82,5 %	17,5 %

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Zone	% familles monoparentales	% femmes seules	% hommes seuls
France métropolitaine	21,1 %	79,5 %	20,5 %

Observation :

Le poids des familles monoparentales est un indicateur social majeur pour orienter les politiques locales.

A l'échelle du territoire CTG,

- Le taux de monoparentalité est légèrement en dessous de la moyenne nationale (21.1%) et du département (20.7%), avec **18.8%** de familles monoparentales.
- La répartition femmes/hommes suit la tendance nationale et départementale avec une forte majorité de femmes seules (82%), légèrement au-dessus de la moyenne nationale (79.5%).

Le territoire CTG présente une situation un peu moins marquée en termes de monoparentalité que la moyenne nationale et départementale, mais la répartition femmes/hommes reste similaire.

A l'échelle communale,

- Istres est la commune avec le taux le plus élevé de familles monoparentales (20.5%), proche de la moyenne nationale.
- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts se distingue avec un taux très bas (11.3%) et une répartition plus équilibrée entre femmes (71%) et hommes (29%) seuls.
- Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône sont proches de la moyenne du CTG, avec une forte majorité de femmes seules

Les données de St Mitre peuvent s'expliquer par :

- Une structure familiale plus stable ou plus traditionnelle
- Une population plus âgée (les enfants ont quitté le foyer)
- Un niveau socio-économique plus élevé, souvent corrélé à une moindre monoparentalité

• Typologie des familles ([Insee](#))

Territoire	Total familles	Aucun enfant (%)	1 enfant (%)	2 enfants (%)	3 enfants (%)	4 enfants ou + (%)
Fos-sur-Mer	~4 624 ¹	~41,6 %	~28,0 %	~20 %	~7 %	n.c.
Istres (commune)	12 789	48,6 %	24,4 %	18,8 %	6,1 %	2,0 %
Port-Saint-Louis-du-Rhône	~2 411 ¹	48,5 %	24,1 %	18,0 %	6,5 %	2,8 %
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	1 897	60,3 %	19 %	16,8 %	3,6 %	0,2 %

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Territoire	Total familles	Aucun enfant (%)	1 enfant (%)	2 enfants (%)	3 enfants (%)	4 enfants ou + (%)
CTG total (agrégat)	~21 ?²	env. 48 %	~24 %	~19 %	~6 %	~2 % (est.)
Bouches-du-Rhône (2022)	—	~47 %	~24 %	~20 %	~7 %	~2 %
France métropolitaine	—	~49 %	~21,8 %	~19,9 %	~9,2 %	—

Familles sans enfant

- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts se distingue : 60,3 % des familles sans enfant, bien au-dessus des niveaux de l'Istres (48,6 %), Port-Saint-Louis (48,5 %) et Fos (41,6 %) → marqueur fort de vieillissement local.
- Fos-sur-Mer est le seul territoire avec moins de moitié des familles sans enfant, signalant une population familiale plus active.

Familles avec un enfant

- Les parts se concentrent autour de 19–28 % :
 - Fos-sur-Mer en tête (28 %)
 - Port-Saint-Louis et Istres à 24 %
 - Saint-Mitre-les-Remparts plus faible (19 %)

Familles avec 2 enfants

- Part comprise entre 16,8 % (Saint-Mitre-les-Remparts) et 20 % (Fos-sur-Mer et Istres), proches de la moyenne départementale (20 %)

Familles nombreuses (3 enfants et plus)

- Saint-Mitre-les-Remparts très faible : seulement 3,6 % avec 3 enfants, 0,2 % avec 4+.
- Istres, Fos et Port-Saint-Louis montrent des niveaux modestes (6 % à 7 %), inférieurs à la moyenne nationale (~9 %), mais alignés avec les Bouches-du-Rhône (7 %)

Synthèse intercommunale

- **Fos-sur-Mer** : La commune se distingue par un profil familial équilibré, marqué par une forte présence de jeunes parents et un taux élevé de familles nombreuses comparé aux autres communes de la communauté. Cela reflète une dynamique familiale plutôt jeune et nombreuse.
- **Istres** : Elle présente une majorité de parents avec une proportion modérée de familles nombreuses. La structure familiale y est assez classique, avec un nombre raisonnable de personnes seules et de familles monoparentales.
- **Port-Saint-Louis** : Bien que similaire à Istres sur certains aspects, cette commune se distingue par un profil plus marqué par la précarité résidentielle et un fort isolement. Il y a un nombre élevé de personnes seules et moins de foyers familiaux.

- **Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts** : Cette commune se caractérise par une très faible présence de familles avec enfants, ce qui reflète un vieillissement démographique prononcé. La population y est moins familiale comparée aux autres communes.

Typologie des couples avec enfants (INSEE 2022)

	Couples avec enfants	Famille traditionnelle	Famille recomposée
Fos-sur-Mer	2 011	1 714	297
Istres	4 791	4 200	591
Port-Saint-Louis-du-Rhône	938	785	153
Saint-Mitre-les-Remparts-	764	643	121
CTG du Golfe et Des Étangs	8 505	7 342	1 162
Bouches du Rhône	221 915	196 609	25 306
France Métropolitaine	8 M	5,3 M	713 000

La structure familiale dans le CTG est proche des moyennes nationales et départementales :

- Familles traditionnelles : environ 86% des couples avec enfants
- Familles recomposées : environ 14%, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (8.9%)

Au sein des communes de la CTG, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts ont les taux les plus élevés de familles recomposées (>15%), bien au-dessus de la moyenne nationale.

- Dans les Bouches-du-Rhône, les familles recomposées représentent 4,5 % des couples avec enfants (contre 9 % au national).
- Les familles traditionnelles sont majoritaires mais leur poids est à relativiser dans l'ensemble des familles.

9.3. Vulnérabilités sociales des familles

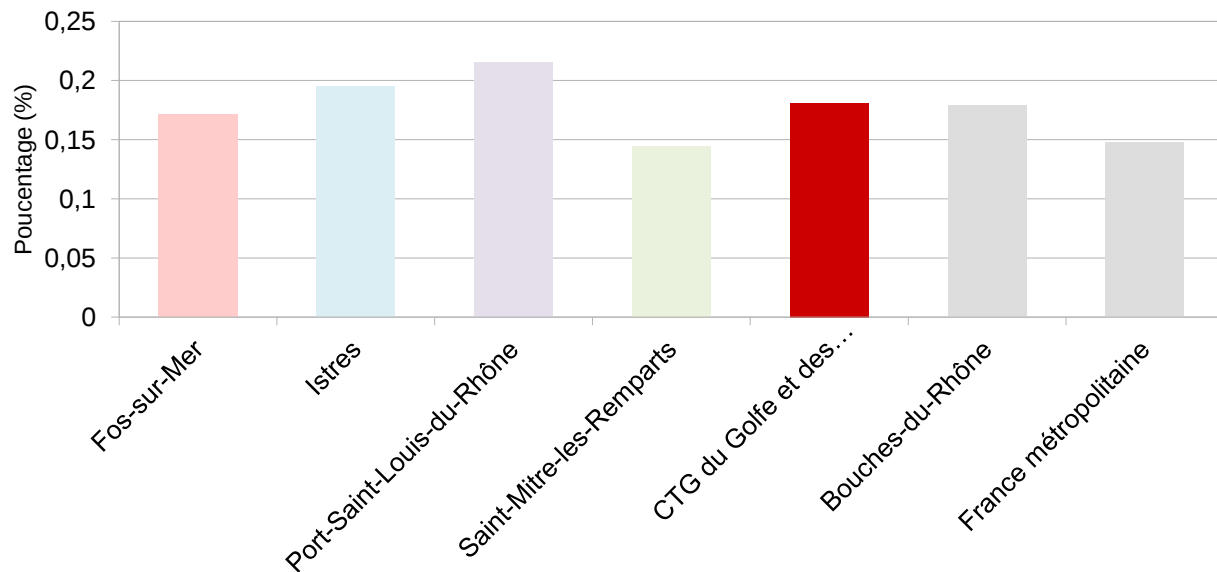
Familles allocataires (CAF 2023 / INSEE 2020)

Commune	Nombre de Famille allocataires	Familles à bas revenus (%)	Familles nombreuses (%)
Fos-sur-Mer	3055	17,1	7,8
Istres	9248	19,5	7,7
Port-Saint-Louis-du-Rhône	1840	21,5	8,0
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	949	14,4	4,2
CTG du Golfe et des Étangs	15 092	18,1	6,9
Bouches-du-Rhône	472 576	84 610	42,3
France métropolitaine	13 179 055	1 946 730	12,9

Nombre de familles allocataires à bas revenu sont les familles bénéficiaires de prestations sociales dont les revenus sont inférieurs à un certain seuil, généralement 60 % du revenu médian national (seuil de pauvreté officiel). Soit en 2023, le seuil de pauvreté en France était d'environ 1 158 € par mois pour une personne seule.

A l'échelle du territoire :

Taux de familles à bas revenus



- Le taux de familles à bas revenus est légèrement supérieur à celui du département (18,1% vs 17,9%) et nettement supérieur à la moyenne nationale (14,8%).

Cela confirme une situation socio-économique plus fragile que la moyenne française, mais proche de celle du département

A l'échelle du territoire CTG,

- Port-Saint-Louis-du-Rhône est la commune la plus touchée (21,5%), bien au-dessus de la moyenne nationale et départementale.
- Istres est également au-dessus de la moyenne CTG (19,5%).
- Fos-sur-Mer est proche de la moyenne départementale (17,1%).
- Saint-Mitre-les-Remparts se distingue encore une fois avec le taux le plus bas (14,4%), inférieur à la moyenne nationale, confirmant un profil plus favorisé

La CTG est globalement plus précaire que la France, mais proche du niveau du département.

- Port-Saint-Louis et Istres concentrent les situations les plus fragiles.

Cela peut s'expliquer par :

Avec 21,5% de familles à bas revenus, la commune de Port Saint Louis dépasse nettement la moyenne CTG.

- Cela peut indiquer une concentration de difficultés sociales, malgré un nombre de familles plus faible

9.4. Dynamiques partenariales et professionnalisation

- **Réseaux actifs** : 33 rencontres professionnelles (petite enfance, parentalité, jeunesse, handicap).
- **Professionnalisation** : formations CNFPT sur coéducation, approche systémique, attachement, posture bienveillante.
- **Outils** : guide « Parentalité et handicap » en cours, formation à l'outil DORA pour l'accès aux droits.
- **Acteurs clés** :
 - CAF : 3 assistantes sociales (Istres, Fos sur Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône) + 1 pour Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts.
 - Département : PMI sur chaque commune, MDS comme guichet social global, MDA pour les adolescents.
 - Plateforme **monenfant.fr** pour les familles.

9.5. Un exemple d'action mise en place dans le cadre de la CTG Formation "Coéducation" – 2025

Commune	Participants
Fos-sur-Mer	61
Istres	133
Port-Saint-Louis-du Rhône	19
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	23

Une action de professionnalisation est en cours à destination des agents en contact avec les parents. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation proposée par une formatrice du CNFPT :

"Coéducation : comment accompagner au mieux les parents dans les enjeux de la parentalité ?"

Cette formation aborde des thématiques clés, telles que :

- L'approche systémique et l'épigénétique ;
- La famille en tant que système relationnel fondé sur les interactions ;
- Les mécanismes d'attachement au sein de la cellule familiale ;
- Les modalités d'accueil de l'enfant et de sa famille dans une posture bienveillante et professionnelle.

Par ailleurs, une prochaine session de formation est prévue, visant à associer également le personnel du secteur associatif et privé, afin de favoriser une culture commune de l'accompagnement à la parentalité à l'échelle du territoire.

9.6. Enjeux pour la parentalité

1. Renforcer les compétences parentales et la confiance éducative.
2. Lutter contre l'isolement et encourager la participation parentale.
3. Mieux coordonner les acteurs pour une offre lisible et cohérente.
4. Adapter l'offre aux évolutions sociales : parentalité numérique, conflits intergénérationnels, orientation scolaire.
5. Aller vers les familles éloignées des dispositifs.
6. Répondre aux besoins des familles recomposées, monoparentales et fragiles économiquement.

Le diagnostic met en lumière des enjeux essentiels pour soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Il est primordial de renforcer les compétences parentales tout en consolidant la confiance des parents dans leur capacité à éduquer. Cette démarche doit s'appuyer sur des actions favorisant l'autonomie et la valorisation des savoir-faire parentaux.

Lutter contre l'isolement des parents constitue également un objectif central. Il s'agit de créer des espaces d'échanges, d'écoute et de solidarité pour encourager une participation active des parents à la vie sociale et éducative. Cela contribue à rompre l'isolement et à renforcer le tissu social au sein des familles.

La coordination entre les différents acteurs intervenant auprès des familles doit être optimisée afin d'offrir une réponse lisible, cohérente et efficace. Une meilleure articulation des dispositifs facilitera l'accès aux services et garantira une continuité dans l'accompagnement.

Il est aussi nécessaire d'adapter l'offre aux mutations sociales actuelles, telles que la parentalité à l'ère numérique, les conflits intergénérationnels ou les questions liées à l'orientation scolaire. Ces évolutions requièrent une approche flexible et innovante, adaptée aux besoins spécifiques des familles contemporaines.

Une attention particulière doit être portée aux familles éloignées des dispositifs, souvent invisibles mais tout aussi vulnérables, afin de garantir l'équité dans l'accès aux services.

Enfin, les familles recomposées, monoparentales et économiquement fragiles nécessitent des réponses adaptées, prenant en compte la diversité de leurs situations.

Dans ce contexte, la création d'une « Maison des Parents » s'impose comme une réponse structurante et porteuse d'espoir. Ce lieu dédié rassemblerait en un même espace des ressources, des services et des activités destinées aux parents, offrant ainsi un accompagnement global, accessible et coordonné. La Maison des Parents deviendrait un véritable point d'appui pour renforcer les compétences, rompre l'isolement et favoriser la participation parentale. Elle incarnerait un espace de rencontre, d'échange et de soutien, répondant pleinement aux enjeux identifiés et contribuant à une parentalité plus sereine et mieux accompagnée.

9.7 SWOT — Soutien à la Parentalité (CTG du Golfe et des Étangs)

Forces	Faiblesses
• Offre territoriale complète et diversifiée, couvrant les quatre communes (LAEP, ateliers, cafés des parents, actions bien-être, journées parentalité). • Implication forte des communes et des centres sociaux dans la coanimation et l'organisation des ateliers parents-enfants. • Satisfaction parentale élevée dans les dispositifs existants (100 % d'avis positifs sur les LAEP). • Présence d'une dynamique partenariale solide : CAF, PMI, MDS, structures associatives, écoles, EAJE, RPE. • Professionnalisation croissante des acteurs (formations CNFPT, mutualisation des pratiques).	• Inégalités territoriales persistantes dans la participation : familles éloignées peu touchées, notamment dans les quartiers périphériques et à Port-Saint-Louis. • Lisibilité limitée de l'offre pour les familles (multiplicité des dispositifs sans communication unifiée). • Manque d'évaluation systématique de l'impact social des actions. • Ressources humaines limitées pour animer et coordonner les dispositifs intercommunaux. • Peu d'espaces physiques dédiés à la parentalité (en dehors des LAEP).
Opportunités	Menaces
• Création d'une Maison des Parents à Istres : lieu central de coordination, d'écoute et de soutien global à la parentalité. • Appels à projets CAF (Soutien à la parentalité, Réaap, Lieux ressources) permettant un financement complémentaire. • Développement de la parentalité numérique, de la médiation familiale et de la coéducation avec les établissements scolaires. • Renforcement du réseau intercommunal via la CTG : mutualisation des intervenants, partage d'outils et de communication commune. • Possibilité d'essaimage des actions réussies (ex. ateliers bien-être ou conférences à succès).	• Risque d'épuisement des acteurs locaux face à la multiplication des dispositifs et à la précarité des financements. • Difficulté à mobiliser les familles les plus fragiles (isolement, défiance envers les institutions). • Érosion du bénévolat et du tissu associatif local. • Évolutions sociales rapides (usage des écrans, recompositions familiales, fragilités économiques) nécessitant une adaptation continue de l'offre. • Risque de cloisonnement entre acteurs publics et associatifs sans coordination territoriale renforcée.

Tableau – Enjeux du soutien à la parentalité : articulation entre la branche Famille et la CTG du Golfe et des Étangs

Axes de la politique "Famille" de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés (CTG du Golfe et des Étangs)	Objectifs stratégiques pour le territoire
1. Soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale	• Parents en recherche de repères éducatifs et de confiance dans leurs compétences. • Multiplication des familles recomposées et monoparentales (18,8 %). • Besoin d'espaces d'écoute, d'accompagnement et de dialogue.	→ Renforcer la coéducation et la valorisation des savoir-faire parentaux. → Créer un lieu central de ressources : Maison des Parents d'Istres. → Structurer un réseau parentalité intercommunal.
2. Favoriser la conciliation entre vie familiale, professionnelle et sociale	• Difficultés d'organisation du temps de travail, de garde et de loisirs. • Manque d'offres de proximité adaptées aux horaires atypiques. • Pression sur les modes de garde à Istres et Fos.	→ Adapter les actions parentales aux réalités professionnelles locales. → Renforcer les dispositifs d'accueil flexibles (LAEP, temps partagés, ateliers parents-enfants). → Favoriser des temps de répit et de soutien psychologique pour les parents.
3. Lutter contre l'isolement des familles et renforcer le lien social	• Isolement accru à Port-Saint-Louis et Saint-Mitre-les-Remparts. • Fragilité du tissu associatif sur certains quartiers. • Besoin d'actions de proximité et d'initiatives "hors les murs".	→ Développer des actions itinérantes (cafés parents mobiles, ludothèque hors les murs). → Appuyer les centres sociaux comme relais de lien social. → Encourager des actions intergénérationnelles et culturelles.
4. Prévenir les ruptures éducatives et sociales	• Fragilités économiques et éducatives à Istres et Port-Saint-Louis. • Familles en difficulté face à la parentalité numérique et aux conflits éducatifs. • Risques de décrochage parental dans les situations précaires.	→ Déployer des actions de prévention précoces (coaching parental, ateliers numériques). → Former les professionnels à la prévention du décrochage et à la médiation. → Consolider les coopérations entre CAF, Éducation nationale, PMI et MDS.
5. Promouvoir l'égalité et l'inclusion des familles	• Inégalités d'accès aux services entre communes et quartiers. • Familles en situation de handicap ou de précarité peu visibles dans les dispositifs. • Diversité culturelle du territoire à mieux intégrer.	→ Garantir l'accessibilité universelle des actions parentalité. → Créer des supports multilingues et inclusifs. → Articuler parentalité et handicap (formations, outils adaptés, accompagnement).
6. Renforcer la gouvernance et la coordination locale	• Multiplicité d'acteurs (CAF, communes, centres sociaux, associations) sans coordination centralisée. • Absence de dispositif d'observation partagé.	→ Mettre en place une gouvernance intercommunale parentalité pilotée par la CTG. → Créer un observatoire local parentalité/enfance pour suivre les indicateurs. → Développer une communication commune CAF–collectivités–partenaires.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Glossaires Parentalité :

CTG : *Convention Territoriale Globale du Golfe et des Étangs*

Structure territoriale regroupant plusieurs communes autour du Golfe et des Étangs.

LAEP / LAPE : *Lieu d'Accueil Enfants-Parents*

Espaces d'échanges et de socialisation pour les enfants (0 à 6 ans) et leurs parents.

CAF : *Caisse d'Allocations Familiales*

Organisme public versant des prestations sociales aux familles.

INSEE : *Institut National de la Statistique et des Études Économiques*

Institut public chargé des statistiques officielles en France.

PMI : *Protection Maternelle et Infantile*

Service départemental de prévention et protection pour la santé des mères et des enfants.

MDS : *Maison Départementale des Solidarités*

Guichet social global au niveau départemental qui accompagne les familles et personnes en difficulté.

MDA : *Maison des Adolescents*

Structure dédiée à l'accueil, l'écoute, et le soutien des adolescents.

CNFPT : *Centre National de la Fonction Publique Territoriale*

Organisme de formation des agents des collectivités territoriales.

DORA : (outil)

Outil numérique ou logiciel pour faciliter l'accès aux droits (accompagnement administratif).

Snoezelen :

Séances de stimulation sensorielle douce destinées à la détente et au bien-être.

10. Emploi

10.1 Taux d'activité des 15 à 64 ans

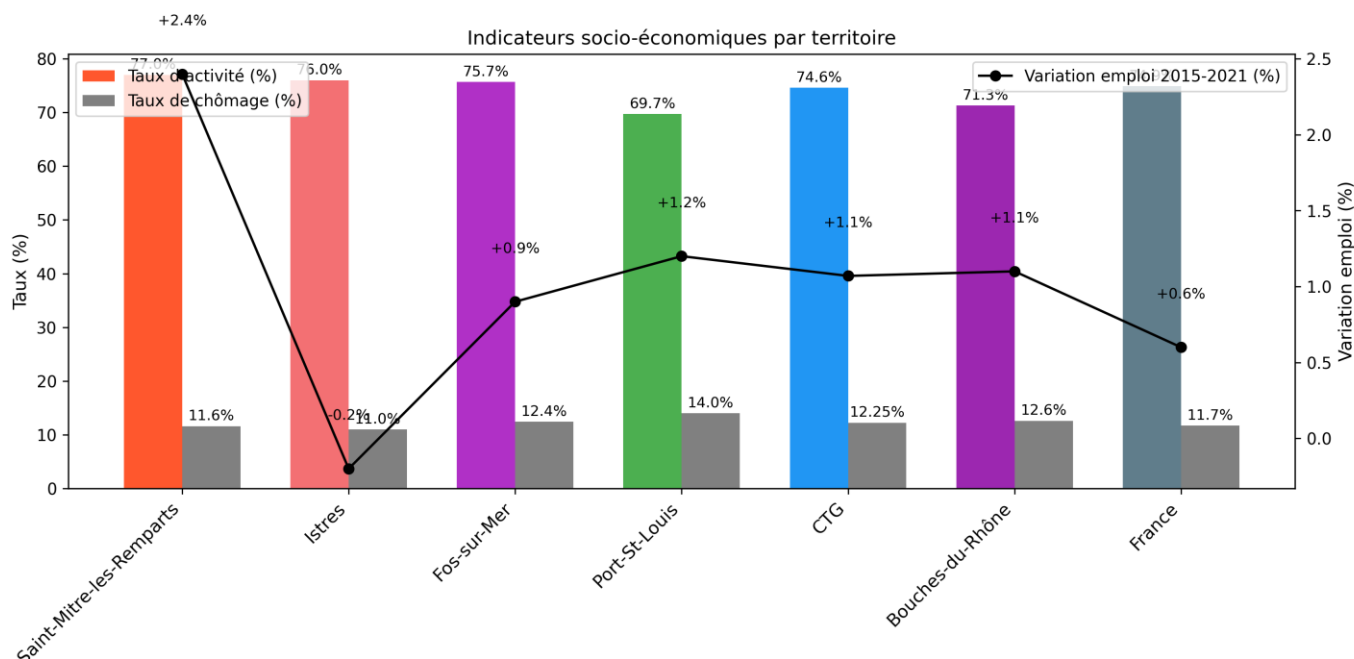
Emploi - Chômage au sens du recensement	Saint-Mitre-les-Remparts -les-Remparts	Istres	Fos-sur-Mer	Port-Saint-Louis-du-Rhône	CTG	Bouches-du-Rhône	France métropolitaine
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2021	1395	16076	13917	3617	35 005	846145	26751149
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2021, en %	80,2	90,5	94,9	89,3	88,72	85,6	86,4
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %	2,4	-0,2	0,9	1,2	1,07	1,1	0,6
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2021	77	76	75,7	69,7	74,6	71,3	74,9
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021	11,6	11	12,4	14	12,25	12,6	11,7

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024

Territoire	Emploi total (2021)	Part emploi salarié (%)	Variation emploi total (%)	Taux d'activité (%)	Taux de chômage (%)
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	1395	80,2	2,4	77	11,6
Istres	16076	90.5	-0.2	76	11
Fos-sur-Mer	13917	94.9	0.9	75.7	12.4
Port-Saint-Louis-du-Rhône	3617	89.3	1.2	69.7	14
CTG	35005	88.72	1.07	74.6	12.25
Bouches -du-Rhône	846145	85.6	1.1	71.3	12.6
France métropolitaine	26751149	86.4	0.6	74.9	11.7

Source insee dossiers communaux 2023 // insee Résultats annuels France métropolitaine 2023

Tableau Comparatif



Indicateur	Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	Istres	Fos-sur-Mer	Port-St-Louis-du-Rhône	CTG	Bouches-du-Rhône	France
Taux d'activité (%)	77	76	75,7	69,7	74,6	71,3	74,9
Taux de chômage (%)	11,6	11	12,4	14	12,25	12,6	11,7
Variation emploi 2015-2021 (%)	+2,4	-0,2	+0,9	+1,2	1,07	+1,1	+0,6

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024

Conclusion

Le territoire CTG présente une hétérogénéité marquée entre des communes relativement dynamiques (Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, Istres) et d'autres plus fragiles (Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône). Ces contrastes doivent être pris en compte dans l'élaboration de politiques publiques adaptées, notamment en matière d'insertion professionnelle, de formation, de mobilité et de développement économique local.

Quelques définitions :

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- Selon l'INSEE, un actif désigne une personne qui fait partie de la population active, c'est-à-dire :

- Les personnes ayant un emploi (les actifs occupés)

- Les personnes sans emploi mais en recherche active (les chômeurs au sens du BIT)

La population active comprend donc toutes les personnes en âge de travailler (généralement entre 15 et 64 ans) qui exercent une activité professionnelle ou en cherchent une.

- Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément aux trois conditions suivantes :

1. Être sans emploi durant une semaine donnée ;

2. Être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ;

3. Avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Les démarches actives peuvent inclure :

- Consulter des offres d'emploi

- Participer à un salon professionnel

- Mobiliser son réseau

- Contacter France Travail, etc.

1. Taux d'activité : un territoire globalement dynamique

Les taux d'activité à Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts (77 %), Istres (76 %) et Fos-sur-Mer (75,7 %) sont tous supérieurs à la moyenne nationale (73,8 % en 2024) et à celle des Bouches-du-Rhône (environ 72,5 %). Cela témoigne d'un dynamisme économique local, porté par une population active relativement bien insérée sur le marché du travail.

En revanche, Port-Saint-Louis-du-Rhône se distingue par un taux d'activité plus faible (69,7 %), en deçà des moyennes départementale et nationale. Ce chiffre traduit une moindre mobilisation de la population en âge de travailler, possiblement liée à des freins structurels (niveau de qualification, offre d'emploi locale, mobilité, etc.).

2. Taux de chômage : des disparités marquées

Les écarts se creusent davantage lorsqu'on observe les taux de chômage. Alors que la moyenne nationale s'établit à 7,5 % en 2024, les Bouches-du-Rhône affichent un taux plus élevé, autour de 10,5 %. Dans ce contexte, Fos-sur-Mer (12,4 %) et surtout Port-Saint-Louis-du-Rhône (14 %) présentent des niveaux de chômage préoccupants, bien au-dessus des moyennes.

Ces chiffres traduisent une fragilité socio-économique, notamment à Port-Saint-Louis-du-Rhône, où la combinaison d'un faible taux d'activité et d'un chômage élevé suggère une situation de précarité persistante.

3. Profils socioprofessionnels : entre cadres et ouvriers

La structure socioprofessionnelle des communes reflète également leur diversité économique :

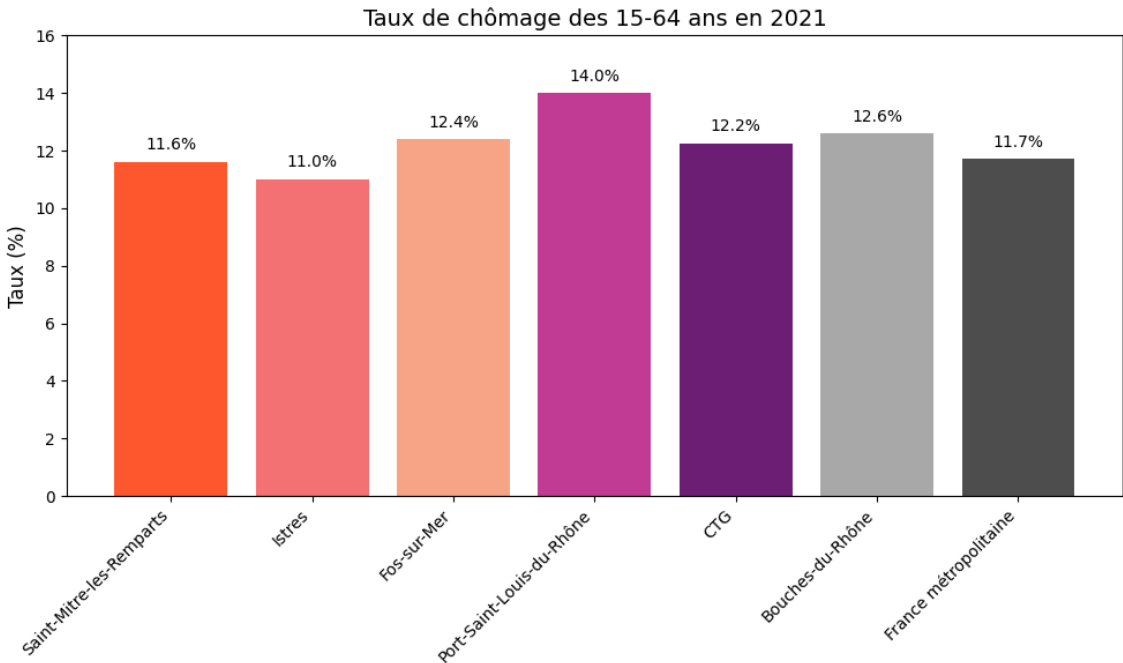
- **Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts** se distingue par une population active majoritairement composée de cadres, professions intermédiaires et employés. Ce profil, associé à un taux d'activité élevé, renforce l'image d'une commune résidentielle relativement favorisée.
- **Istres**, avec son tissu économique diversifié, présente un équilibre entre les différentes catégories socioprofessionnelles, ce qui en fait un pôle d'emploi structurant pour le territoire.

- **Fos-sur-Mer** est marquée par une forte présence d'ouvriers, en lien avec son identité industrielle. Ce profil, couplé à un chômage élevé, peut indiquer une vulnérabilité face aux mutations économiques (désindustrialisation, automatisation, etc.).
- **Port-Saint-Louis-du-Rhône**, commune portuaire, semble cumuler les fragilités : un taux d'activité bas, un chômage élevé et une probable surreprésentation des emplois peu qualifiés ou précaires.

10.2 Taux de Chômage des 15 à 64 ans

Emploi - Chômage au sens du recensement	Saint-Mitre-les-Remparts -les-Remparts	Istres	Fos-sur-Mer	Port-Saint-Louis-du-Rhône	CTG	Bouches-du-Rhône	France métropolitaine
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2021	1395	16076	13917	3617	35 005	846145	26751149
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021	11,6	11	12,4	14	12,25	12,6	11,7

Sources insee RP2015 et RP 2021 exploitation principales en géographie du 01/01/2024



Analyse comparative du chômage dans les communes du Golfe et des Étangs

Le taux de chômage, indicateur clé de la santé économique d’un territoire, permet de mesurer la part de la population active sans emploi mais en recherche active. Dans les communes du Golfe et des Étangs, cet indicateur révèle des réalités contrastées, influencées par la structure économique locale, la mobilité des actifs et la dépendance à certains secteurs.

1. Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts : une commune résidentielle insérée dans un bassin d’emploi élargi

À Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, le taux de chômage est inférieur à la moyenne départementale et proche de la moyenne nationale (7,5 % en 2024). Cette situation favorable s’explique en partie par le profil résidentiel de la commune : une majorité d’actifs y résident mais travaillent hors de la commune, probablement dans des pôles d’emploi plus dynamiques comme Istres, Martigues ou même Marseille. Cette mobilité permet de compenser une offre d’emploi locale limitée.

2. Istres : un pôle économique diversifié et relativement stable

Istres bénéficie d'une économie diversifiée, ce qui contribue à maintenir un taux de chômage relativement faible. La présence d'industries, de services publics, d'activités commerciales et d'infrastructures militaires (base aérienne) offre une variété d'emplois et limite la dépendance à un seul secteur. Cette diversité économique constitue un facteur de résilience face aux fluctuations conjoncturelles.

3. Fos-sur-Mer : une vulnérabilité liée aux cycles industriels

Fos-sur-Mer, commune à forte dominante industrielle, présente un taux de chômage plus instable, soumis aux aléas des cycles économiques. Les périodes de ralentissement industriel ou de restructuration peuvent entraîner des hausses ponctuelles du chômage. Cette dépendance à un secteur en mutation (industrie lourde, logistique) rend la commune plus exposée aux transformations économiques globales.

4. Port-Saint-Louis-du-Rhône : une fragilité structurelle liée à la mono-activité portuaire

Port-Saint-Louis-du-Rhône affiche un taux de chômage élevé, bien supérieur aux moyennes départementale et nationale. Cette situation s'explique par une forte dépendance aux activités portuaires, elles-mêmes soumises à des contraintes économiques, logistiques et environnementales. La faible diversification de l'économie locale limite les alternatives pour les demandeurs d'emploi, renforçant la vulnérabilité sociale de la commune.

Conclusion

L'analyse du chômage dans les communes du Golfe et des Étangs met en évidence une fracture territoriale entre des communes relativement insérées dans des dynamiques économiques régionales (Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, Istres) et d'autres plus fragiles, dépendantes de secteurs spécifiques et exposées aux risques de désindustrialisation ou de stagnation (Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Ces constats soulignent l'importance de diversifier les économies locales, de renforcer la mobilité professionnelle et de développer des politiques d'insertion ciblées pour les territoires les plus en difficulté.

10.3 Focus sur les Bénéficiaires du RSA

Territoire	Allocataires RSA (dec.2024)
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	245
Istres	3120
Fos-sur-Mer	2895
Port-Saint-Louis-du-Rhône	980
CTG	7240
Bouches -du-Rhône	102300
France métropolitaine	1900000

Nombre d'allocataires du RSA (communes) l'Observatoire des territoires

- **Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts** présente un nombre relativement faible d'allocataires, ce qui peut refléter une situation socio-économique plus favorable ou une population moins exposée à la précarité.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- **Istres et Fos-sur-Mer** concentrent une part importante des bénéficiaires du RSA dans le périmètre CTG, traduisant des enjeux forts en matière d'insertion, d'emploi et de lutte contre la pauvreté.
- **Port-Saint-Louis-du-Rhône**, bien que plus petite, affiche un taux élevé rapporté à sa population, ce qui peut indiquer une vulnérabilité structurelle (accès à l'emploi, isolement, mobilité).
- Le total pour la **CTG** (7 240 allocataires) représente une part significative du département, ce qui justifie pleinement le développement d'un projet ciblé en santé mentale et insertion.
- Le **département des Bouches-du-Rhône** reste l'un des plus concernés par le RSA en France, avec plus de **100 000 allocataires**, ce qui souligne l'importance des politiques sociales territorialisées.
- À l'échelle nationale, près de **1,9 million de personnes** bénéficient du RSA, ce qui confirme que les enjeux d'inclusion et de lutte contre la précarité restent majeurs.

Conclusion

L'analyse du nombre d'allocataires du RSA sur le territoire de la CTG met en lumière des disparités locales significatives, révélatrices de dynamiques socio-économiques contrastées. Si certaines communes comme Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts semblent relativement préservées, d'autres comme Istres, Fos-sur-Mer ou Port-Saint-Louis-du-Rhône concentrent une part importante des bénéficiaires, traduisant des enjeux forts en matière d'insertion, d'accès à l'emploi et de lutte contre la précarité.

Le poids du RSA dans le périmètre de la CTG (7 240 allocataires) souligne la pertinence d'un projet ciblé, notamment en santé mentale, pour accompagner les publics les plus fragiles. À l'échelle départementale, les Bouches-du-Rhône confirment leur position parmi les territoires les plus concernés, ce qui appelle à des politiques sociales territorialisées et coordonnées.

Enfin, les chiffres nationaux rappellent que le RSA reste un levier essentiel de solidarité, mais aussi un indicateur de vulnérabilité sociale, justifiant pleinement les efforts d'innovation et de coopération locale pour favoriser l'inclusion.

10.4 Taux d'Activité par Sexe (Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2021)

Source insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024

Le taux d'activité des hommes reste globalement supérieur à celui des femmes dans toutes les communes étudiées. Cependant, l'écart varie selon les dynamiques locales. Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts présente un écart modéré (5,5 %), tandis que Port-Saint-Louis-du-Rhône affiche un écart plus marqué (13,6 %), révélant des disparités d'accès à l'emploi féminin.

Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	3414	2629	77	2325	68.1
15 à 24 ans	478	215	45	157	33
25 à 54 ans	1987	1842	92.7	1663	83.7
55 à 64 ans	949	572	60.3	504	53.8
Hommes 15 à 24 ans	263	130	49.5	98	37.1
Hommes 25 à 54 ans	954	899	94.3	838	87.9
Hommes 55 à 64 ans	468	282	60.3	259	55.4
Femmes 15 à 24 ans	214	85	39.5	60	27.8

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Femmes 25 à 54 ans	1034	943	91.2	825	79.8
Femmes 55 à 64 ans	481	290	60.3	259	53.8

Istres

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	27945	21238	76	18909	67.7
15 à 24 ans	4973	2575	51.8	2053	41.3
25 à 54 ans	17270	15444	89.4	13862	80.3
55 à 64 ans	5702	3219	56.5	2994	52.5
Hommes 15 à 24 ans	2612	1470	56.3	1222	46.8
Hommes 25 à 54 ans	8415	7912	94	7306	86.8
Hommes 55 à 64 ans	2570	1513	58.9	1437	55.9
Femmes 15 à 24 ans	2361	1105	46.8	831	35.2
Femmes 25 à 54 ans	8855	7532	85.1	6557	74
Femmes 55 à 64 ans	3132	1705	54.4	1556	49.7

Fos-sur-Mer

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	9664	7314	75.7	6410	66.3
15 à 24 ans	1814	899	49.6	670	36.9
25 à 54 ans	5881	5296	90.1	4728	80.4
55 à 64 ans	1970	1119	56.8	1012	51.4
Hommes 15 à 24 ans	915	486	53.1	413	41.6
Hommes 25 à 54 ans	2765	2600	94	2432	88
Hommes 55 à 64 ans	959	667	69.5	527	54.4
Femmes 15 à 24 ans	820	367	44.8	257	31.3
Femmes 25 à 54 ans	3116	2696	86.5	2292	73
Femmes 55 à 64 ans	1011	558	55	490	48.5

Port-Saint-Louis-du-Rhône

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	5047	3517	69.7	3023	59.9
15 à 24 ans	912	450	49.3	338	37
25 à 54 ans	2857	2426	84.9	2112	73.9
55 à 64 ans	1277	641	50.2	573	44.9

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Hommes 15 à 24 ans	447	246	55	193	43.2
Hommes 25 à 54 ans	1351	1162	86	1014	75
Hommes 55 à 64 ans	631	404	64	419	66.4
Femmes 15 à 24 ans	465	2024	43.9	145	31.1
Femmes 25 à 54 ans	1506	1264	77.5	972	64.6
Femmes 55 à 64 ans	643	330	51.3	278	43.6

Bouches-du-Rhône

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	1 273 159	907 768	71.3	793 359	62.3
15 à 24 ans	245 535	90 639	36.9	68 102	27.7
25 à 54 ans	771 736	665 384	86.2	588 867	76.3
55 à 64 ans	255 888	151 745	59.3	136 390	53.3
Hommes 15 à 24 ans	123 865	51 419	41.5	37 046	29.9
Hommes 25 à 54 ans	372 486	336 876	90.4	300 812	80.7
Hommes 55 à 64 ans	121 173	72 948	60.2	68 245	56.3
Femmes 15 à 24 ans	121 670	39 120	32.2	31 105	25.5
Femmes 25 à 54 ans	399 250	328 508	82.3	288 055	72.2
Femmes 55 à 64 ans	134 716	76 019	56.4	68 145	50.6

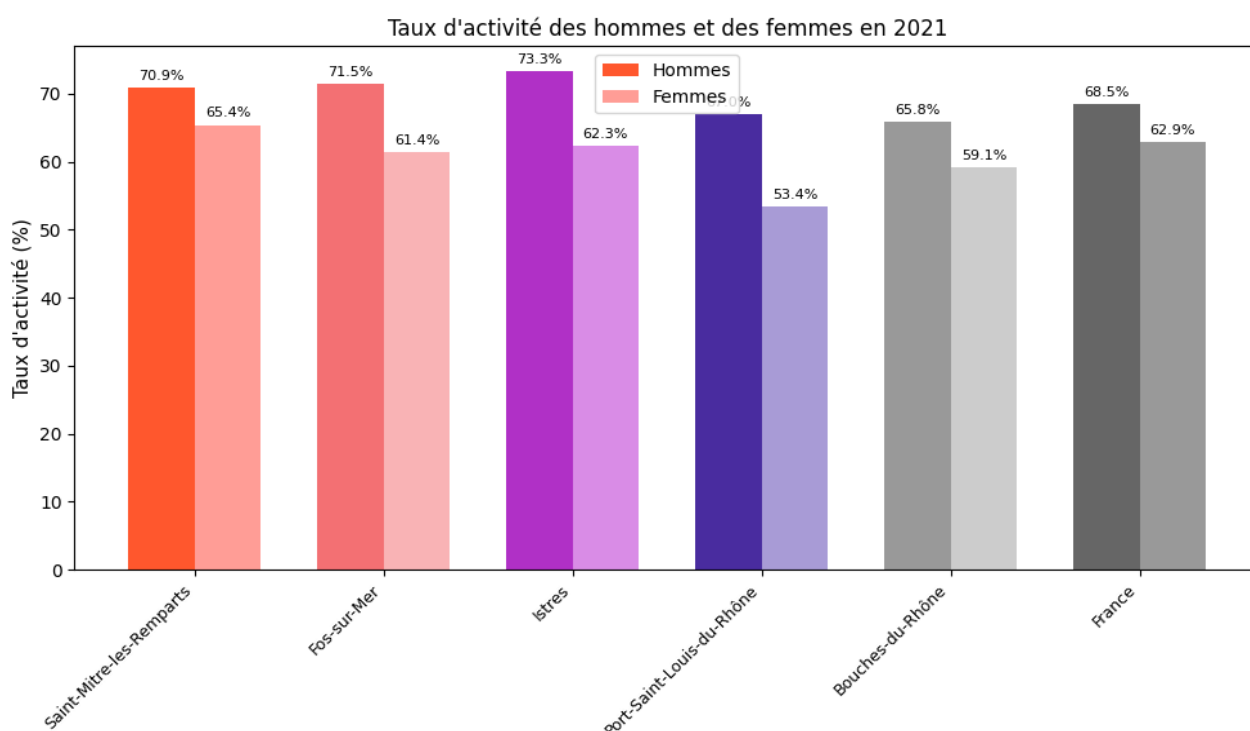
France

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	41 735 233	31 179 974	74.7	27 398 009	65.6
15 à 24 ans	7 983 903	3 306 971	41.4	2 517 078	31.5
25 à 54 ans	25 212 863	22 808 826	90.5	20 329 209	80.6
55 à 64 ans	8 538 467	5 064 178	59.3	4 551 723	53.4
Hommes 15 à 24 ans	4 296 732	1 820 516	42.4	1 389 675	34
Hommes 25 à 54 ans	12 400 183	11 580 930	93.4	10 437 861	84.2
Hommes 55 à 64 ans	3 903 456	2 526 727	61.4	2 277 532	58.3
Femmes 15 à 24 ans	3 900 071	1 486 679	38.1	1 127 403	28.9
Femmes 25 à 54 ans	12 812 680	11 227 896	87.6	9 891 348	77.2
Femmes 55 à 64 ans	4 422 071	2 537 226	57.4	2 274 190	51.4

TERRITOIRE	HOMMES	FEMMES	ECART
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	70.9 %	65.4%	5.5%
Fos-sur-Mer	71.5%	61.4%	10.1%

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Istres	73.3%	62.3%	11%
Port-Saint-Louis-du-Rhône	67%	53.4%	13.6%
CTG	70,67 %	60,62 %	10,05 %
Bouches-du-Rhône	65.8%	59.1%	6.7%
France	68.5%	62.9%	5.6%



Source insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024

Analyse des écarts de taux d'activité entre hommes et femmes

Le taux d'activité, qui mesure la part de la population en âge de travailler engagée dans une activité professionnelle ou en recherche active d'emploi, révèle des disparités de genre persistantes. Dans toutes les communes étudiées, les hommes sont plus actifs que les femmes, mais l'ampleur de cet écart varie fortement selon les contextes locaux.

1. Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts : un écart modéré, proche de la moyenne nationale

Avec un taux d'activité de 70,9 % chez les hommes **et** 65,4 % chez les femmes, l'écart est de 5,5 points, soit quasiment équivalent à la moyenne nationale (5,6 points). Ce différentiel modéré suggère une meilleure insertion des femmes sur le marché du travail, probablement facilitée par un bon niveau de qualification, une mobilité résidentielle et un accès à des bassins d'emploi dynamiques.

2. Istres : un écart significatif malgré un tissu économique diversifié

À Istres, les hommes affichent un taux d'activité de 73,3 %, **contre** 62,3 % pour les femmes, soit un écart de 11 points. Ce chiffre, nettement supérieur aux moyennes nationale et départementale, révèle que malgré la diversité économique de la commune, les femmes rencontrent davantage de difficultés d'accès à l'emploi. Cela peut s'expliquer par des freins liés à la garde d'enfants, à la mobilité ou à une moindre adéquation entre l'offre d'emploi locale et les profils féminins.

3. Fos-sur-Mer : un écart marqué, reflet d'une économie masculine

Fos-sur-Mer présente un écart de 10,1 points entre les hommes (71,5 %) et les femmes (61,4 %). Cette différence importante s'inscrit dans le contexte d'une économie industrielle historiquement masculine, où les opportunités d'emploi sont souvent concentrées dans des secteurs peu féminisés. L'accès des femmes à l'emploi y est donc structurellement limité.

4. Port-Saint-Louis-du-Rhône : la plus forte disparité du territoire

Avec un taux d'activité de 67 % chez les hommes et 53,4 % chez les femmes, l'écart atteint 13,6 points, soit le plus élevé du territoire. Cette situation reflète une inégalité structurelle d'accès à l'emploi féminin, liée à la dépendance aux activités portuaires, à la faible diversification économique et à des freins sociaux et logistiques (mobilité, garde d'enfants, etc.).

Conclusion

L'analyse met en évidence une fracture territoriale en matière d'égalité femmes-hommes dans l'accès à l'emploi :

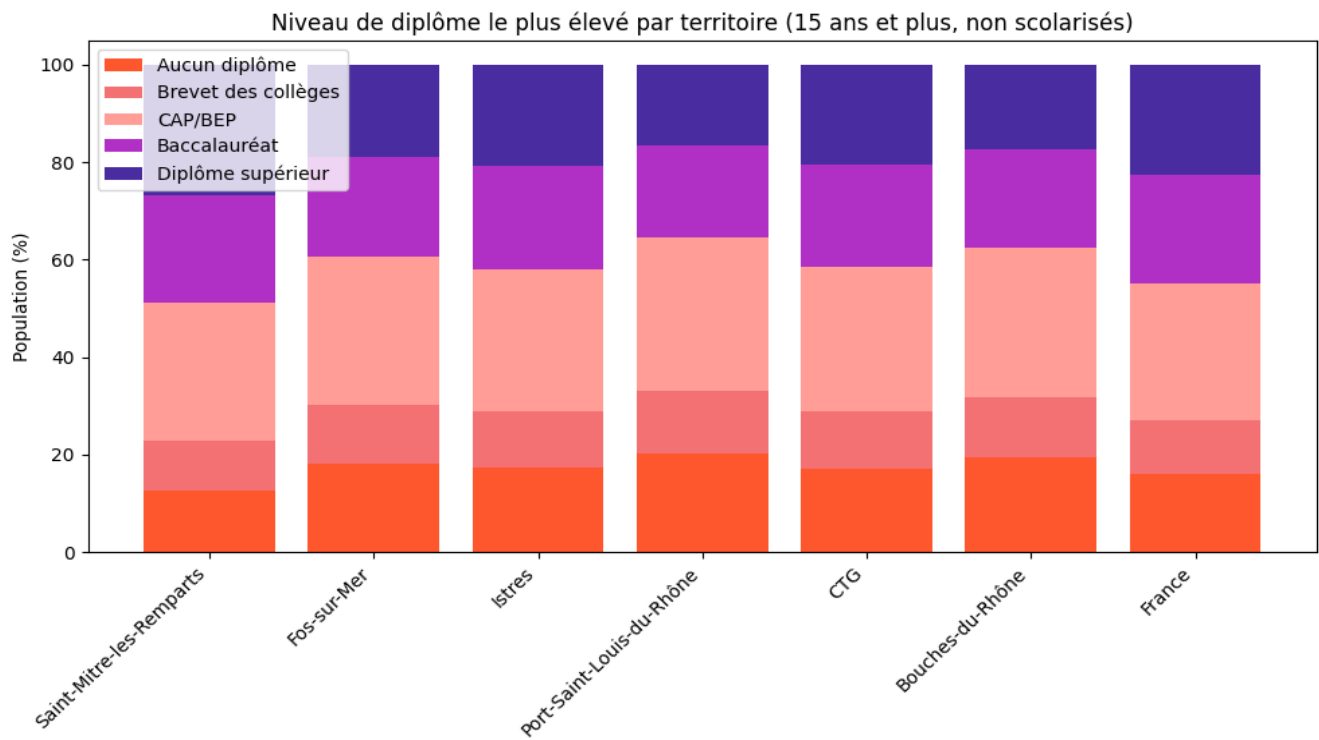
- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts se distingue positivement, avec un écart inférieur aux moyennes nationale et départementale.
- Istres et Fos-sur-Mer présentent des écarts importants malgré des taux d'activité masculins élevés, révélant des freins spécifiques à l'emploi féminin.
- Port-Saint-Louis-du-Rhône cumule les difficultés, avec un écart très marqué, signe d'une exclusion partielle des femmes du marché du travail local.

Ces constats appellent à des actions ciblées : développement de services de garde, amélioration de la mobilité, diversification de l'offre d'emploi et promotion de la mixité professionnelle.

Facteurs d'influence

1. **Éducation** : Le niveau d'éducation joue un rôle crucial dans le taux d'emploi, les niveaux d'éducation plus élevés tendant à augmenter le taux d'activité, en particulier pour les femmes.
2. **Secteurs d'emploi** : La répartition des secteurs d'emploi (industrie, services, agriculture) influence également les taux d'activité par sexe.
3. **Politiques publiques** : Les initiatives locales pour encourager l'emploi féminin ou les politiques de conciliation travail-vie personnelle ont un impact direct sur ces taux.

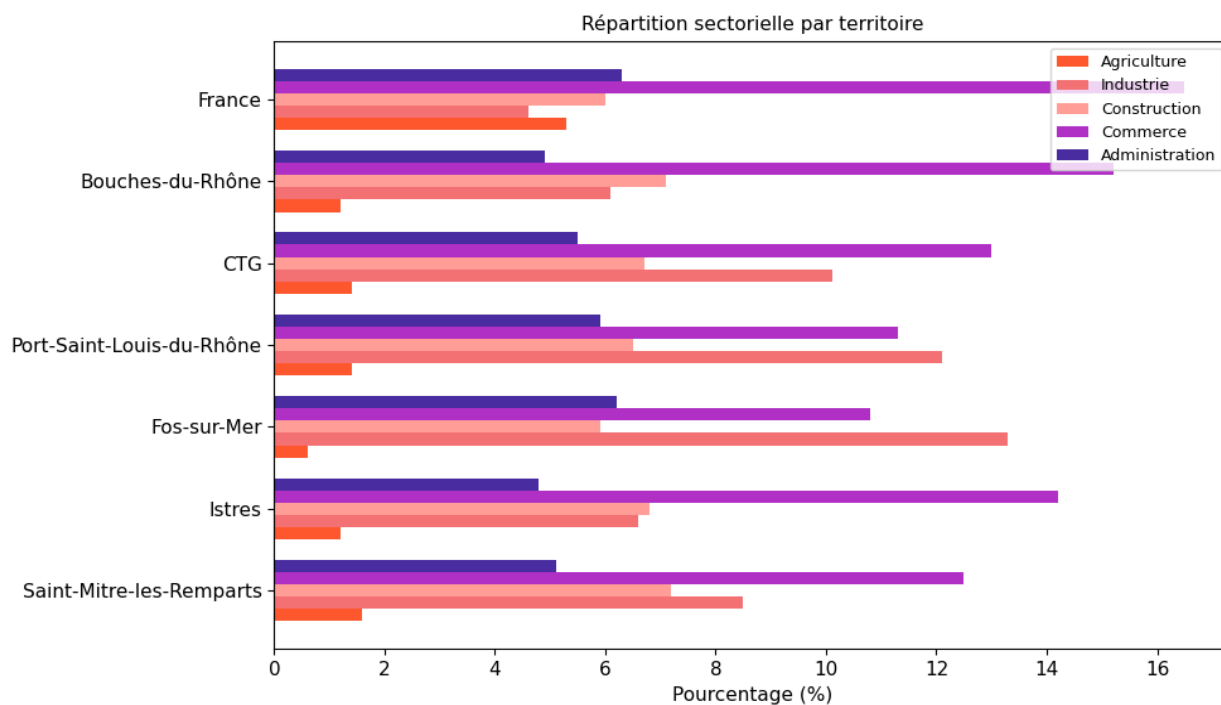
10.5 Niveau de diplômes



Analyse territoriale des établissements économiques

Catégorie	Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	Istres	Fos-sur-Mer	Port-Saint-Louis-du-Rhône	CTG	Bouches-du-Rhône	France métropolitaine
Nb d'établissements actifs en 2022	682	2962	1016	496	5156	192946	3812948
Part de l'agriculture, en %	1.6	1.2	0.6	1.4	1.2	1.2	5.3
Part de l'industrie, en %	8.5	6.6	13.3	12.1	10.12	6.1	4.6
Part de la construction, en %	12.5	10.3	9.3	10.5	10.65	10.3	10.7
Part du commerce, transport et services divers, en %	47.2	50.8	47.4	48.2	48.4	52.4	50.6
Part du commerce et réparation automobile, en %	18.9	18.7	16.4	17.3	17.82	18.4	20.4
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	30.2	31.1	29.4	27.8	29.62	30	28.8
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	91.6	91.2	88.1	88.5	89.85	91.3	91.5
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	8.4	8.8	11.9	11.5	10.15	8.7	8.5

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

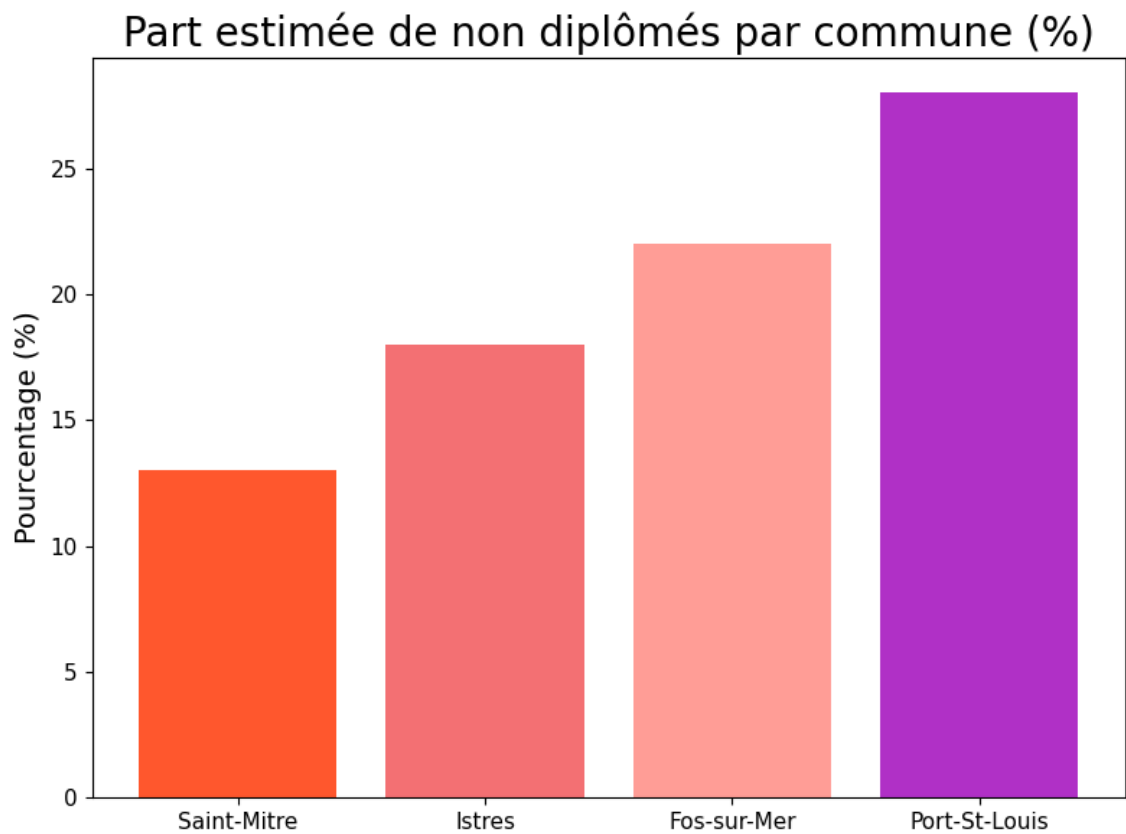


Conclusion

Le territoire de la CTG du Golfe et des Étangs se caractérise par un taux d'activité masculin globalement supérieur à la moyenne nationale, à l'exception notable de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Du côté des femmes, plusieurs communes affichent des taux d'activité supérieurs à la moyenne départementale, bien que des écarts significatifs entre les sexes persistent localement. Ces inégalités d'accès à l'emploi féminin, particulièrement marquées dans certaines communes, soulignent la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques ciblées. Celles-ci pourraient notamment s'appuyer sur le développement de la formation professionnelle et la promotion de l'emploi féminin dans les secteurs porteurs, afin de favoriser une participation plus équitable au marché du travail.

Niveau de Formation

Le niveau de formation est un indicateur clé pour comprendre les dynamiques d’insertion professionnelle, d’accès à l’emploi et de mobilité sociale. Sur le territoire de la CTG du Golfe et des Étangs, les disparités entre les communes sont notables, notamment en ce qui concerne la part de non diplômés et l’accès à l’enseignement supérieur.



Part estimée de non diplômés par commune (source : données locales, 2021).

Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	4689	2259	2431
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d’études primaires	17	15.7	18.2
BEPC, BEP ou équivalent	6.4	6	6.8
CAP, BEP, ou équivalent	24.4	26.8	22.2
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	20.3	19.4	21.1
Diplôme sup. bac+2	12.8	12.9	12.7
Diplôme sup. bac+3 ou bac+4	9.1	7.1	10.9
Diplôme sup. bac+5 ou plus	10	12.2	8.1

Source insee, recensement de la population 2021

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Istres

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	33 566	15 878	17688
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	17.6	15.8	19.2
BEPC, BEP ou équivalent	5.8	5.6	5.9
CAP, BEP, ou équivalent	25.5	27.9	23.3
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	22.6	23.3	22.2
Diplôme sup.bac+2	13.6	14.2	13
Diplôme sup. bac+3 ou bac+4	8.1	5.9	10
Diplôme sup. bac+5 ou plus	6.9	7.4	6.4

Source insee, recensement de la population 2021

Fos-sur-Mer

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	11493	5447	6046
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	19.5	16.3	22.5
BEPC, BEP ou équivalent	6.1	6.6	5.6
CAP, BEP, ou équivalent	31.2	35.3	27.7
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	21.3	21.3	21.3
Diplôme sup.bac+2	12.3	12.4	12.2
Diplôme sup. bac+3 ou bac+4	5.9	4.2	7.4
Diplôme sup. bac+5 ou plus	3.6	4.2	3.1

Source insee, recensement de la population 2021

Port-Saint-Louis-du-Rhône

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	6421	3030	3391
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	26.5	25.8	27.1
BEPC, BEP ou équivalent	7.7	8.1	7.2
CAP, BEP, ou équivalent	31.7	35.5	28.3
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	19	17.3	20.6
Diplôme sup.bac+2	7.6	6.4	8.9
Diplôme sup. bac+3 ou bac+4	4.8	4.4	5.3
Diplôme sup. bac+5 ou plus	2.7	2.3	3.1

Source insee, recensement de la population 2021

Bouches-du-Rhône

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	1 508 731	708 721	800 009
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	20.8	20.1	21.4
BEPC, BEP ou équivalent	5.4	4.9	5.8
CAP, BEP, ou équivalent	21.2	24.1	18.5
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17.6	17.0	18.1
Diplôme sup.bac+2	11.5	10.8	12.1
Diplôme sup. bac+3 ou bac+4	10.3	8.5	11.8
Diplôme sup. bac+5 ou plus	13.4	14.7	12.3

Source insee, recensement de la population 2021

France

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	48 194 494	23 020 898	25 173 596
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	20.0	18.1	21.8
BEPC, BEP ou équivalent	5.3	4.6	6.0
CAP, BEP, ou équivalent	24.2	28.4	20.4
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17.6	17.9	17.3
Diplôme sup.bac+2	11.3	10.7	11.9
Diplôme sup. bac+3 ou bac+4	9.8	8.1	11.3
Diplôme sup. bac+5 ou plus	11.7	12.7	10.0

Source insee, recensement de la population 2021

Conclusion

La répartition des niveaux de diplôme sur le territoire de la CTG du Golfe et des Étangs apparaît relativement homogène. Toutefois, la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône se distingue par une proportion élevée de personnes non diplômées, ce qui constitue un frein majeur à l'insertion professionnelle. Pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et favoriser l'emploi des jeunes, il est essentiel de renforcer les leviers existants, notamment en matière de mobilité et d'offre de formation, en s'appuyant sur les ressources disponibles dans des communes comme Istres.

10.5 premiers éléments de diagnostic en lien avec le SPPE

Territoire	Taux d'activité des femmes (%)	Taux de chômage des femmes (%)	Part de temps partiel (%)	Places en crèches	Places chez assistantes maternelles
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	78.5	9.8	28	120	95
Istres	81.3	13.5	29.9	850	620
Fos-sur-Mer	79.2	12.1	30.6	320	280
Port-Saint-Louis-du-Rhône	76.4	14.3	32.1	210	160
CTG	78.85	12.42	30.15	1500	1155
Bouches -du-Rhône	80.1	10.4	27.5	18500	14500
France métropolitaine	82.5	7.5	25	488400	795400

SPPE : Femmes, emploi et modes de garde

INSEE Première n°1454 : « Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux »

Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux - Insee Première - 1454

Femmes ayant réduit ou cessé leur activité professionnelle

En France, plus d'une mère sur deux d'enfants de moins de 8 ans interrompt ou réduit son activité au-delà du congé maternité.

21 % des parents interrompent leur activité, 19 % la réduisent (dont 7 % combinent les deux).

Les femmes peu diplômées interrompent plus souvent leur activité, tandis que les diplômées Bac+2 la réduisent davantage.

Motifs principaux : bien-être de l'enfant (90 %), coût des modes de garde (33 %), besoin de récupération post-natale (30 %), incompatibilité horaires travail/garde (17 %), absence de solution de garde à proximité (17 %).

Besoins en mode de garde croisés avec l'emploi

Le manque de solution de garde est un frein majeur à la recherche d'emploi, en particulier pour les femmes et les familles monoparentales.

Le dispositif Crèche Solidarité Emploi propose 10 000 journées d'accueil occasionnel pour les parents en recherche d'emploi, avec prolongation possible pendant la période d'essai.

Données PREPARE (CAF)

La Prestation Partagée d'Éducation de l'Enfant (PreParE) compense partiellement la perte de revenus liée au congé parental.

Elle peut être versée pendant 6 mois par parent (12 mois au total), avec possibilité de cumul avec le Complément de libre choix du mode de garde (CMG) si activité à temps partiel.

Les démarches se font via l'espace personnel CAF, avec justificatifs à fournir.

TERRITOIRE	Taux PREPARE	Nb de foyers bénéficiaires
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	Taux plein	10
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	Taux partiel	5
Fos-sur-Mer	Taux plein	20
Fos-sur-Mer	Taux partiel	20
Istres	Taux plein	70
Istres	Taux partiel	55
Port-Saint-Louis-du-Rhône	Taux plein	15
Port-Saint-Louis-du-Rhône	Taux partiel	5
CTG	Taux plein	115
CTG	Taux partiel	85

Femmes n'ayant pas repris d'activité faute de solution de garde

En France, 160 000 femmes par an ne reprennent pas le travail faute de solution de garde.

30 % des demandes de place en crèche reçoivent une réponse négative.

20 % des parents sont contraints de garder leur enfant eux-mêmes, majoritairement des femmes.

Données sur l'accueil du jeune enfant (ABS, crèches, RPE)

En 2022, en France :

- 309 400 assistantes maternelles agréées, en baisse continue depuis 2013.

- 795 400 places théoriques chez les assistantes maternelles.

- 488 400 places en établissements d'accueil collectif (+1,5 % en un an).

- 18 700 établissements accueillent des jeunes enfants, dont 37 % gérés par des communes.

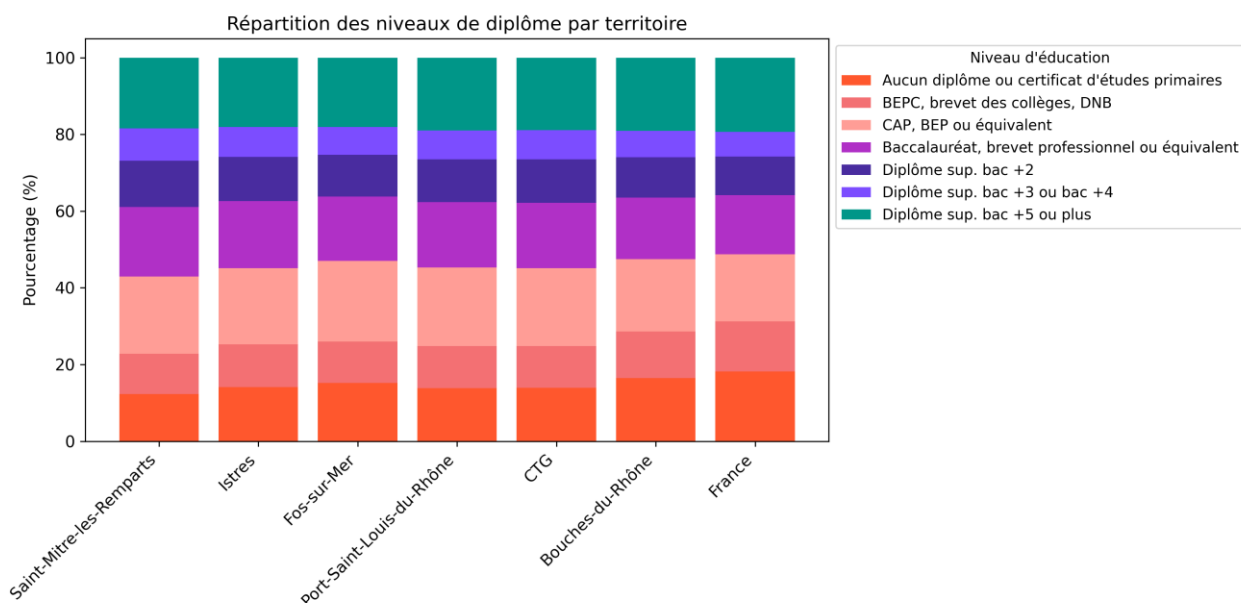
Les micro-crèches privées sont en forte croissance, modifiant la répartition de l'offre.

Synthèse

Diplôme	Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	Istres	Fos-sur-Mer	Port-Saint-Louis-du-Rhône	CTG	Bouches-du-Rhône	France métropolitaine
Part des titulaires en %							
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	26.5	28.3	30.4	34.1	29.82	25.3	20.4
BEPC, BEP ou équivalent	7.7	7.6	7.7	7.5	7.62	7.2	6.8
CAP, BEP, ou équivalent	31.7	32.4	33.3	30.9	32.07	28.6	26.3
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	19	17.7	16.3	15.3	17.07	19.4	20.6
Diplôme sup.bac+2	7.6	6.9	6.1	5.9	6.62	9.1	11.7
Diplôme sup. bac+3 ou bac+4	4.8	4.5	4.1	4	4.35	6	8.2
Diplôme sup. bac+5 ou plus	2.7	2.6	2.1	2.3	2.42	4.4	6

Source insee

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025



Répartition des niveaux de diplôme pour les territoires de la CTG, les communes associées, le département des Bouches-du-Rhône et la France métropolitaine.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, des disparités marquées apparaissent entre les zones urbaines et rurales en matière d'accès à la formation. Les grandes agglomérations, comme Marseille, offrent une meilleure accessibilité à l'enseignement supérieur, renforçant ainsi les opportunités éducatives pour leurs habitants. À l'échelle nationale, bien que le niveau de formation progresse globalement, des inégalités régionales persistent, traduisant des écarts d'opportunités selon les territoires.

SWOT – Axe Emploi (CTG Golfe & Étangs)

Forces

Faiblesses

• Taux d'activité élevés à SMR (77 %), Istres (76 %), Fos (75,7 %) ; CTG 74,6 % ≈ France 74,9 %. • Bassin de 35 005 emplois (Istres 16 076 ; Fos 13 917) structurant. • Emploi 2015–2021 en hausse à SMR (+2,4 %), PSL (+1,2 %), Fos (+0,9 %) ; CTG +1,07 % > France +0,6 %. • Tissu diversifié à l'échelle CTG : industrie/logistique, administration-santé-social, commerce/transport. • Part de salariés élevée (Istres 90,5 %, Fos 94,9 %) → ancrage d'emplois stables.	• Chômage supérieur aux repères : CTG 12,25 % (France 11,7 %) ; pics à PSL 14 % et Fos 12,4 %. • Hétérogénéités territoriales : PSL faible activité (69,7 %) + chômage élevé ; Istres en léger retrait d'emploi (-0,2 %). • Écarts H/F d'activité marqués : jusqu'à 13,6 pts à PSL ; 11 pts à Istres. • Sous-qualification (non-diplômés, CAP/BEP) surtout à PSL et Fos → vulnérabilité aux transitions. • Dépendances sectorielles (industrie lourde/logistique) à Fos-PSL.
--	--

Opportunités

Menaces

• Montée en compétences & mixité : formations courtes (compétences vertes, logistique, services à la personne), VAE, passerelles. • Insertion ciblée (RSA/jeunes/femmes) avec CAF/France Travail/MDPH ; leviers garde d'enfants (SPPE), mobilité, remobilisation. • Diversification éco. : valeur ajoutée portuaire/industrielle (maintenance, EMR, économie circulaire), services de proximité. • Mobilité : liaisons inter-communes renforcées, horaires adaptés, conciliation emploi-garde. • Attractivité : logements (PLUi), équipements, services → accueil/maintien des actifs.	• Ralentissement/désindustrialisation : exposition de Fos-PSL aux cycles, normes carbone, automatisation. • compétences/offres : tensions sur métiers qualifiés, sous-qualification locale. • Persistance des écarts de genre (participation féminine contrainte) à PSL et Fos. • Vulnérabilités sociales (RSA concentré Istres/Fos/PSL) amplifiées en cas de choc conjoncturel.
---	---

Tableau de synthèse – Emploi : articulation entre les axes de la politique “Famille” de la CAF, les enjeux territoriaux et les objectifs opérationnels du Golfe & des Étangs

Axes de la politique “Famille” de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés sur la CTG du Golfe & des Étangs	Objectifs opérationnels pour la CTG 2026–2030
1. Favoriser l’insertion professionnelle et l’accès à l’emploi durable des familles	• Disparités communales marquées : chômage élevé à Port-Saint-Louis (14 %) et Fos-sur-Mer (12,4 %). • Concentration du RSA sur Istres, Fos et PSL (7 240 allocataires au total). • Difficultés d’accès à la formation et mobilité limitée pour les publics fragiles.	→ Développer un plan local d’insertion inter-communal (RSA, jeunes, femmes). → Créer des parcours emploi-formations modulaires (métiers en tension : logistique, santé, services à la personne). → Mettre en place des antennes de proximité France Travail et des permanences dans les centres sociaux.
2. Soutenir la conciliation entre vie familiale et professionnelle	• Temps partiel subi et arrêts d’activité liés au manque de solutions de garde (30 % des demandes non satisfaites). • Écarts femmes-hommes d’activité importants : jusqu’à 13,6 pts à Port-Saint-Louis. • Faible participation féminine dans les secteurs porteurs (industrie, logistique).	→ Créer des dispositifs “crèche-emploi” pour les parents en insertion. → Étendre les horaires des EAJE et renforcer le Complément Mode de Garde (CMG). → Promouvoir la mixité professionnelle et les actions de formation dédiées à l’emploi féminin.
3. Lutter contre la précarité et soutenir les familles fragiles économiquement	• Poids du RSA et des emplois précaires : familles monoparentales surexposées à la pauvreté. • Communes industrielles (Fos, PSL) vulnérables aux mutations économiques et aux cycles industriels. • Risque de désindustrialisation partielle et d’exclusion sociale durable.	→ Renforcer les partenariats CAF–Département–entreprises pour l’emploi inclusif. → Créer un fonds d’accompagnement à la mobilité et à la formation pour les allocataires CAF.
4. Promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes dans l’emploi	• Sous-emploi féminin marqué, notamment à Istres et PSL. • Freins culturels et logistiques à la reprise d’activité (garde, transport). • Faible visibilité des dispositifs d’accompagnement dédiés aux femmes.	→ Lancer un plan territorial pour l’emploi des femmes : mentorat, micro-entrepreneuriat, mobilité. → Renforcer la formation et la sensibilisation des employeurs à la mixité professionnelle. → Créer un observatoire local égalité & emploi au sein de la CTG.
5. Valoriser la formation et les compétences locales pour soutenir l’emploi durable	• Niveau de qualification inférieur à la moyenne nationale (part élevée de CAP/BEP, faibles diplômés supérieurs). • Besoin de montée en compétences sur les métiers en tension (aide à domicile, industrie verte, transition écologique). • Faible accès à la formation continue sur certaines communes.	→ Créer un observatoire intercommunal emploi-compétences (CAF, Région, France Travail). → Soutenir la VAE territoriale et les formations modulaires locales. → Développer des pôles de formation mobile (logistique, industrie, services à la personne).
6. Renforcer la coopération territoriale et la gouvernance locale de l’emploi	• Gouvernance éclatée entre CAF, communes, France Travail et acteurs économiques. • Besoin de coordination intercommunale pour harmoniser les politiques d’insertion.	→ Intégrer un groupe de travail “emploi et inclusion” au sein du COPIL CTG. → Mutualiser les données emploi-RSA avec les partenaires institutionnels. → Créer un bilan annuel Emploi & Insertion intégré au rapport d’évaluation de la CTG.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

11. Handicap

11.1 Définitions des aides

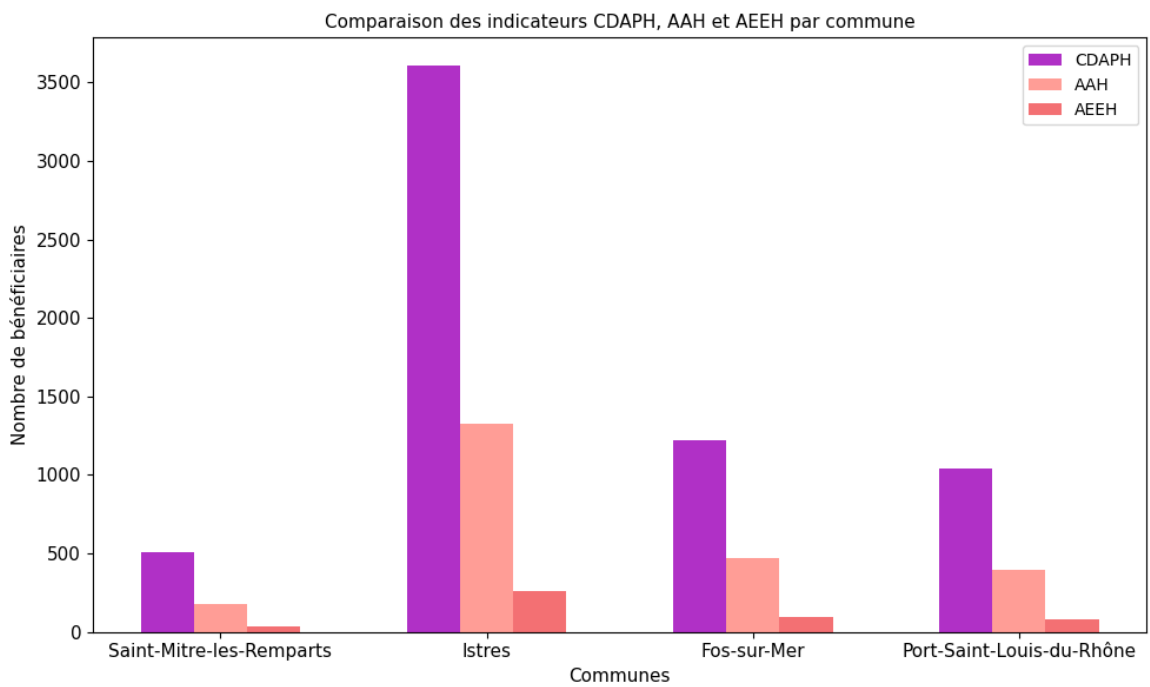
- **AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)** : aide financière pour garantir un minimum de ressources aux adultes handicapés ayant un revenu inférieur à un certain seuil.
- **AAEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé)** : aide pour compenser les frais liés à l'éducation et à l'accompagnement d'enfants handicapés.
- **PCH (Prestation de Compensation du Handicap)** : aide financière versée par le conseil départemental pour compenser la perte d'autonomie dans la vie quotidienne et sociale.

11.2 Analyse territoriale

	Nb d'habitants (2023)	Personnes entre 1 et 100 ans reconnues handicapées par la CDAPH		Bénéficiaires d'une CMI			Nb de jeunes ayant un droit ouvert à l'AAEH		Nb de jeunes de 6 à 19 ans bénéficiant d'une mesure d'intégration scolaire en cours de validité		Nb de personnes adultes ayant un droit ouvert à l'AAH en cours de validité		Nb de personnes adultes ayant une décision RQTH en cours de validité		Nb de personnes ayant un droit ouvert à la PCH en cours de validité	
				Moins de 20 ans CMI-S CMI-I/P	De 20 à 59 ans CMI-S CMI-I/P	Plus de 60 ans CMI-S CMI-I/P										
Saint-Mitre-les-Remparts	5 816 (2021)	507	8,72%	5 13	35 127	158 159	44	8,68%	97	19,13%	88	17,36%	244	48,13%	30	5,92%
Fos-sur-Mer	15 469 (2021)	1 427	9,22%	23 37	111 302	379 482	120	8,41%	167	11,70%	254	17,80%	741	51,93%	91	6,38%
Istres	44 577 (2021)	3 835	8,60%	72 101	329 847	866 1 093	337	11,47%	440	11,47%	762	19,87%	2 132	55,59%	261	6,81%
Port-Saint-Louis-du-Rhône	8 446 (2021)	738	8,74%	8 15	53 154	170 213	63	11,52%	85	11,52%	165	22,36%	358	48,51%	30	4,06%
Total CTG du Golfe et des Etangs	74 308	6 507	8,76%	108 166	528 1 430	1 573 1 947	564	8,67%	789	12,13%	1 269	19,50%	3 475	53,40%	412	6,33%
Total CTG du Golfe et des Etangs (%)	100%		%					%		%		%		%		%

Source MDPH 2023

Evolution du nombre de bénéficiaires de l’AEEH et de l’AAH sur la CTG du Golfe et des étangs (source caf)



Ce graphique met en évidence les écarts entre les communes de Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône en matière de reconnaissance du handicap et d’accès aux aides.

- Istres, commune la plus peuplée, concentre logiquement le plus grand nombre de bénéficiaires pour chaque indicateur.
- Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône présentent des volumes similaires, avec une légère avance de Fos-sur-mer sur l’AAH.
- Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, bien que plus petite, affiche une mobilisation significative,

	Allocataires CAF		AEEH		AAH		Taux d’allocataires AEEH		Evolution à l’échelle CTG
	2021	2023	2021	2023	2021	2023	2021	2023	
Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts	1097	949	29	38	56	59	2.64	4.00	+ 1.36
Istres	9871	9248	318	347	626	638	3.22	3.8	+ 0.58
Fos-sur-Mer	3607	3055	107	126	174	203	2.96	4.1	+ 1.14
Port-Saint-Louis-du-Rhône	1847	1840	72	76	113	120	3.90	4.1	+ 0.2
CTG	16 422	15 092	526	587	969	1020	12.72	16.00	+3.28
Evolution	-1330		+ 61		+ 51		+3.28		

notamment sur la reconnaissance CDAPH.

11.3 Mobilité des personnes en situation de handicap

Transport à la demande – Le Bus+

Service réservé aux personnes titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention "invalidité" avec un taux d'incapacité $\geq 80\%$.

- Fonctionne sur réservation préalable, pour des trajets d'adresse à adresse.
- Véhicules adaptés PMR : rampe ou plateforme élévatrice pour fauteuil roulant.
- Inscription obligatoire auprès du service pour bénéficier du dispositif. Une réservation préalable est demandée, par téléphone, sur le site lignes-agglo.fr ou l'application mobile le Bus à la demande, disponible sur les plateformes de téléchargement [Android](#) et [IOS](#).

RDT13 – Régie Départementale des Transports

- Tous les véhicules des lignes régulières sont accessibles aux fauteuils roulants.
- Équipements spécifiques : planchers bas, boutons en braille, annonces sonores, bandeaux lumineux.
- Gratuité pour les accompagnants des personnes handicapées avec carte mention "besoin d'accompagnement".

Mouv'idées – Transport spécialisé

- Service de transport scolaire, professionnel, touristique et à la demande pour personnes en situation de handicap, âgées ou vulnérables.
- Flotte de véhicules aménagés pour différents types de handicap.
- Actif sur tout le département, avec une antenne à Gardanne.

Transport scolaire adapté

- Le Département des Bouches-du-Rhône finance et organise le transport scolaire des élèves en situation de handicap.
- Démarches à effectuer auprès du Pôle transport scolaire du Département

Carnet de Voyage – Métropole Mobilité

- Outil pédagogique pour les personnes en situation de handicap mental, psychique ou cognitif.
- Présente les étapes du trajet sous forme d'album photo pour faciliter l'autonomie dans les transports en commun.

Conclusion

Le territoire de Saint-Mitre-les-Remparts-les-Remparts, Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône propose une diversité de dispositifs de mobilité adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse de transports à la demande, de lignes régulières accessibles, de services spécialisés ou d'outils pédagogiques favorisant l'autonomie, ces solutions témoignent d'un engagement fort en faveur d'une mobilité inclusive. En facilitant les déplacements quotidiens, elles contribuent à renforcer l'autonomie, l'insertion sociale et la qualité de vie des usagers concernés. Cela met en évidence les efforts territoriaux pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

11.4 Disparités territoriales en termes d'accompagnement des personnes en situation de handicap

Thème	Territoire étudié (Ouest Provence)	Département Bouches-du-Rhône	France métropolitaine
Transport à la demande adapté	Présence du Bus+ (réservé CMI ≥ 80%)	Plusieurs services adaptés (Bus+, Mouv'idées)	Inégal selon les départements, pas toujours disponible
Accessibilité des lignes régulières	RDT13 accessible fauteuil roulant	RDT13 sur tout le département	Variable selon les opérateurs et régions
Transport scolaire adapté	Géré par le Département	Financement et organisation départementale	Forte disparité selon les politiques locales
Outils pédagogiques (autonomie)	Carnet de Voyage disponible	Soutien via Métropole Mobilité	Rarement généralisé, dépend des initiatives locales
Aides financières (PCH, AEEH, etc.)	Non gérées localement	Forte variabilité dans l'attribution	Disparités marquées (x5 à x6 selon les aides)
Évaluation MDPH	Dépend de la MDPH 13	Pratiques départementales spécifiques	Critères et durées d'attribution très variables
Offre médico-sociale	Moins dense en zones semi-rurales	Inégalement répartie sur le territoire	Très hétérogène selon les régions et zones urbaines
Soutien aux aidants	Peu de dispositifs identifiés localement	Présence dans le schéma autonomie 2024–2028 *	Variable selon les politiques locales

Source / Inspection générale des affaires sociales (IGAS) & Inspection générale des finances (IGF)

Rapport conjoint publié le 16 juillet 2025 :

« Divergences territoriales dans les modalités d'attribution des aides sociales légales (AAH, AEEH, PCH, APA, ASH) et panorama des aides extralégales »

[Divergences territoriales dans les modalités d'attribution des aides sociales légales \(AAH, AEEH, PCH, APA, ASH\) et panorama des aides extralégales | Igas](#)

* [seniors et handicap - sinformer - le schema departemental autonomie document.pdf](#)

13 - Handicap - Dépendance

Allocataires AAH - APA - PCH - ACTP - Personnes prises en charge par des mandataires

Sources : DREES, enquête aide sociale, ISD ; Cnaf ; MSA ; Insee, estimations de population au 01/01/2019 (résultats provisoires arrêtés fin 2018) ; Cnav pour les Dom ; DGCS

	Bouches-du-Rhône	PACA	France métropolitaine	France entière
Adultes allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) au 31.12.2018 (1)	35 164	93 784	1 152 063	1 194 486
Part des allocataires AAH dans la population des 20 ans à 64 ans en % (2)	3,1	3,4	3,2	3,2
Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) au 31.12.2017	37 850	101 832	1 275 576	1 309 916
Bénéficiaires de l'APA pour 100 personnes de 60 ans et + (2)	7,2	7,0	7,6	7,6
Bénéficiaires de l'APA pour 100 personnes de 75 ans et + (2)	19,7	18,8	21,3	21,5
Part des bénéficiaires de l'APA à domicile classés en GIR 1 ou 2 parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'APA	14,8	16,0	18,9	19,0
Prestation de Compensation du Handicap (PCH) & Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)				
Nombre d'allocataires PCH + ACTP au 31.12.2017	9 148	27 521	347 679	359 794
Nombre d'allocataires PCH + ACTP / 1 000 personnes sur la population générale (2)	4,5	5,5	5,4	5,4
Nombre de personnes prises en charge par des mandataires individuels au 31.12.2018	2 678	9 044	85 177	85 860
Nombre de personnes prises en charge par des services mandataires au 31.12.2018	6 500	21 980	372 371	379 216
Nombre total de personnes prises en charge par des mandataires individuels et des services mandataires au 31.12.2018	9 178	31 024	457 548	465 076

(1) Pour les données Cnaf la répartition est faite selon le département de la caisse de gestion

(2) Indicateurs sociaux départementaux

1. Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

- Effectifs au 30 juin 2024 : 1,33 million de bénéficiaires en France métropolitaine
 - Évolution : +4,7 % par rapport à juin 2023
- Cette hausse est notamment liée à la déconjugalisation de l'AAH entrée en vigueur en octobre 2023, permettant à davantage de personnes de bénéficier de l'allocation.

2. Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Bénéficiaires au 31 décembre 2023 :

- À domicile : 17,9 % ont entre 80 et 84 ans
- Répartition par GIR : les GIR 4 représentent 58 % des bénéficiaires à domicile, contre 24 % en établissement

→ Cela montre une forte concentration des bénéficiaires à domicile dans les niveaux de dépendance modérée.

3. PCH + ACTP – Compensation du Handicap

Bénéficiaires au 31 décembre 2023 :

- PCH : 407 000
- ACTP : 44 000

→ Ces chiffres confirment une stabilité des dispositifs, avec une légère augmentation des bénéficiaires de la PCH.

4. Mandataires – Prise en charge juridique ou administrative

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Les données spécifiques pour 2023-2024 ne sont pas encore publiées pour les mandataires individuels et services, mais les séries historiques sont disponibles jusqu'en 2023 sur le site de la DREES.

Conclusion générale

Les données actualisées montrent une hausse des bénéficiaires de l'AAH, une concentration des bénéficiaires de l'APA dans les niveaux de dépendance modérée, et une stabilité des dispositifs de compensation du handicap. Les données sur les mandataires restent à compléter dès publication officielle.

11.5 Actions mises en oeuvre au cours de la CTG 2021-2025

Sensibilisation des agents depuis 2022

FRANCAS	ISTRES	FOS	PSL	SMLR
CRECHES	20	1	1	5
ACM	10	8	9	6
ATSEM	6	7	0	8
TOTAL	36	16	10	19

PLAY INTL	ISTRES	FOS	PSL	SMLR
ACM	8	4	4	2
CUMUL	44	20	14	21

Conclusion

L'engagement des communes en faveur de l'inclusion et de l'égalité se traduit par une dynamique territoriale structurée autour de cinq axes complémentaires :

1. Structuration des services : La création d'un Pôle d'Appui Ressources Inclusion intercommunal et le renforcement des services municipaux, notamment à Port-Saint-Louis-du-Rhône, témoignent d'une volonté de coordination et de proximité.

2. Formation des professionnels : Le déploiement de sensibilisations continues pour les agents des crèches, ACM et ATSEM, ainsi que l'harmonisation des plans de formation entre communes, visent à garantir une montée en compétences cohérente et durable.

3. Accompagnement à l'emploi : Le développement de parcours d'insertion adaptés pour les personnes en situation de handicap renforce l'accès à l'emploi inclusif.

4. Inclusion et égalité femmes-hommes : Des politiques ciblées favorisent l'emploi féminin dans les secteurs porteurs, accompagnées d'actions de sensibilisation à la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

5. Suivi et évaluation : La mise en place d'un observatoire local du handicap et le suivi des indicateurs de bénéficiaires, de formation et d'insertion permettent d'objectiver les avancées et d'ajuster les actions.

11.6 SWOT – Axe Handicap (CTG Golfe & Étangs)

Forces	Faiblesses
• Couverture d'aides structurée (AAH, AEEH, PCH) et progression des bénéficiaires à l'échelle CTG (AAH +51 ; AEEH +61 ; taux AEEH CTG 12,72% → 16,00%). • Istres concentre l'offre et les volumes attendus pour une ville centre ; Fos et PSL à des niveaux proches ; SMLR, petite commune mais mobilisation CDAPH notable. • Dispositifs mobilité inclusifs existants : Bus+ (CMI ≥80%), RDT13 accessible, transport scolaire adapté Département, Mouv'idées, Carnet de Voyage (autonomie cognitive). • Dynamique de professionnalisation et de sensibilisation (FRANCAS/PLAY Intl) : 44/20/14/21 sessions cumulées (Istres/Fos/PSL/SMLR) sur crèches, ACM, ATSEM. • Volonté politique : Pôle d'appui ressources inclusion intercommunal, coordination CTG, partenariats (CAF, PMI, MDS, MDA).	• Baisse des allocataires CAF 2021→2023 (-1 330) : risque de non-recours et de fragilisation administrative. • Disparités intercommunales d'accès et de volume (poids démographique, densité d'offre médico-sociale plus faible en zones semi-rurales). • Évaluation MDPH : pratiques et délais dépendants du département ; hétérogénéité perçue des réponses et des durées d'attribution. • Manque d'outils harmonisés de suivi/impact (fréquentation, parcours, insertion) et d'indicateurs partagés entre communes. • Communication inégale vers les publics éloignés (handicap psychique/co-gnitif, isolement, barrière numérique/linguistique).
Opportunités	Menaces
• PARIH à Fos-sur-Mer (Plateforme d'Appui au Renforcement de l'Inclusion et du Handicap) : structurer l'orientation, le repérage du non-recours, l'appui aux équipes, le lien MDPH/établissements/emploi. • Mise en place d'un observatoire local du handicap (tableau de bord CTG : AAH/AEEH/PCH, délais MDPH, scolarisation, mobilité, insertion). • Déploiement d'actions « aller-vers » (bus itinérant droits/numérique, médiation handicap, relais écoles/ACM, outils DORA). • Mutualisation intercommunale : formation conjointe (accueil inclusif, handicap psychique), achats de matériel adapté, transport inter-sites. • Articulation insertion/emploi (ASE, MDPH, Pôle emploi/Cap emploi, entreprises locales) & égalité F-H (accès aux métiers porteurs).	• Tension nationale sur les files d'attente médico-sociales ; risque d'offre insuffisante (IME, SESSAD, habitats inclusifs) et d'usure des aidants. • Inégalités territoriales persistantes (IGAS/IGF) dans l'attribution et l'accès aux aides (variabilité inter-départements). • Fracture numérique et complexité des démarches (dématérialisation) → accroît le non-recours et la rupture de droits. • Conjoncture : pression budgétaire des collectivités ; difficulté de recrutement (AESH, accompagnants, animateurs formés). • Vieillesse des aidants et épuisement familial ; risques d'isolement et de déscolarisation partielle.

Tableau de synthèse – Handicap : articulation entre les axes de la CAF et les enjeux territoriaux du Golfe & des Étangs

Axes de la politique "Famille" de la CAF	Enjeux territoriaux CTG Golfe & Étangs	Objectifs opérationnels pour la CTG 2026–2030
1. Promouvoir l'inclusion et l'égalité d'accès aux droits pour tous les enfants et familles	• Disparités entre communes dans la reconnaissance et l'accès aux aides (AAH, AEEH, PCH). • Risque de non-recours, complexité des démarches administratives, fracture numérique. • Baisse du nombre global d'allocataires CAF (-1 330 entre 2021 et 2023).	→ Créer un Pôle d'Appui Ressources Inclusion Handicap (PARIH) à Fos-sur-Mer comme structure pivot. → Simplifier l'accès aux dispositifs (guichet unique, médiation administrative, accompagnement numérique). → Mettre en place des permanences intercommunales "accès aux droits handicap".
2. Soutenir les familles confrontées au handicap et renforcer la cohésion familiale	• Manque de dispositifs d'écoute et de soutien aux aidants. • Isolement des familles dans les zones semi-rurales (Saint-Mitre-les-Remparts, PSL). • Peu d'actions intercommunales spécifiques sur la parentalité et le handicap.	→ Déployer un réseau de soutien aux aidants familiaux : groupes de parole, ateliers répit, coordination CAF/MDS. → Créer des espaces ressources famille/handicap (CAF, MDPH, Éducation nationale, associations). → Intégrer la dimension "handicap" dans les actions de la Maison des Parents d'Istres.
3. Favoriser l'inclusion éducative et sociale des enfants et jeunes en situation de handicap	• Besoin de formation renforcée du personnel (ATSEM, animateurs, crèches, ACM). • Manque d'harmonisation des pratiques d'accueil et d'outils partagés. • Peu de suivi intercommunal sur la scolarisation et l'inclusion dans les temps périscolaires.	→ Créer un référentiel intercommunal de l'inclusion (écoles, ACM, EAJE). → Mettre en place des formations croisées (CAF, Francas, CNFPT) sur l'accueil inclusif et la posture professionnelle. → Étendre le réseau des référents inclusion à toutes les structures d'accueil du territoire.
4. Soutenir l'autonomie et la mobilité des personnes en situation de handicap	• Offre multiple mais morcelée : Bus+, Mouv'idées, RDT13, Carnet de Voyage. • Besoin de coordination et de communication sur les dispositifs. • Accessibilité variable des équipements publics et scolaires.	→ Structurer un réseau mobilité inclusive CTG regroupant les acteurs (Métropole Mobilité, CAF, RDT13, Mouv'idées). → Créer une carte interactive d'accessibilité du territoire. → Renforcer la signalétique et la communication (supports FALC, multilingues).
5. Renforcer la gouvernance locale et le suivi des politiques handicap	• Données parcellaires entre CAF, MDPH et communes. • Absence d'outil partagé de pilotage et d'évaluation. • Manque d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs consolidés.	→ Créer un Observatoire territorial du handicap (pilote par la CTG). → Centraliser les données AEEH, AAH, PCH, scolarisation, mobilité, insertion professionnelle. → Réaliser un bilan annuel inclusion-handicap intégré au rapport d'évaluation de la CTG.
6. Favoriser la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	• Faible représentation des personnes handicapées dans les instances locales. • Manque de valorisation des initiatives inclusives et partenariales.	→ Créer un Conseil local de l'inclusion et du handicap (CLIH) au niveau intercommunal. → Associer les associations et les familles aux COPIL CTG. → Valoriser les initiatives locales (label "Territoire inclusif CTG").

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

12.SWOT général – CTG du Golfe et des Étangs

Forces	Faiblesses
• Position stratégique sur l'axe Marseille–Montpellier, à la croisée des grands pôles industriels et logistiques (ZIP, BA 125). • Tissu économique diversifié : industrie, logistique, administration, santé-social, commerce et services. • Bassin de vie cohérent et semi-urbain attractif : équilibre entre littoral, nature et zones d'activités. • Croissance démographique maîtrisée, moteur à Istres et Fos-sur-Mer. • Politiques enfance-jeunesse structurées : PEDT actifs, réseau dense d'ACM et d'écoles. • Offre d'accueil petite enfance supérieure à la moyenne départementale (Fos 32,9 %, Istres 30,6 %). • Réseau parentalité et vie sociale solide : centres sociaux, LAEP, ludothèque, Maison France Services, partenariats CAF-PMI-MDS. • Dynamiques inclusion/handicap engagées : Pôle d'appui intercommunal, formation des agents, dispositifs mobilité accessibles (Bus+, RDT13). • Revenus médians proches des moyennes nationale et départementale, inégalités internes modérées. • Cadre naturel et littoral valorisant, facteur d'attractivité résidentielle.	• Vieillesse marquée à Port-Saint-Louis et Saint-Mitre-les-Remparts ; déséquilibres démographiques internes. • Chômage supérieur à la moyenne nationale (12,25 % CTG vs 11,7 % France) et forte dépendance au RSA (7 240 allocataires). • Écarts H/F d'activité significatifs (jusqu'à 13,6 pts à PSL). • Niveau de qualification faible : poids élevé des non-diplômés/CAP-BEP, faible accès au supérieur. • Dépendance à l'industrie lourde/logistique, vulnérable aux mutations économiques et écologiques. • Inégalités d'accès aux modes de garde, à la formation et à l'emploi féminin. • Ressources humaines associatives et éducatives sous tension (recrutement, turn-over). • Manque d'outils harmonisés d'évaluation entre communes (indicateurs, suivi CAF, MDPH, enfance). • Tension foncière et déficit de logement social à Saint-Mitre-les-Remparts ; vacance et vétusté du parc à PSL. • Baisse des naissances (–10,8 % entre 2021–2023) : fragilisation de l'équilibre scolaire et petite enfance.
Opportunités	Menaces
• Grands projets structurants : décarbonation de la ZIP, développement de la BA 125, renouvellement urbain de PSL. • Croissance résidentielle soutenue par le PLUi et les programmes de logements (Istres/Fos/SMLR). • Financements CAF, ANCT et Contrat de ville 2024–2030 pour renforcer l'inclusion, la parentalité et la jeunesse. • Déploiement des dispositifs CAF : AVIP, Crèches Emploi, Appels à projets "Parentalité" et "Jeunesse". • Valorisation de la transition écologique et des métiers "verts" : levier d'emploi et de formation. • Coopération intercommunale : mutualisation RPE, observatoires (emploi, handicap, enfance). • Mise en réseau des acteurs de la vie sociale : centres sociaux, écoles, associations, CAF. • Renforcement de la mobilité inclusive (TAD, Carnet de =	• Ralentissement économique global : risque de désindustrialisation et d'érosion de l'emploi local. • Vieillesse rapide de la population : pression sur santé, autonomie, logement et services publics. • Hausse du coût du logement et du transport : exclusion des ménages modestes. • Fractures sociales internes entre communes attractives (Istres, Fos) et fragiles (PSL, St-Mitre). • Fragilisation des associations et baisse du bénévolat : perte de capacité d'action sociale. • Difficultés de recrutement dans les métiers clés (petite enfance, animation, médico-social). • Risque de sous-fréquentation des EAJE/micro-crèches en cas de baisse durable de la natalité. • Vulnérabilité budgétaire des collectivités locales et dépendance aux subventions externes.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Tableau de synthèse – Articulation entre les axes de la politique “Famille” de la CAF et les enjeux territoriaux du Golfe & des Étangs (CTG 2026–2030)

Axes de la politique “Famille” de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés (diagnostic CTG)	Objectifs opérationnels pour la CTG du Golfe & des Étangs (2026–2030)
1. Soutenir la parentalité et renforcer la fonction éducative des familles	• Taux élevé de familles monoparentales (18,8 %, majoritairement féminines). • Isolement parental et besoin d’espaces d’échanges. • Offre structurée mais morcelée (LAEP, cafés-parents, ateliers bien-être). • Besoin d’un lieu ressource centralisé sur Istres.	→ Créer la Maison des Parents du Golfe & des Étangs à Istres. → Harmoniser les actions parentalité via un réseau intercommunal de coordination CAF-communes. → Développer les espaces de soutien à la coéducation (écoles, EAJE, ACM). → Déployer des actions itinérantes pour les communes périphériques.
2. Favoriser l’accès des enfants à des modes d’accueil de qualité et adaptés aux besoins des familles	• Baisse de la natalité (–10,8 % entre 2021 et 2023). • Tension sur les capacités à Istres et Fos ; sous-fréquentation potentielle à Saint-Mitre-les-Remparts. • Inégalités d’accès aux modes de garde (coût, horaires, localisation). • Frein à l’emploi féminin lié au manque de solutions.	→ Maintenir une offre équilibrée et flexible (horaires élargis, accueil occasionnel). → Favoriser les dispositifs passerelles EAJE-école. → Développer les places solidaires “crèches emploi” en lien avec France Travail. → Poursuivre l’observatoire intercommunal de l’accueil du jeune enfant.
3. Promouvoir l’égalité des chances, l’inclusion et l’accès à l’autonomie des jeunes	• 15 200 jeunes (20,5 % de la population) mais fortes disparités entre communes. • Taux de chômage jeunes élevé à Fos et PSL. • Difficulté à mobiliser les adolescents sur les temps non scolaires. • Besoin de renforcement de la citoyenneté et de la prévention.	→ Renforcer la coordination intercommunale des PEDT pour garantir la continuité éducative. → Créer un Observatoire intercommunal de l’Enfance et de la Jeunesse. → Soutenir les projets d’engagement citoyen et écologique. → Encourager la mixité sociale et territoriale dans les actions jeunesse.
4. Développer l’animation de la vie sociale et la cohésion territoriale	• Centres sociaux actifs mais disparités d’équipements entre communes. • Baisse du bénévolat et besoin de renouvellement associatif. • Enjeux de participation citoyenne et d’animation intergénérationnelle. • Risques d’isolement social dans les communes vieillissantes.	→ Renforcer les liaisons intercommunales des structures sociales (centres sociaux, maisons de quartier). → Mettre en œuvre un plan “Vie sociale et intergénération” (seniors/jeunesse). → Soutenir les initiatives de participation citoyenne locale (budget participatif, projets habitants). → Développer des actions culturelles et sportives inclusives dans les QPV et zones rurales. → Créer un espace de vie sociale à PSL.
5. Améliorer l’accès aux droits et accompagner les familles vulnérables	• Familles à bas revenus : 18,1 % (vs 14,8 % France). • Concentration du RSA sur Fos, Istres et PSL. • Inégalités d’accès à l’information sociale (numérique, mobilité). • Besoin d’un accompagnement renforcé vers les services CAF et MDS.	→ Créer des permanences mobiles dans les communes sous-dotées. → Former les agents municipaux à l’outil DORA (diagnostic et orientation). → Mettre en place un réseau d’accès aux droits intercommunal en lien avec la CAF et la MDS. → Lancer un baromètre social annuel CTG (suivi précarité, RSA, accès aux droits).

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Axes de la politique "Famille" de la CAF	Enjeux territoriaux identifiés (diagnostic CTG)	Objectifs opérationnels pour la CTG du Golfe & des Étangs (2026–2030)
6. Accompagner l'inclusion des personnes en situation de handicap	• Progression des bénéficiaires AEEH (+12 %) et AAH (+5 %) sur la période 2021–2023. • Manque d'équipements spécialisés de proximité. • Inégalités d'accès au transport adapté et à la formation du personnel.	→ Déployer un PARIH (Pôle d'Appui Ressources Inclusion Handicap) à Fos-sur-Mer. → Former l'ensemble des professionnels (EAJE, ACM, écoles) à l'accueil inclusif. → Renforcer la coopération avec la MDPH 13 pour harmoniser l'évaluation et les relais. → Créer des actions de sensibilisation "handicap" .
7. Favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi durable	• 35 000 emplois au total sur le territoire. • Taux de chômage élevé (12,25 %), RSA concentré sur trois communes. • Écarts d'activité femmes-hommes, sous-qualification et dépendance industrielle.	→ Créer un groupe de travail intercommunal Emploi-Insertion CAF/France Travail/communes . → Promouvoir la mixité dans les métiers porteurs (industrie, logistique, services à la personne). → Soutenir la formation continue et la VAE territoriale . → Développer des parcours emploi-formations pour les bénéficiaires CAF/RSA .

Tableau récapitulatif global – Articulation entre les axes de la politique “Famille” de la CAF et les enjeux territoriaux CTG du Golfe & des Étangs

(Période 2026-2030)

Axes de la politique “Famille” de la CAF	Enjeux territoriaux CTG identifiés (2025-2030)	Objectifs opérationnels CTG 2026-2030
1. Lutter contre la pauvreté et les inégalités de ressources	• Disparités fortes entre communes : Saint-Mitre-les-Remparts favorisée, Port-Saint-Louis fragile (21 % pauvreté). • 29 % des familles ont un QF < 0,5 SMIC ; forte dépendance aux prestations (RSA, PA). • Hausse de 35 % des familles fragiles depuis 2018.	→ Renforcer les actions d'accès aux droits et la lutte contre le non-recours. → Développer des tarifications sociales harmonisées (cantine, ACM, crèches). → Cibler les aides sur les familles à faibles revenus et monoparentales.
2. Garantir l'accès équitable aux services pour toutes les familles	• Territoire semi-urbain à densité contrastée (Fos 170 hab/km² vs Istres 387). • Zones naturelles et industrielles fragmentant le tissu urbain. • Écarts d'offre entre communes jeunes (Istres, Fos) et vieillissantes (Saint-Mitre-les-Remparts, PSL).	→ Maintenir une offre de base dans les communes fragiles (PSL, St-Mitre). → Développer des services itinérants (accès aux droits, parentalité, mobilité). → Créer un schéma intercommunal des services CAF/CTG fondé sur la démographie et la densité.
3. Soutenir les familles dans leurs parcours de vie et de parentalité	• Forte demande de soutien parental (ateliers, LAEP, cafés parents). • Isolement, monoparentalité (18,8 %) et précarité familiale. • Besoin de coordination entre acteurs parentalité / petite enfance / éducation.	→ Créer une Maison des Parents intercommunale comme lieu-ressource. → Structurer un réseau parentalité unifié (CAF, RPE, REAAP, CS, écoles). → Développer des actions d'écoute, bien-être et prévention du repli parental.
4. Favoriser l'insertion et la sécurisation des parcours socio-professionnels	• 12,6 % d'allocataires bénéficient du RSA, 40 % de la Prime d'activité. • Travail précaire fréquent à Istres et PSL. • Besoin de solutions de garde et de mobilité pour les actifs modestes.	→ Articuler petite enfance ↔ emploi : horaires atypiques, AVIP. → Soutenir des parcours d'insertion “parents en emploi précaire”. → Développer des chantiers éducatifs et clauses sociales locales.
5. Renforcer la cohésion sociale et l'animation de la vie locale	• QPV : Prépaou (Istres), Vauban/Stade (PSL). • Précarité et jeunesse en difficulté (29 % de NEET à PSL). • Absence de QPV à Fos/St-Mitre → risque d'inégalités d'accès aux dispositifs.	→ Déployer des AVS et centres sociaux référents dans chaque commune. → Prioriser la médiation sociale, inclusion numérique et citoyenneté. → Développer les budgets participatifs, ateliers habitants, projets inter-quartiers.
6. Accompagner les mutations démographiques et le vieillissement	• Vieillesse marquée à Saint-Mitre-les-Remparts (indice 1,7) et PSL (~1). • Fos et Istres : profils jeunes, solde naturel positif.	→ Adapter les services intergénérationnels et d'aide aux aidants. → Maintenir la mixité générationnelle via logement adapté et services de proximité.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20251215-DEL2025-73-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Axes de la politique "Famille" de la CAF	Enjeux territoriaux CTG identifiés (2025-2030)	Objectifs opérationnels CTG 2026-2030
	• Risque de déséquilibre entre générations.	→ Suivre un tableau de bord vieillissement / renouvellement au niveau CTG.
7. Développer un habitat accessible, durable et équilibré	• Déséquilibre logement social : PSL 48 %, St-Mitre 12,5 %. • Vacance forte à Fos et PSL, pression foncière à St-Mitre. • Taux d'effort élevé des ménages (Istres 30 %).	→ Réhabiliter les logements vacants et énergivores . → Renforcer l' offre sociale dans les communes déficitaires . → Promouvoir des logements familiaux et intergénérationnels .
8. Promouvoir l'inclusion et l'accompagnement du handicap	• Augmentation AEEH + AAH (+3,28 % entre 2021–2023). • Dispositifs de mobilité et transport adaptés (Bus+, RDT13, Mouv'idées). • Manque de coordination et de formation inter-acteurs.	→ Créer un Pôle ressources handicap intercommunal . → Former les professionnels à l'inclusion (EAJE, ACM, écoles). → Garantir l' accessibilité universelle des services et équipements CAF/CTG .
9. Soutenir la jeunesse et prévenir les ruptures de parcours	• Jeunes sous-représentés à St-Mitre et PSL. • Besoins d'insertion, d'orientation, de lien social. • 37 % des habitants du QPV Prépaou ont < 25 ans.	→ Mettre en œuvre un parcours jeunesse CTG (16–25 ans : formation, emploi, culture, sport). → Favoriser les projets jeunes intercommunaux (mentorat, tiers-lieux). → Créer des points d'entrée jeunesse dans les centres sociaux.
10. Valoriser le cadre de vie et l'identité du territoire	• Territoire littoral attractif mais contraint (zones humides, Seveso). • Semi-urbanité et équilibre entre nature, industrie et habitat. • Risques environnementaux limitant la densification.	→ Intégrer la dimension environnementale dans la politique famille (éducation à la nature, loisirs durables). → Valoriser les espaces naturels comme supports d'activités familiales . → Communiquer sur le territoire "à taille humaine" entre mer, étangs et métropole .
11. Coordonner les politiques publiques à l'échelle intercommunale	• Multiplicité d'acteurs : communes, CAF, Département, MDPH, Métropole. • Risque de dispersion des actions sans gouvernance commune.	→ Créer une instance CTG de pilotage intercommunal . → Mutualiser les données CAF / INSEE / communes pour le suivi des indicateurs. → Produire un bilan CTG annuel partagé (indicateurs familles, ressources, logement, inclusion).